

**RAPPORT** DÉVELOPPEMENT  
INSOUTENABLE

MAI 2019

L'AGRICULTURE IRRESPONSABLE TROPICALE  
Un contre-rapport sur le cas Socfin au regard des communautés locales



Auteur : **Eloïse Maulet – ReAct**

Couverture, composition, mise en page et illustrations : **Pauline Diaz et Eloïse Maulet**

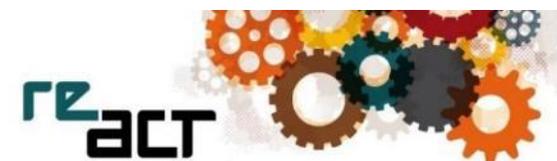
Photos (sauf indications contraire) : © **ReAct**

Date de publication : Mai 2019

Reproduction

(c) Le contenu de cette publication peut être cité ou reproduit, à condition que la source de l'information soit mentionnée. Les éditeurs aimeraient recevoir une copie du document dans lequel ce rapport est utilisé ou cité.

Ce rapport a été écrit en collaboration et à partir du travail d'expertise des organisations des communautés locales des différents pays cités dans le rapport : Synaparcam (Cameroun), UVD (Côte d'Ivoire), Kwamuneh et LACDISTFAC (Liberia), MALOA (Sierra Leone), BIPA (Cambodge)



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ..... p.4

1 | Accès à un environnement sain ..... p.7

- 1.1. Pollution de l'eau ..... p.9
- 1.2. Pollution de l'air ..... p.13
- 1.3. Déforestation ..... p.14
- 1.4. Etudes d'Impact Environnemental ..... p.15

2 | Dialogue et Gestion des Conflits ..... p.19

- 2.1. Répression ..... p.25
- 2.2. Violences faites aux femmes ..... p.29
- 2.3. Relations avec les petits planteurs ..... p.30

3 | Expansions et tensions foncières..... p.34

- 3.1 Occupation des terres ..... p.35
- 3.2. Rétrocessions au Cameroun ..... p.36
- 3.3 Expansions..... p.37
- 3.4 Occupation des bas fonds..... p.39
- 3.5 Destructures et compensations ..... p.40

4 | Missions de service public et infrastructures sociales ..... p.42

- 4.1 Accès à l'éducation ..... p.44
- 4.2 Accès à la santé ..... p.47
- 4.3 Electrification ..... p.49

5 | Accès à l'emploi ..... p.52

CONCLUSIONS ..... p.56

Liste des acronymes ..... p.58

Annexes ..... p.59

Bibliographie ..... p.74

# PRÉAMBULE

Ce rapport est issu d'un travail d'enquête et d'interviews réalisé dans 5 pays différents (Libéria, Cameroun, Sierra Leone, Cambodge et Côte d'Ivoire) auprès de différents acteurs touchés par les activités des plantations agro-industrielles du groupe Socfin. Il vise à mettre en lumière les nombreux problèmes encore rencontrés à ce jour par les communautés riveraines de ces plantations, en faisant le parallèle avec les engagements pris par le groupe Socfin ou par les entreprises locales.

Ce rapport ne prétend pas être exhaustif mais cherche à lister un certain nombre de cas permettant d'évaluer l'ampleur des problèmes, abus et tensions encore d'actualité en 2018 et début 2019.

Deux ans après la publication d'une politique de gestion responsable par le groupe Socfin, et la mise en place d'un plan d'action pour résoudre les conflits avec les différents acteurs affectés par ses activités, ce travail cherche à rendre visible de nombreux points d'ombre ignorés dans les bilans unilatéraux des groupes qui contrôlent ces plantations.

Les auteurs ne s'attardent pas sur d'autres conventions internationales ou critères faisant référence à des engagements plus exigeants, non pas parce qu'ils considèrent que les engagements pris par le groupe Socfin sont suffisants, mais parce qu'il s'agit ici de mettre en évidence le fait que les engagements unilatéraux pris sont insuffisants au regard des droits économiques, sociaux et environnementaux, et que, d'autre part, ils ne sont parfois pas respectés.

Nous espérons que ce rapport contribuera à rendre un peu plus audibles les voix des communautés locales qui n'ont pas accès aux mêmes moyens de communication que les entreprises qui impactent leur quotidien.

Ce rapport revient essentiellement sur les éléments les plus récents dont les auteurs ont connaissance, les lecteurs intéressés sont donc invités à consulter pour plus d'informations les nombreux rapports et enquêtes publiés ces dernières années, dont une partie est listée à la fin de ce rapport.



# INTRODUCTION

Le groupe Socfin a été créé en 1909. Spécialisé dans le développement et la gestion de plantations agro-industrielles, il est implanté dans 10 pays d’Afrique et d’Asie dans lesquels il dispose de 15 sites agro-industriels de palmiers à huile et d’hévéas.

Le groupe est structuré en différentes filiales pour gérer ses activités, allant de la gestion des plantations à la commercialisation en passant par la recherche scientifique. Ses holdings et sociétés opérationnelles en Europe sont basées en Belgique, en Suisse, en France et au Luxembourg<sup>1</sup>. Le principal actionnaire est l’homme d’affaires belge Hubert Fabri, avec 54%<sup>2</sup> du capital, suivi par le Groupe Bolloré, avec 39,4%<sup>3</sup>.

Entre 2009 et 2018, les surfaces plantées sont passées de 129 658ha à 194 000ha<sup>4</sup>, soit une augmentation de 49,6%. Cette forte croissance des espaces occupés par des monocultures les 10 dernières années a multiplié les tensions foncières avec les communautés locales.

Ces dernières, à travers des associations et collectifs locaux, ont exprimé à plusieurs reprises les abus dont elles estiment être victimes, à

travers des courriers, pétitions, rapports et mobilisations non-violentes. De nombreux rapports d’ONG ainsi que d’enquêtes et reportages de médias ont été publiés sur ces conflits et les problèmes rencontrés par les communautés riveraines des plantations du Groupe Socfin et par les travailleurs.

Dans plusieurs pays, le dialogue entre les directions locales et les communautés est difficile. A l’échelle internationale, le Groupe Bolloré s’est impliqué dans la résolution du conflit avec une rencontre qui s’est tenue à Paris le 24 Octobre 2014, entre plusieurs représentants du Groupe Bolloré, des représentants de 5 organisations locales de riverains, et quelques observateurs de la société civile. Mais les engagements du Groupe Bolloré sur cette question se sont arrêtés là. Quelques mois plus tard, en Décembre 2014, il annonçait qu’il ne ferait pas appliquer le plan d’action négocié par ailleurs avec l’association Sherpa dans une procédure de circonstance auprès du PCN (Point de Contact National) de

<sup>1</sup> Socfin, Rapport annuel 2018 – Organigramme (voir annexe)

<sup>2</sup> <https://www.socfin.com/fr/investisseurs/socfin> Mai 2019

<sup>3</sup> Document de référence 2018 – Bolloré

<sup>4</sup> Rapport développement durable 2018 de Socfin

l'OCDE <sup>5</sup>, au motif que la société Socfin refuserait de le mettre en œuvre. Le dossier est transféré devant le PCN Belge en 2016.

Malgré les nombreuses demandes et documents transmis par un groupe d'organisations locales coordonnées au sein de l'Alliance Internationale des Riverains des plantations Socfin/Bolloré, Socfin n'a jamais accepté de rencontre avec ces représentants des communautés locales. En avril 2016, le groupe Socfin restant silencieux, c'est à travers un courrier de Vincent Bolloré que la position des 2 groupes est communiquée : « c'est localement que des réponses peuvent être apportées ».

Pour de nombreux membres des communautés riveraines des plantations Socfin, ni ces démarches auprès de l'OCDE, ni les nombreux rapports et reportages publiés, n'ont permis d'aboutir à une résolution satisfaisante des problèmes qui les touchent. Ce, malgré ce que Vincent Bolloré affirmait le 4 avril 2016, en parlant « d'intensification du dialogue et une meilleure lisibilité des actions concrètes prises au bénéfice des salariés et riverains des plantations. »

Socfin s'est engagé unilatéralement sur différents aspects en décembre 2016 à travers une Politique de Gestion Responsable <sup>6</sup>, et un plan d'action <sup>7</sup> à

---

<sup>5</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/424477>

Le Groupe Socfin investit des sommes considérables chaque année, qui se comptent en millions d'euros, pour construire des écoles, des dispensaires, entretenir des routes, fournir de l'eau potable, former ses travailleurs, etc. tout cela, en parfaite collaboration avec les représentants légitimes des travailleurs et des communautés locales : chefs traditionnels, les représentants du peuple (élus, maires,...) nommés dans un cadre démocratique, associations locales légalement reconnues.

*Extrait du courrier de Vincent Bolloré adressé à l'Alliance Internationale des plantations le 4/04/2016*

mettre en œuvre. 2 ans après, des centaines de ressortissants des communautés locales affectés par les activités agro-industrielles du groupe expliquent que leur quotidien reste en grande partie inchangé.

Il s'agit ainsi de donner la voix à certains membres de ces communautés, dont la réalité semble bien loin de ce qui est décrit dans les rapports de développement durable du groupe, au regard des différents engagements pris par Socfin. Il est impossible, particulièrement concernant des activités implantées dans 10 pays sur 2 continents, de fournir tous les éléments permettant de décrire une réalité exacte. Ce rapport vise seulement à rendre visible une partie de cette réalité, vécue par les communautés locales, souvent tue par les documents officiels du groupe Socfin et du groupe Bolloré.



<sup>6</sup> <https://www.socfin.com/fr/engagements>

<sup>7</sup> <https://www.socfin.com/dashboard/wp-content/uploads/protected/2017-11-30-Policy-Implementation-Plan.pdf>

# SOCFIN dans le monde en 2018

- Le groupe est Présent dans 10 Pays en Afrique et en Asie
- 194 000 hectares de cultures
- 387 939 hectares de concessions
- 545,8 M€ de chiffre d'affaires
- 48511 emplois

## SIERRA LEONE

**SAC**  
Créée par SOCFIN en 2010  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 18 473 ha  
12 349 ha de palmiers à huile  
1 huilerie  
Production de 19 155 T d'huile de palme  
Emplois 3 365

## LIBERIA

**SRC**  
Acquise par SOCFIN en 2007  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 8 000 ha  
4 147 ha d'hévéas  
Emplois 716

## LAC

Acquise par SOCFIN en 1998  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 121 407 ha  
12 882 ha d'hévéas  
1 usine à caoutchouc  
Production de 21 384 T de caoutchouc  
Emplois 4 565

## CÔTE D'IVOIRE

**SoGB**  
Acquise par SOCFIN en 1994  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 34 712 ha  
16 530 ha d'hévéas  
7 471 ha de palmiers à huile  
1 usine à caoutchouc  
1 huilerie  
1 palmisterie  
Production de 58 416 T de caoutchouc  
Production de 33 152 T d'huile de palme  
Emplois 8 551

## SCC

Créée par SOCFIN en 2008  
1 usine à caoutchouc  
Production de 30 288 T de caoutchouc  
Emplois 383

## GHANA

**PSG**  
Acquise par SOCFIN en 2012  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 18 249 ha  
958 ha d'hévéas  
6 162 ha de palmiers à huile  
1 huilerie planifiée pour 2019  
Emplois 2 126

## NIGERIA

**OKOMU**  
Acquise par SOCFIN en 1990  
Extension acquise en 2014  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 33 112 ha  
7 335 ha d'hévéas  
18 879 ha de palmiers à huile  
1 usine à caoutchouc  
1 huilerie  
1 palmisterie  
Production de 7 536 T de caoutchouc  
Production de 39 791 T d'huile de palme  
Emplois 3 769

## SÃO TOMÉ

**Agripalma**  
Acquise par SOCFIN en 2013  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 4 917 ha  
2 100 ha de palmiers à huile  
1 huilerie opérationnelle en 2019  
Emplois 653

## CAMEROUN

**Safacam**  
Acquise par SOCFIN en 2014  
Concession de 15 529 ha  
4 151 ha d'hévéas  
5 327 ha de palmiers à huile  
1 usine à caoutchouc  
1 huilerie  
1 palmisterie  
Production de 6 524 T de caoutchouc  
Production de 17 053 T d'huile de palme  
Emplois 2 764

## Socapalm

Acquise par SOCFIN en 2000  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
6 sites Concession de 58 063 ha  
2 067 ha d'hévéas  
32 624 ha de palmiers à huile  
6 huileries  
Production de 135 641 T d'huile de palme  
Emplois 5 387

## SPFS

Acquise par SOCFIN en 1999  
1 raffinerie  
Production de 5 340 T d'huile raffinée  
Emplois 29

## RD CONGO

**Brabanta**  
Acquise par SOCFIN en 2007  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 15 416 ha  
6 169 ha de palmiers à huile  
1 huilerie  
Production de 17 841 T d'huile de palme  
Emplois 4 286

## CAMBODIA

**SOCFIN KCD**  
Acquise par SOCFIN en 2007  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 6 659 ha  
3 898 ha d'hévéas  
1 usine à caoutchouc  
Emplois 695

## Coviphama

Acquise par SOCFIN en 2013  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 5 345 ha  
3 300 ha d'hévéas  
Emplois 162

## INDONESIA

**Socfindo**  
Créée par Socfin en 1968  
Domaine de l'État, bail emphytéotique  
Concession de 48 057 ha  
8 490 ha d'hévéas  
39 476 ha de palmiers à huile  
2 usines à caoutchouc  
9 huileries  
1 raffinerie  
1 palmisterie  
Production de 12 250 T de caoutchouc  
Production de 194 705 T d'huile de palme  
Production de 14,875 millions de semences  
Emplois 10 855

# 1 | ACCES A UN ENVIRONNEMENT SAIN



# ENVIRONNEMENT

La Déclaration de Stockholm de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 déclare que « **L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures** ».

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaît que tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement<sup>8</sup>.

Les communautés autochtones vivant autour des plantations, en zones rurales, sont particulièrement intégrées à leur environnement, duquel elles tirent des ressources essentielles à leur mode de vie.

#### - *Impacts environnementaux*

Le Groupe s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion existantes afin de prévenir et réduire ses impacts environnementaux, notamment pour l'émission des Gaz à Effet de Serre (GES), la gestion du niveau de l'eau dans les plantations déjà existantes sur des tourbières, l'interdiction du drainage des tourbières, l'interdiction de l'usage du feu pour le développement de nouvelles plantations ou pour la préparation des terrains\*, la pollution de l'eau et du sol, la détérioration et l'érosion des sols, l'interdiction de l'usage de produits chimiques de classe 1A et 1B selon l'OMS\*, supprimer l'usage du Paraquat, développer et mettre en œuvre des techniques de gestion intégrée des nuisibles.

*Extrait de la Politique de gestion responsable du Groupe Socfin – 22 mars 2017*

<sup>8</sup> <http://www.achpr.org/fr/instruments/achpr/#a24>

# 1.1. POLLUTION DE L'EAU

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu **le droit à une eau potable salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.**

Au Cameroun, au Liberia, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Cambodge des centaines de personnes ont vu leur accès à l'eau potable restreint du fait des activités des plantations de Socfin.

Dans de nombreux villages, sans connexion au réseau d'eau, les sources, rivières et marigots sont les seules sources d'approvisionnement en eau pour la consommation, la cuisine, la lessive ou l'hygiène. Ces sources sont menacées par les activités agro-industrielles de Socfin.

Dans la plantation de Mbongo, au Cameroun, les lagunes chargées de traiter les eaux usées à la sortie de l'huilerie seraient dysfonctionnelles. Les habitants de Mbongo Village ont témoigné que ces eaux se déversaient directement dans la rivière Mabané, qu'ils utilisent pour différents usages. Les membres de la Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun (Synaparcam) de ce secteur ont interpellé le Préfet de la Sanaga Maritime le 13 Août 2018<sup>9</sup> sur ce problème. En Avril 2019, selon eux, toujours rien n'avait été fait pour traiter cette situation urgente.

<sup>9</sup> Voir doc annexe

La même situation se retrouve encore dans la plantation d'Eseka, au niveau de la sortie de l'usine, d'où les eaux usées se déverseraient dans les cours d'eau utilisés par le village de Ndjassock. Également sur la plantation de la Kienké, au niveau des lagunes à la sortie de l'usine du V1, qui coulent dans la rivière Magiou, utilisée par les habitants du village Pongo.

Autour de la plantation de la Safacam, sur l'arrondissement de Dizangue, des habitants indiquent qu'ils ont assisté à la disparition de 3 cours d'eau, aux environs du village Koungué Somse. Dans le même secteur, des habitants indiquent également que la rivière, au niveau du site qu'ils appellent "kilomètre 11", est devenue progressivement si polluée qu'on ne peut plus y pêcher. La faune de la rivière a quasiment disparue.

Au niveau de la Kienké, ce sont les communautés vivant le long de la rivière Lobé, qui traverse la plantation Socapalm et se jette dans l'océan, qui se plaignent de la pollution de la rivière. Des récipients contenant des produits chimiques seraient rincés notamment dans la rivière Mbaldi, qui se jette dans la Lobé.

La contamination par des produits chimiques est en effet un autre

problème dénoncé par les riverains, et affectant directement les cours et sources d'eau.

Au Cambodge, les membres de la communauté Bunong de la région de Bu Sra où la plantation KCD est implantée, utilisent l'eau de trois principaux cours d'eau : Our Reth et Our Cher, qui traversent la plantation Socfin-KCD, et Our Pur, qui traverse la plantation Dak Lak. Lorsqu'ils résident au village, les habitants utilisent l'eau de puits pour la consommation, la cuisine, etc. Mais lorsqu'ils vont en forêt, parfois pendant plusieurs mois, pour cultiver leurs champs, ils sont dépendants de ces cours d'eau pour toute utilisation, y compris pour l'irrigation de leurs cultures ou pour abreuver leurs troupeaux.



Déversement des lagunes de l'usine Socapalm Kienké dans la rivière Magiou – Pongo (Cameroun)



Les Bunong de la région se disent inquiets des problèmes de santé croissants (maux d'estomac notamment) qui leurs semblent liés à l'eau, expliquant que les produits chimiques utilisés sur les plantations vont directement dans les cours d'eau. Trois types de produits sont utilisés, sur ce type de plantations (hévéas) : les herbicides/dés herbants, les produits qui favorisent l'écoulement du latex, et les fertilisants. Durant les rencontres avec la direction ces dernières années, les représentants de la communauté Bunong ont réclamé qu'une étude d'impact environnemental soit effectuée par des experts, mais ceci n'a jamais été fait selon eux. Jusqu'à aujourd'hui, aucun document ou étude n'est disponible pour garantir la bonne qualité de l'eau.

Les membres de la communauté sont particulièrement inquiets pour l'environnement à cause de la pression démographique croissante, due à la venue de travailleurs de différentes régions. Les déchets se multiplient, notamment du plastique, et l'entreprise qui accueille tous ces travailleurs ne met pas en place,

---

<sup>10</sup> L'ammoniac est un irritant puissant, qui attaque les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires.

selon plusieurs habitants de la région, les procédures suffisantes pour la bonne collecte des déchets et le recyclage.

Au Liberia, de nombreux ressortissants des villages riverains utilisant les eaux autour des plantations Socfin se plaignent de maux d'estomac et de diarrhées, qu'ils attribuent à la qualité de l'eau. Quelques incidents ont été spécifiquement reportés :

En Septembre 2016, des ouvriers de l'entreprise LAC (Liberian Agricultural Company) auraient versé du produit utilisé pour solidifier le latex, en amont de la crique de Sofeh, provoquant la disparition des organismes aquatiques (crabes, langoustes et poissons retrouvés morts). Les habitants des villages de Mgbafien Town, Ceezohn Town and Wonwulu utilisent

**" La consommation des eaux de la crique, contaminées par des produits chimiques comme le Calash, a causé chez certains de nos enfants des éruptions cutanées, des diarrhées et des vomissements "**

*Un habitant de Mgbafien Town au Liberia*

cette eau pour la consommation, la lessive et pour se laver. Les rivières New Seh et et Zluoh ont également été touchées.

En mai 2017, ce sont les habitants des villages de Trodain, Gargar, James Town, Yorcee Town, Borbor Siah Town, David Suah Town et Teteh Town qui ont été affectés par les produits utilisés pour nettoyer les

réceptacles collectant le latex (de l'ammoniac<sup>10</sup> selon les travailleurs interrogés). Ce produit aurait été dispersé dans la rivière Neyain par des saigneurs nettoyant leurs coupelles. Des habitants utilisant cette rivière se sont plaints de maux d'estomac. Les représentants de l'association LACDISTFAC en ont alors informé le contremaître de la division 3.3, M. Sumo Kollie, puis plus tard la direction générale. Il leur a été répondu qu'une enquête serait menée pour évaluer l'impact, et que ces pratiques seraient contrôlées. A leur connaissance, aucune action n'a été prise à la suite de ces incidents pour évaluer l'impact de l'utilisation de ces produits chimiques.

Autour de la plantation SRC (Salala Rubber Company), des incidents similaires ont été reportés sur les rivières principales de la plantation : Flolah, Tema, Gboluh et Nyankpan, affectant les habitants des villages Gbonolu Town, Gehgeh Town, Nyanloyah, Quaye's Town, Fornatee, Tamba's Joe Town, Deelin Town #1. Le directeur des ressources humaines, M. Jallah Mansah



s'était alors engagé, auprès des villageois qui s'étaient plaints, à gérer le problème, en interpellant les travailleurs sur ces pratiques, en effectuant une étude d'impact et en construisant des pompes à eau pour les villages concernés. Mais depuis, rien de suffisant n'a pu être constaté, et des habitants de ces villages se plaignent encore de l'utilisation non sécurisée de ces produits chimiques.

Au Cameroun, l'utilisation de certains produits chimiques, comme le 2.4D et le Glyphader 360SL (glyphosate) n'est pas sécurisée selon des habitants : sur la plantation de Dibombari (division 1) notamment, les ouvriers de la plantation de la Socapalm effectuent les mélanges de ces désherbants dans des récipients qui sont ensuite plongés dans la rivière Mboma, ou encore la rivière Pont Cassé, ou la rivière Sey, pour puiser de l'eau ou les rincer. Pour l'éradication des arbustes, du Galon4 est utilisé notamment dans les

**Le glyphosate a été classé en « cancérigène probable » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), en mars 2015**

bas-fonds (marécages) pour garantir que la forêt d'envahisse pas les plantations. Le groupe Socfin s'est pourtant engagé à « identifier, maintenir et protéger les zones de tourbières ». Ces sols sont en effet constitués d'un contenu très riche en matière organique. **Les écosystèmes tourbeux constituent le**

**premier stock de carbone actif de tous les écosystèmes terrestres<sup>11</sup>.**

En plus des contenants qui sont plongés dans l'eau directement, ces pesticides ruissellent jusqu'aux cours d'eau quand la saison des pluies arrive.

Ces mêmes produits chimiques se retrouvent inévitablement dans les sols.

**" Les produits chimiques sont utilisés presque quotidiennement par les travailleurs de la Socapalm, sur un secteur ou un autre de la plantation, on craint pour la santé de nos familles et nos enfants "**

*Un travailleur en charge du désherbage sur la plantation de Dibombari*

En Sierra Leone, l'impact de l'utilisation des produits chimiques, engrais, pesticides, herbicides est également dénoncé par les communautés de Malen. La région de Malen est traversée par trois rivières principales : La Sewa, la Malen, et la Waanje, et abritent de nombreux cours d'eau, lacs et marais.

Des femmes utilisant ces marais indiquent qu'ils ne sont plus propres à la culture à cause de ces produits. Des villageois indiquent également que la faune des cours d'eau semble être fortement touchée, rendant la pêche difficile. En 2013, des pollutions chimiques de la rivière Malen avaient été confirmées par l'Agence pour la Protection de l'Environnement, suite à une plainte des communautés qui avaient constaté de nombreux poissons morts. Socfin nie sa responsabilité dans cette

pollution, mais en 2015, la rivière Malen était classée parmi les cours d'eau les plus pauvres en matière de nutriments en raison de sa proximité avec les plantations de palmiers. De telles activités agro-industrielles semblent donc bel et bien avoir un impact sur la qualité de l'eau dans leurs environs.



<sup>11</sup> Joosten et Couwenberg, 2009

Les membres de l'association MALOA ont exprimé à plusieurs reprises le besoin d'analyses précises, mais aucune donnée n'est disponible à ce jour, et l'Agence pour l'Environnement de Sierra Leone indique ne pas disposer des moyens nécessaires pour effectuer les analyses ou tester les pesticides utilisés par les entreprises.

En Côte d'Ivoire, autour de la SOGB, plusieurs riverains ont indiqué leurs préoccupations au regard de l'eau qui sort de l'usine de caoutchouc. Les eaux de l'usine se déversent dans une mare, mais qui fuit dans le marigot proche. Les eaux et déchets de l'usine se retrouveraient donc dans la Dodo, qui alimente les villages de Ouéoulo, Grand Djoro et Héké 19 en aval. Ces villages ne sont pas suffisamment fournis en puits

et forages pour éviter totalement l'utilisation de l'eau de cette rivière.

Proche du village Pataké le Marigot Lede serait inutilisable à cause des engrais utilisés autour des hévéas sur les terres qui dominent le secteur. Des habitants du village témoignent que des sacs d'engrais (Uré) sont abandonnés dans les plantations, et se retrouvent dans le marigot. Quand il pleut, l'eau ruisselle vers le marigot en contrebas des plantations, drainant apparemment une quantité visible de produits chimiques. Les habitants du village se plaignent de maladies (diarrhées) qu'ils attribuent à l'utilisation de cette eau. Ils indiquent que les bidons de produits, qu'ils appellent le "stimulant", pour les plants d'hévéas sont également abandonnés dans les champs.

Tous les villages du Canton Wapo utilisent l'eau qui provient de ce marigot (près de 10 villages).



#### Accès à l'eau potable

Malgré les importantes sommes dépensées par Socfin selon ses différents rapports, des dizaines de villages riverains ne bénéficient pas de forages permettant à leurs habitants d'accéder à une source d'eau potable.

Au Cameroun par exemple, sur la seule plantation de Dibombari, des demandes de forages ont été exprimées pour :

- Le village de Mbonjo 1 : seul un forage a été construit par la mairie, mais ne suffit pas à ravitailler en eau les 600 habitants du village, ce qui provoque régulièrement des tensions, aux dires de ses habitants. Un forage est disponible plus loin, au campement Socapalm de Mbonjo 1, mais serait régulièrement en panne.
- Mbonjo 2 : le village ne dispose d'aucun forage.
- Mbomono ba mengue et Souza : ces villages sont très peuplés et le projet ScanWater d'adduction d'eau ne couvre pas tous les ménages. Des particuliers ont construit des puits mais disent avoir besoin de forages.

Au niveau du village de Mbongo, il n'existe qu'un seul forage appartenant à la mission catholique, les habitants doivent payer 2000Fcf par mois pour s'approvisionner en eau potable

Au niveau de la plantation Kienké, sur les 13 villages riverains, seul 1 village (Lendi) a pu bénéficier d'un forage de la part de la Socapalm. Pongo bénéficie d'un forage mis en place par le gouvernement.

Les 11 autres villages riverains de la Socapalm Kienké n'ont pas de forage.

Au Liberia, 36 des 43 villages riverains de la plantation SRC ne bénéficient pas de forages équipés d'une pompe manuelle, et se fournissent en eau dans les rivières et criques les plus proches. Autour de la plantation LAC, ce sont 10 des 37 villages environnants la plantation qui ne bénéficient pas de tels forages.

Parmi les autres villages, les forages sont souvent insuffisants pour l'ensemble de la population selon plusieurs habitants, ou nécessitent d'être réhabilités.

En Côte d'Ivoire, les villages Téklébo, Klotou, Djimbo et Trahé n'ont pas de forages.

Le problème d'accès à l'eau au village de Klotou est particulièrement sérieux, selon les témoignages de ses habitants : il n'y a pas de rivière proche du village, et ils doivent aller creuser des trous d'eau dans les bas-fonds pour se ravitailler.

## 1.2. POLLUTION DE L'AIR

Les polluants atmosphériques sont nombreux dans notre environnement. Certains font l'objet de réglementations européennes compte tenu de leurs effets sur la santé et l'environnement, notamment les particules ou poussières en suspension (PM), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatiles (COV), le monoxyde de carbone (CO), l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), les métaux lourds<sup>12</sup>. L'industrie (particulièrement pour le dioxyde de soufre, les composés organiques volatiles et les particules PM<sub>10</sub>) et l'agriculture (particulièrement pour l'ammoniac et les particules PM<sub>10</sub>) sont les secteurs d'activités principaux émettant ces polluants<sup>13</sup>.

Socfin, dans son dernier rapport de Développement Durable (2018), indique les émissions atmosphériques de certains d'entre eux : SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, poussières (sans précisions) et CO.

Certaines données ne sont pas disponibles (pour la plantation de Brabanta notamment, aucune donnée n'est disponible, et des données sont manquantes (N/A) pour Socfindo, Okomu et LAC). Socfin s'est fixé des objectifs, indiqués dans les tableaux en annexe de son rapport. Il est à noter que ses propres objectifs ne sont pas respectés pour plusieurs données fournies, essentiellement concernant le monoxyde de carbone (objectif < 9mg/m<sup>3</sup>) pour lequel les taux sont

supérieurs à 100mg/m<sup>3</sup> dans 3 plantations, atteignant 419mg/m<sup>3</sup> à la SOGB (Côte d'Ivoire). Les chiffres fournis pour la Socapalm dépassent le seuil des objectifs fixés pour les émissions de poussières. Ceux de Socfindo dépassent les seuils d'objectifs des émissions des oxydes d'azotes.

Aucune interprétation n'est disponible, ce qui ne permet pas de rassurer pleinement les communautés locales.

Des habitants proches des usines se disent inquiets des particules qui pourraient être rejetées dans l'air, particulièrement, pour les huileries, durant la cuisson des noix et lors du raclage des chaudières. Ils constatent sur ces périodes des rejets massifs de fumée. Ils n'ont pas à leur portée des données compréhensibles leur garantissant que ces activités ne sont pas un risque pour la santé de ceux qui respirent l'air autour des usines.

Au Liberia, des habitants proches de l'usine SRC, comme Peace Town, Massaquoi Town, Sugar Hill ou Denis farm, se plaignent de l'odeur qui en ressort lorsque le processus de transformation du caoutchouc est en cours, et s'inquiètent pour leur santé en inhalant ces fumées régulièrement.

Il en est de même pour des habitants de Ouéoulo en Côte d'Ivoire, proche de l'usine de caoutchouc de la SOGB.



<sup>12</sup>

<sup>13</sup> Selon la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement Urbain PACA

## 1.3. DEFORESTATION



Malgré les engagements de Socfin d'éliminer la déforestation, des cas d'infraction ont été constatés en 2018 sur la plantation de Mbambou, au Cameroun, au niveau du secteur G14 : des charbonniers ont abattu massivement des arbres de la forêt primaire sur ce secteur, pour la commercialisation. La Socapalm, interpellée en 2018, a reconnu les faits suite à une investigation sur le secteur avec les représentants des communautés en janvier 2019. La direction a affirmé ne pas être au courant de ces activités. Des habitants du secteur se disent surpris étant donné les contrôles de l'entreprise aux entrées et sorties de la plantation (barrières et guérites), sur toutes les routes permettant d'accéder à ces sites. Les riverains se plaignent eux-mêmes régulièrement d'abus restreignant leur liberté de circulation, avec ces contrôles et les tensions qui en découlent parfois (accusation de vols envers les propriétaires de régimes de noix de palme, violences, interdiction de passage pour des personnes vivant dans les villages au-delà de ces barrières, comme Mabenanga, sur la plantation de la Kienké).

Socfin s'est engagé en décembre 2016 à identifier, maintenir et protéger les zones à Haut Stock en Carbone (HCS), et les Hautes Valeurs de Conservation (HVC). Sur le « Socfin Transparency Dashboard <sup>14</sup> » mis en place par dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable, les rapports HCV ne sont disponibles que pour 3 pays en Mai 2019 :

<sup>14</sup> <https://www.socfin.com/dashboard>

L'Indonésie, le Nigeria, et le Ghana. Les évaluations sur le stockage du carbone ne sont disponibles que pour le Nigeria et le Ghana. Ceci sur l'ensemble des 10 pays où Socfin détient 15 sites agro-industriels d'huile de palme et d'hévéa.

### HCV Reports

- PT Socfindo (2016)
- Okomu Extension 1 (2016)
- Okomu Extension 2 (2016)
- PSG (2017)

### Carbon stock assessment

- Carbon stock assessment Okomu Ext 2
- Carbon stock assessment PSG

Documents disponibles sur le site Socfin Transparency Dashboard



<sup>15</sup> Sierra Leone Agricultural Company, Environmental and Social Due Diligence assessment, July 2015

## 1.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les études d'impact environnemental ne sont souvent pas accessibles pour les communautés locales, malgré les demandes effectuées par certains, comme au Cameroun. Sur le Transparency Dashboard de Socfin, des études d'impact environnemental sont disponibles pour le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et la Sierra Leone. Quatre pays sur les dix où Socfin détient des plantations.

En Sierra Leone, l'étude d'impact environnemental disponible date de 2011, mais une étude a été réalisée par ERM en 2015<sup>15</sup>. Cette enquête vise à effectuer une analyse des lacunes (gap analysis) et définir un plan d'action correspondant notamment aux critères de performance de la Société Financière Internationale (IFI). L'étude indique des lacunes au niveau notamment des critères de performance 1 et 6 de l'IFI, concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux et la conservation de la biodiversité, et la gestion durable des ressources naturelles vivantes. Des lacunes sont identifiées au niveau de :

- l'identification des risques et des impacts
- du respect de la loi ("permits")
- de la responsabilité sociale
- de la protection de la biodiversité
- de la gestion des accidents en cas de dispersion de produit dangereux



- du monitoring et de la protection de la biodiversité, particulièrement des habitats naturels, et des écosystèmes.

Les communautés locales témoignaient de la disparition de certaines espèces animales et végétales, dont certaines plantes médicinales utilisées traditionnellement. Aucune étude plus récente n'est disponible.

Au Cameroun, alors que ces sites avaient été définis comme la cible prioritaire du plan d'action de Socfin début 2017, aucune étude d'impact environnemental ni résultat d'audit n'est disponible. Pourtant, le 5 Avril 2017, le Ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable accusait



réception des termes de référence de l'audit environnemental et social de l'unité de la SOCAPALM de Nkapa, dans le département du Mounjo. Cet audit a été mené par le cabinet d'études CAP DEVELOPPEMENT Sarl, qui en a informé l'ensemble des autorités administratives du département le 28 avril 2017. Dans ce courrier, le cabinet indique que « la législation camerounaise prévoit que les promoteurs des unités industrielles en cours de fonctionnement et/ou d'exploitation sont tenus de réaliser l'audit environnemental et social de leurs installations, devant permettre d'apprécier de manière périodique les impacts que ces installations ont ou sont susceptibles d'avoir sur l'environnement. »

Le courrier du Ministre fait par ailleurs la remarque suivante : « le document ne fait pas allusion à la mise en œuvre du PGES [ Plan de Gestion Environnementale et Sociale ] de l'audit validé en 2008 ». Ni les résultats de l'audit de 2008 ni le Plan de Gestion cité ne sont disponibles sur le Dashboard de Socfin. Plusieurs ressortissants des communautés locales ont essayé par le passé d'obtenir ces documents, en vain.

Des citoyens concernés se sont dits inquiets sur la rigueur du processus d'audit, notamment car la tenue de réunions de consultations publiques se sont souvent faites avec une communication très limitée. Sur la plantation de la Kienké par exemple, la réunion effectuée au village de Pongo n'a réuni que quelques personnes, essentiellement issues de la chefferie. La plupart des habitants n'ont pas été informés de l'évènement, et ceux qui ont eu l'information ne l'ont obtenue qu'au dernier moment, ne rendant pas toujours possible leur participation. Sur la plantation Socapalm Dibombari, la consultation a eu lieu à la case

communautaire de Bomono Ba Mbengue, pour l'ensemble des villages riverains de la plantation, il n'y avait donc qu'une vingtaine de personnes présentes pour l'ensemble des quatre grands groupements de villages (Mbonjo, Bomono Ba Mbengue, Bomono Ba Djedu et Souza). L'information a été faite uniquement à la chefferie, il n'y a eu aucune banderole ou information visible de tous les habitants.

Des cas similaires ont été reportés par les habitants de plusieurs plantations. Sur certains villages, il n'a pas été possible de rentrer en contact avec une personne au courant de ce processus en cours.

Aussi, le mémoire descriptif et explicatif du fonctionnement du site industriel Socapalm de Dibombari du Cabinet Cap Développement Sarl indique que les activités menées sont :

« - la culture du palmier à huile

- La production d'huiles de palmes »

Or, la culture de l'hévéa est également une des activités de la plantation de Dibombari.

Les membres de l'association Synaparcam se sont dits inquiets qu'une telle information ne soit pas indiquée. Selon plusieurs paysans interrogés, la culture d'hévéas peut être plus polluante que la culture du palmier, à cause des produits utilisés.

« Qu'il s'agisse d'une omission volontaire ou d'un manque de rigueur, le fait de ne pas citer la culture d'hévéa à la Socapalm Dibombari est inquiétante pour un travail d'une telle importance », indique le Président du Groupement Communautaire de Mbonjo.

## 1.5. CERTIFICATIONS

En termes de certifications internationales comprenant des critères environnementaux, certains sites de Socfin disposent des certifications suivantes :

### La certification RSPO

(Roundtable on Sustainable Palm Oil <sup>16</sup>) : seul le site d'Indonésie (Socfindo) est, au 31 décembre 2018, certifié RSPO. Plusieurs autres sites sont indiqués en cours d'obtention, mais deux ans après les engagements unilatéraux de Socfin, aucun de ces sites n'a obtenu la certification. La feuille de route définie en 2017 par Socfin mettait pourtant la priorité sur le Cameroun et le Ghana pour avancer sur la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable. On note par ailleurs que cette certification est controversée<sup>17</sup>. 185 organisations expliquaient, le 12 novembre 2018, que « **les systèmes de certification ne peuvent pas apporter une protection suffisante aux forêts, aux droits des communautés et à la souveraineté alimentaire, et garantir la durabilité** » dans la Déclaration Internationale contre la Table Ronde sur l'Huile de Palme Durable. Elles dénoncent notamment les mécanismes de déforestation, d'appropriation des terres et de menace sur les moyens de subsistance des indigènes contre lesquels cette certification ne permet pas de lutter.

<sup>16</sup> <https://rspo.org/>

Par ailleurs, au Cameroun, des démarches dans le cadre de l'acquisition de la certification RSPO ont été critiquées, sur la question de transparence de l'information et la consultation des personnes directement concernées. Le 3 décembre 2018, la Socapalm de Dibombari a convoqué les autorités traditionnelles, les maires, le président de la Synaparcam et le représentant des femmes de Bomono, pour une réunion de sensibilisation sur les questions concernant la RSPO. Les membres de la Synaparcam qui ont assisté à la rencontre estime que le Consentement Libre, Informé et Préalable n'a pas été respecté. Seuls quelques représentants étaient présents, pour l'ensemble des villages de Dibombari. Aucun "simple habitant" n'était présent, et il ne s'agissait en rien d'une réunion de masse. Par ailleurs, un document avait semble-t-il été préparé en amont pour signature, selon l'ordre du jour, mais n'avait pas été communiqué avant la rencontre, rendant impossible, pour les participants, d'y apporter des amendements. Devant ces critiques, le document n'a finalement pas été

<sup>17</sup>

[https://www.sauvonslaforet.org/files/fr/rspo\\_declaration\\_internationale.pdf](https://www.sauvonslaforet.org/files/fr/rspo_declaration_internationale.pdf)

présenté. Les participants ont signé une simple fiche de présence, mais s'inquiètent de ce qui sera attribué à leur signature, et à cette réunion.

### La norme ISO 14001

En Décembre 2018, les sites SAC en Sierra Leone, SRC au Liberia, SOGB et SCC en Côte d'Ivoire, Okomu au Nigeria, et la Socapalm au Cameroun avaient obtenu cette certification. Ainsi, selon le document de suivi des



certificats disponible sur le site du groupe Socfin, 9 autres sites n'ont pas encore cette certification. De plus, au Cameroun, le processus de renouvellement de la certification qui a eu lieu en 2017 a fait l'objet de dénonciations de la

part de plusieurs organisations de la société civile<sup>18</sup>. Dans un courrier adressé au secrétariat de l'ISO de l'organisation internationale de normalisation à Genève, des associations de riverains de la Socapalm, des syndicats de travailleurs de la Socapalm, des représentants des Chefs Traditionnels de villages

<sup>18</sup> Voir courrier adressé à l'ISO en annexe

riverains, et un magazine d'information ont dénoncé, en décembre 2017, plusieurs cas de non-conformité aux exigences de la norme ISO 14001. Ils citent notamment le fonctionnement défectueux des lagunes de décantation, la contamination des eaux de surface, l'utilisation des sacs d'engrais pour la collecte des fruits de palme détachés ou perdus, ou encore la non-prise en compte des préoccupations posées par les victimes. Ces organisations remettent ainsi en cause la rigueur du travail effectué par le Bureau Veritas, qui a délivré cette certification le 14 avril 2017. Le secrétariat ISO a répondu en indiquant qu'ils allaient convoquer le

**Pour en savoir plus sur les limites et risques des processus de certification :**

Changing Markets Foundation « *The false promise of certification* » mai 2018

Mouvement mondial pour les forêts tropicales  
« *La Journée internationale des forêts de l'ONU 2015 et son thème : 'Forêts, climat, changement' Quel changement ?* » mars 2015

Et « *RSPO : le "verdissage" du business de l'huile de palme* » 2011

Déclaration internationale dénonçant la Table ronde sur l'huile de palme durable

Bureau Veritas pour donner suite à la requête. Aucune réponse n'a été faite depuis.

## GGAP Bio

Seul le site Agripalma bénéficie de cette certification. Il s'agit d'une norme de traçabilité et de sécurité

alimentaire pour les productions agricoles. Cependant, il s'agit de critères de management et non de résultats. Il s'agit avant tout d'un système de management des risques pour le consommateur, peu regardant sur les conditions sociales et environnementales de production.

Ainsi, l'ampleur de la communication du groupe Socfin sur ses processus de certifications et sur sa préoccupation en matière d'impacts environnementaux, semble démesurée quand on creuse ce qui est réellement fait à l'échelle de l'ensemble du groupe. Sa politique de gestion responsable indique que « le Groupe s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion existantes afin de prévenir et réduire ses impacts



environnementaux » mais il ne met pas en œuvre les certifications les plus ambitieuses qui existent, comme le règlement Eco-management and audit scheme par exemple, qui impose un volet de communication externe obligatoire, tandis que la norme ISO 14001 ne possède pas ce volet, et n'est donc pas opposable ; ou le Global Gap Risk Assessment on Social Practice ; ou encore la norme ISCC Plus plutôt que l'International Sustainability and Carbon Certification. De plus, les certifications actuelles sont loin de toucher l'ensemble des sites et les processus sont critiqués par les personnes directement concernées par ces impacts environnementaux.

# 2 | DIALOGUE ET GESTION DES CONFLITS

NON A LA POLLUTION  
OUI A LA PLATE FORME DE DIALOGUE  
DE PARIS D'OCTOBRE 2014



## 2.1. DIALOGUE : AVEC QUI ET COMMENT

Le groupe Socfin se félicite de « bonnes relations avec les communautés locales voisines »<sup>19</sup> [traduction des auteurs].

Pourtant, malgré les différents engagements du groupe sur le dialogue avec les populations locales et le respect des droits des populations autochtones, les relations avec les habitants des villages riverains des plantations du groupe Socfin sont encore parfois sous tension, et de nombreux conflits persistent.

Quand on parle de dialogue transparent et ouvert, il est important de préciser quels sont les acteurs impliqués, les interlocuteurs reconnus, et les modalités de dialogue. Socfin ne rentre pas dans ces détails, que ce soit au niveau de ses engagements où quand le groupe documente ses résultats (rapports de développement durable).

Au Cameroun, l'ouverture d'un dialogue constructif avec les premiers concernés fait partie des revendications des associations de riverains depuis de longues années. Si quelques avancées ont pu être observées, ces associations se plaignent encore de ce manque de dialogue au début de l'année 2019.

En Avril 2015, des ressortissants de plusieurs villages riverains des plantations Socapalm Dibombari et Mbongo se sont mobilisés pour interpeller l'entreprise sur les nombreux problèmes qu'ils rencontrent alors à

### 3.3 Respect des droits de l'Homme

Le Groupe Socfin s'engage à :

- Respecter et soutenir la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Reconnaître et respecter les droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs de ses sous-traitants, des temporaires et travailleurs migrants,
- Reconnaître et respecter les droits des communautés locales et autochtones,
- Entretenir un dialogue transparent et ouvert avec les populations locales.

*Extrait de la politique de gestion responsable de Socfin, mars 2017*

cause de ses activités. Ils demandent notamment l'ouverture du dialogue avec l'association qui les représente, la Synaparcam, pour la résolution des conflits. La Synaparcam rassemble plus d'un millier de membres, dans 6 des 7 plantations de la Socfin au Cameroun, et est présente dans les 42 villages riverains de ces plantations. Suite à ces mobilisations, les autorités administratives décident, en accord avec la direction générale de la Socapalm, de la mise en place de plateformes tripartites de dialogue<sup>20</sup> sur chacune des plantations. Le bilan plus de 3 ans après :

- Sur la plantation de Dibombari : une seule rencontre de la plateforme a eu lieu, le 30 novembre 2016. Aucune plateforme regroupant l'ensemble des acteurs impliqués de ne s'est tenue depuis.

- Sur la plantation de la Kienké, il a fallu plusieurs interpellations des autorités administratives et de la Socapalm pour que la question des plateformes de dialogue soit de nouveau abordée, en Juin 2016. Malgré les courriers et éléments fournis par l'association Synaparcam, appuyés par les chefs de villages<sup>21</sup>, aucune plateforme n'a jamais



<sup>19</sup> Socfin Sustainability Report 2017 – [www.socfin.com](http://www.socfin.com)

<sup>20</sup> décret de création de la plateforme tripartite en annexe

<sup>21</sup> Voir courrier au gouverneur en annexe

intégré les représentants de cette association, pourtant à l'origine de cette demande. La Synaparcam avait informé le Préfet de l'Océan ainsi que le Gouverneur de la Région du Sud de ses craintes concernant la légitimité et la représentativité des acteurs prévus pour ce dialogue selon les premières informations dont elle disposait. Depuis lors et encore au 31 Décembre 2018, aucune réponse n'a été faite concernant ces préoccupations, et aucune information n'est disponible sur les rencontres qui se seraient tenues (pas de compte rendu écrits pour les habitants des villages concernés, pas de réunion d'information sur la tenue ou les résultats de telles rencontres). Les citoyens qui s'étaient inquiétés de ne pas être représentés ni entendus au sein de ces plateformes n'ont jusqu'à ce jour aucune preuve de la tenue de telles rencontres, ni aucun élément sur les décisions qui auraient pu y être prises.

- Sur la plantation d'Eséka, jusqu'à ce jour, aucune plateforme tripartite de dialogue englobant l'ensemble des acteurs concernés n'a été mise en place
- Concernant les plantations de Mbongo, Mbambou et Safacam, dans l'arrondissement de Dizangue : il a fallu attendre 6 mois à partir de la décision, avant une première tenue de cette plateforme.

Encore six mois plus tard, les membres de la Synaparcam interpellaient le Préfet sur plusieurs difficultés : manques de résultats visibles pour les populations concernées, non-respect du calendrier des réunions, information tardive et annulations de dernière minute, absence de compte rendu, tenues de « réunions préparatoires » non prévues dans le décret de

**"Ces plateformes ne sont en rien un espace de négociation pour chercher à résoudre les problèmes que nous, riverains rencontrons avec la Socapalm et la Safacam. Chacun prend la parole, et rien n'est décidé. Nous posons sur la table les mêmes problèmes depuis plus de 2 ans, et rien n'a changé. Nous ne voyons plus l'intérêt de nous rendre à ces rencontres."**

Un habitant de Dikola, Dizangue

création, flou sur la composition des participants de la plateforme. La Synaparcam s'est retirée pendant une période de ce processus, faute de réponse satisfaisante sur ces différents points. Au cours de l'année 2018, très peu de rencontres de la plateforme se sont tenues, et des citoyens

- **Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)**  
Le Groupe s'engage à identifier et respecter les droits coutumiers et individuels des communautés locales et autochtones au travers de la cartographie participative. Le Groupe s'engage à ce que les lois soient respectées et que les meilleures pratiques internationales du CLIP soient mises en œuvre pour toutes ses opérations.

*Extrait de la politique de gestion responsable de Socfin, mars 2017*

présents continuent de déplorer les mêmes problèmes : manque de prise de résolutions concrètes, manque de résultats visibles sur le terrain.

Au niveau national, l'association Synaparcam a demandé à plusieurs reprises l'ouverture d'un dialogue constructif et une rencontre officielle avec la Direction Générale, sans réponse. Il lui paraît pourtant important d'avoir un dialogue inclusif aux différentes échelles, locales et nationales, pour permettre de résoudre les conflits en court, particulièrement au vu des dysfonctionnements du dialogue au niveau local.

En termes d'implication des premiers concernés, notamment pour le respect d'un consentement libre, préalable et informé<sup>22</sup> comme défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>23</sup>, un autre processus en cours pose question aux riverains.

Le 20 Juin 2017, le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières crée<sup>24</sup> un « Groupe de Travail chargé de l'audit de la situation foncière et domaniale

<sup>22</sup> La participation à tous les stades de développement est inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et

politiques (PIDCP) comme dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC),

<sup>23</sup> Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, Manuel de la FAO

<sup>24</sup> Voir décision du MINDCAF en annexe

de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM) ». Malgré ses missions qui impliquent directement les communautés locales riveraines de la Socapalm, aucun représentant de ces communautés n'est membre de ce groupe de travail, qui réunit des représentants des différentes autorités administratives et ministères concernés, ainsi que des représentants de la Socapalm.

**Chaque jour, on doit encore se battre pour pouvoir dialoguer avec la direction, qui continue de ne pas reconnaître l'existence et la légitimité de notre organisation, sans jamais n'avoir demandé des preuves de notre représentativité.**

Une habitante de Ceezohn, Liberia

Au Liberia, les habitants des villages riverains de la plantation LAC sont organisés au sein de l'association de membres LACDISTFAC (District Three and Four Affected Communities of LAC plantation). Depuis 2014, cette organisation tente d'ouvrir un dialogue constructif avec la direction de LAC, mais la communication est loin d'être fluide. Pourtant, cette association regroupe des représentants démocratiquement élus par ses 550 membres dans 24 villages.

En Septembre 2016, les membres de l'association ont interpellé la direction sur le problème d'accès à l'éducation pour leurs enfants. Les courriers restant sans réponse, seules des mobilisations collectives non-

violentes ont permis des rencontres avec les représentants de la direction. Malgré l'insistance des représentants de l'association de mettre en place un processus de dialogue clair, et des rencontres régulières, seul moyen selon eux d'avancer vers des solutions concrètes aux problèmes, la communication avec la direction de LAC a été très difficile. De nombreux rendez-vous ont été annulés ou repoussés, faisant trainer le processus de négociation. Plusieurs fois, les citoyens des différents villages ont dû recourir à des actions non-violentes pour rétablir le dialogue. Ils ont parfois dû mobiliser des centaines de personnes pour que la direction accepte enfin de les écouter. Les communautés dénoncent le manque de résultats

**On met plusieurs semaines à obtenir un rendez-vous avec la direction, et au moment où ils nous rencontrent enfin, ils disent qu'ils n'ont pas beaucoup de temps, on se retrouve à bâcler la discussion, et on n'obtient aucun accord. Cela montre bien l'importance qu'ils nous accordent.**

Le coordinateur de la division #4, LACDSFTAC, Liberia

concrets qui découle de cette insuffisance de dialogue (l'école primaire, promise en 2017, n'a toujours pas été construite. En Mai 2019 les travaux n'avaient toujours pas débuté). Quelques semaines avant la dernière mobilisation des communautés sur cette question d'accès à l'éducation (avril 2019), le responsable des Ressources Humaines de LAC, M. Attol, indiquait aux porte-paroles de l'association LACDISTFAC qu'il ne

pouvait les recevoir au nom de l'association, mais en tant que simples ressortissants des villages. Dans un courrier du 8 Avril 2019<sup>25</sup> les représentants de l'association ont exprimé le fait qu'ils ne pouvaient participer à une rencontre en leur nom propre, alors qu'ils représentaient les membres de l'association et avaient été mandatés par ces derniers sur les différents points à traiter.

**La direction nous dit qu'elle veut rencontrer telle ou telle personne, mais pas telle autre. Nous sommes élus par nos membres, mandatés par eux, nous avons tenu des réunions pour préparer ces rencontres, ce n'est pas à la direction de choisir qui va représenter nos membres**

Le coordinateur de l'association LACDSFTAC, Liberia

Avant cela, une rencontre tripartite s'était tenue en Septembre 2017, entre les représentants des



<sup>25</sup> Courrier adressé à la direction de LAC par LACDISTFAC

communautés, la direction de LAC et les représentants du gouvernement (sénateurs du district). La rencontre a porté principalement sur les impayés des compensations pour les cultures détruites lors des expansions, et sur les demandes concernant la construction de l'école. Une nouvelle rencontre devait permettre d'identifier qui était responsable de payer les compensations manquantes. Le gouvernement avait également demandé à la direction de LAC d'avancer sur la résolution du problème pour l'accès à l'éducation. Depuis, il n'y a plus eu de nouvelle rencontre incluant ces différents acteurs, et ces questions ne sont pas encore résolues.

Au Cambodge, un dialogue tripartite (représentants de la communauté Bunong, de l'entreprise Socfin KCD et des autorités locales) a été entamé en février 2016 à la suite de mobilisations des villageois. Pendant environ un an et demi, des rencontres avaient lieu tous les mois ou tous les 2 mois. Ceci a permis d'obtenir quelques avancées, mais les conflits principaux, concernant les



terres, restaient irrésolus. Cependant, les négociations ainsi structurées ont ensuite cessé et Socfin a ouvert un nouveau canal de dialogue, avec le groupe IMG (International Mediation Group). Une grande partie des représentants Bunong du comité tripartite, initialement élus dans chaque village, et organisés par l'association BIPA (Bunong Indigenous People

**Quelques représentants identifiés nous ont indiqués qu'ils avaient dû signer un contrat de confidentialité avec IMG, ils ne peuvent pas communiquer sur ce qu'il se passe pendant les rencontres avec la direction. Ils ont peur de parler, de peur d'aller en prison s'ils le font. Ça crée des tensions avec la communauté, car les relations sociales Bunong reposent sur un principe de transparence, et des prises de décisions collectives.**

Une habitante du village VI, Bu Sra

(Association), expliquent qu'ils ne peuvent plus siéger aux rencontres avec la direction. Seuls quelques-uns auraient été choisis par IMG pour faire partie du



processus dit de médiation. Des habitants des villages ont indiqué que, selon eux, le problème principal est le fait que personne ne connaisse qui sont les représentants de la communauté qui participent aux rencontres avec la direction : " il n'y a eu aucun processus démocratique pour les choisir, ils n'ont donc pas de légitimité vis-à-vis des membres des 7 villages". Par ailleurs, les villageois expliquent qu'ils n'ont aucune visibilité sur le processus en cours et les résultats des discussions avec la direction. Aucune communication publique n'est faite avec les habitants des villages concernés.

**IMG prétend parler au nom de tous les villages, mais ils viennent très rarement de Bu Sra, ils ne sont pas Bunong. Et on ne connaît pas les personnes qui sont censées nous représenter**

Une ancienne participante de la plateforme tripartite

Ils indiquent également qu'aucun résultat n'est visible jusqu'ici, après deux années de négociations, alors

qu'IMG dit travailler sur la question foncière, un processus qui a été initié depuis 2016.

En Côte d'Ivoire, suite à de fortes tensions en 2008 entre les communautés locales et la SOGB, une structure, l'AVD a été mise en place, à la demande de l'entreprise, pour servir d'interlocuteur, et gérer notamment les projets communautaires à mettre en place selon le protocole d'accord signé en 2009.

Le fonctionnement de cette structure est dénoncé depuis des années par de très nombreux habitants dans l'ensemble des villages. Seul un petit groupe de personnes qui ne sont pas élues démocratiquement

par une majorité des villageois contrôlerait son fonctionnement, et les "délégués" qui étaient désignés dans chaque village pour faire le relai avec l'organisation n'ont plus aucune place aujourd'hui dans l'association. Ces derniers se sont longuement plaints du manque de transparence de l'organisation et de leur

manque d'implication dans les prises de décisions. Ils étaient les seuls liens avec l'ensemble des habitants des villages.



**Afin de travailler de manière constructive le Groupe va de manière proactive consulter et s'engager avec toutes les parties prenantes concernées (internes et externes)<sup>1</sup>.**

Lors de la précédente désignation du bureau exécutif de l'AVD, en 2015, ces délégués avaient tenté d'apporter certains changements au fonctionnement de l'association, pour assurer une meilleure représentativité des villageois concernés. Ils avaient alors dénoncé les pratiques de la SOGB les empêchant d'accéder au lieu de l'assemblée générale. Ils indiquent qu'aucun changement n'a eu lieu depuis en termes de fonctionnement. Cette année encore, le bureau a été renouvelé. Des membres des villages et anciens

délégués AVD dénoncent le fait que les membres du nouveau bureau aient été choisis par une minorité, cherchant à défendre ses intérêts, et profiter des avantages financiers que la gestion des projets communautaires

procurerait (les habitants dénoncent la défense d'intérêts propres dans le choix des entreprises qui vont mener les projets par exemple).

*Extrait de la politique de gestion responsable de Socfin, mars 2017*

Face à cette situation, une grande partie des villageois s'était impliquée dans la mise en place d'une nouvelle association dès 2012, une organisation de membres, avec un fonctionnement démocratique et des représentants élus.

C'est ainsi que l'UVD (Union des Villages Déguerpis) s'est construite.

Malgré ses différentes demandes, la direction de la SOGB a toujours refusé de rencontrer<sup>26</sup> les représentants de l'association, argumentant qu'elle traitait déjà avec l'association AVD. A l'époque, aucune de ces 2 structures n'était légalisée. L'association UVD a rencontré de nombreuses difficultés dans son processus de légalisation, et dénonce la collusion entre les autorités locales et l'entreprise. Les membres du bureau exécutif de l'UVD n'ont ainsi jamais obtenu de réponse négative, ni de récépissé, de leur processus de légalisation, lancé il y a près de 5 ans. Lors des nombreuses rencontres avec le Préfet et le Sous-Préfet de la région, il leur a été dit qu'une "association existait déjà, et donc qu'ils devaient se mettre ensemble plutôt que de créer une nouvelle association". Les leaders de l'UVD dénoncent cette violation de leur liberté d'expression et d'association.

Ils ont été pour beaucoup découragés et n'ont plus cherché à ouvrir un dialogue avec l'entreprise, qui

<sup>26</sup> Courrier de la direction de la SOGB adressé au Président de l'UVD le 21 Mai 2015

exigeait que leur association soit légalisée pour les rencontrer.

Le dialogue entre Socfin et les communautés locales, qui revendiquent des négociations avec les organisations de membres organisées sur une base démocratique, et non uniquement avec des élites locales, autorités administratives ou Chefs Traditionnels, reste donc encore limité.

Concernant le **processus de plainte**, que le groupe Socfin se félicite d'avoir mis en place<sup>27</sup>, il est important de souligner le décalage entre ce mécanisme (processus en ligne, en anglais uniquement), et la réalité des communautés locales impactées par les activités du groupe et leurs besoins (en zone rurale, souvent sans accès à internet, ne bénéficiant que d'un accès très limité à des ordinateurs).

Par ailleurs, les quelques plaintes effectuées par ce biais n'ont pas apporté de réponse satisfaisante<sup>28</sup>.

## 2.2. REPRESSION

En plus d'un dialogue encore laborieux avec les communautés locales, les leaders de ces communautés qui osent s'exprimer, ou tentent de s'organiser, font souvent l'objet de menaces et de tentatives de répression.

<sup>27</sup> <https://www.socfin.com/dashboard/progress/grievances/>

En Sierra Leone, la situation entre les communautés locales et Socfin Agricultural Company est très tendue, et ce depuis son implantation en 2011. Dès le début, des paysans et petits propriétaires, organisés rapidement au sein de l'association MALOA (Malen Land Owners and users Association), ont dénoncé les conditions d'installation : manque de consultation des propriétaires fonciers avant la transaction, manque de transparence, corruption, conditions de travail extrêmement mauvaises dans les plantations de SOCFIN, impact sur leur droit à une alimentation adéquate, destruction de leurs moyens de subsistance et impact environnemental négatif. Dès Octobre 2013, des leaders de l'association MALOA sont arrêtés, et seront jugés coupables de « destructions de plants », « conspiration » et « incitation » en février 2016. Certains passeront plusieurs mois en prison. De nombreuses ONG dénoncent un jugement arbitraire destinés à intimider des militants tentant de défendre leurs droits<sup>29</sup>. Après de nombreuses interpellations du

<sup>28</sup> 1 Demande de documents et 1 plainte concernant des violences subies par les femmes des communautés locales au Cameroun. 1 plainte est en cours.



gouvernement, par la MALOA et plusieurs ONG nationales et internationales, une première réunion de médiation se tient en Avril 2017 au bureau du chef du Cabinet du gouvernement. Un « Comité de médiation et de coordination des questions relatives à Malen » est ensuite créé, et les différentes rencontres multilatérales et bilatérales laissent entrevoir un espoir de résolution du conflit. Mais les résultats se font attendre. Cet espoir est pourtant renforcé par l'élection du Président Maada Bio en mars 2018,

<sup>29</sup> [www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/sierra-leone-arbitrary-detention-and-continued-judicial-harassment](http://www.fidh.org/en/issues/human-rights-defenders/sierra-leone-arbitrary-detention-and-continued-judicial-harassment)

originaire de la région proche de Pujehune, et qui promet de résoudre le conflit dans la région de Malen. Une nouvelle rencontre est ainsi organisée en juillet 2018 et identifie clairement des problèmes encore en cours autour de la plantation SAC (insatisfaction concernant le bail foncier, détérioration des relations entre le chef traditionnel et les communautés, mauvaises conditions de travail). Une nouvelle réunion à Pujehune même en août 2018 rassemble les différentes parties. Mais là encore, les résultats concrets se font attendre. Les communautés exigent

Le Président de la Synaparcam, Emmanuel Elong, s'est rendu en France en avril 2018 pour témoigner devant la 14<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nanterre à l'occasion d'un procès pour diffamation intenté par le Groupe Bolloré contre France Télévisions. Il est appelé à témoigner sur la situation des communautés locales affectées par la Socapalm au Cameroun, décrite dans le reportage « Complément d'Enquête ». En amont de son déplacement, durant son séjour en France et après son retour, Monsieur Elong explique avoir subi des intimidations, des menaces, et témoigne avoir été suivi (voir courrier adressé au Sous-Préfet de la région). Renversé par une voiture quelques semaines plus tard, il ignore encore aujourd'hui s'il s'agissait d'un accident ou de représailles.



une enquête indépendante sur la situation. En janvier 2019, alors que le processus en cours avait laissé entrevoir un chemin vers un dialogue constructif, certes lent mais progressif, la situation dégénère à nouveau dans la région de Malen. Suite notamment à un nouveau mouvement de grève, des affrontements auraient provoqué la mort de 2 personnes, et la fuite de centaines de personnes pour fuir les violences<sup>30</sup>. 15 personnes ont été arrêtées, dont plusieurs membres de l'association MALOA. La militarisation de la zone les jours suivant aurait donné lieu à de nombreux abus et

violences, dénoncés par une enquête menée par plusieurs organisations de la société civile<sup>31</sup>. Les personnes arrêtées sont encore sous le coup des accusations, ce qui semble avoir ralenti le processus de dialogue.

Au Liberia, six ressortissants des villages riverains de la plantation SRC qui revendiquaient leurs droits avaient été arrêtés en janvier 2015, et avaient passé six jours en prison, accusés « d'incitation des communautés contre le bon déroulement des activités de

<sup>30</sup> <https://www.grain.org/fr/article/6112-conflit-foncier-en-sierra-leone-grave-attaque-sur-des-defenseurs-des-droits-humains>

<sup>31</sup> Report of the fact finding mission on the human rights situation in Malen Chiefdom after the violent incidents in January 2019 – Human Rights Defenders – Feb 2019

l'entreprise », selon ce que les officiers leur avaient alors indiqué. Aucun procès n'a eu lieu depuis, mais ils n'ont pas été innocentés officiellement. Les charges continuent de peser sur eux comme une épée de Damoclès. Le climat de tension autour de la plantation ne s'est pas amélioré depuis : le 4 janvier 2018, Jerry George, habitant d'un village riverain de SRC travaillant comme contractuel pour la compagnie, a été tué alors qu'il se rendait au travail, très tôt le matin. Les agents de sécurité l'auraient surpris sur le chemin du travail, sur la plantation, avec un autre de ses collègues, et l'auraient pris pour un voleur. Son collègue a pris la fuite, effrayé par les pratiques habituelles de ces agents, lui est resté sur place, estimant sans doute qu'il n'avait rien à se reprocher. Son corps a été retrouvé plusieurs heures plus tard. Son frère, Mark, ressortissant de Gbonolu a lui-même été battu et arrêté la semaine suivante alors qu'il cherchait à obtenir des réponses auprès des officiers de police sur l'enquête en cours. Cette enquête n'a pas abouti jusqu'ici, et les agents de sécurité privés de la SRC



Militaires dans une voiture de Socfin (SAC), suite aux incidents de janvier 2019, Sierra Leone

responsables n'ont pas été inquiétés jusqu'à ce jour, selon Mark Georges et les informations qui ont pu être collectées.

Par ailleurs, les habitants de Doakai n'ont pas oublié les violences du 2 Octobre 2011 de la part des officiers de l'agence de sécurité Aries, embauchée par la SRC, qui avaient conduit à la mort de M. Mullbah Loh, ressortissant du village, et à la destruction et au vol de nombreux biens. Si la situation semblait s'être améliorée ces dernières années, le meurtre jusqu'ici impuni de l'année passée illustre le climat de répression et de terreur dans lequel les habitants des villages riverains de la plantation SRC vivent.

Dans le comté de Grand Bassa voisin, les membres des communautés locales se souviennent encore des trois personnes qui avaient été arrêtées et emprisonnées pendant 110 jours en 2007, alors qu'ils protestaient contre les expansions de la plantation LAC et l'éviction de certains villages.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont témoigné de la présence d'agents militaires pour assurer la sécurité régulière sur les plantations du groupe Socfin.

Au Liberia, l'entreprise LAC héberge des officiers de la police au niveau du domaine dit « 14 Houses », près de l'usine. Ils sont assignés à la sécurité de la plantation, et effectuent des contrôles réguliers des véhicules qui la traversent.

Au Cameroun des militaires sont assignés à la sécurité de certaines plantations de la Socapalm. Les groupes patrouillent souvent dans les véhicules de l'entreprise,



Altercations entre des habitants de Mbonjo et des militaires assurant la sécurité de la Socapalm Dibombari

dans les différents secteurs des plantations et les villages environnants. La présence des militaires a déjà amené à plusieurs altercations avec des membres des communautés locales.

En Côte d'Ivoire, des membres des communautés expliquent ne pas être totalement libre de circuler entre les villages.

Au niveau du Corridor de Dolé 2 de la SOGB, les habitants doivent traverser une barrière pour emprunter la piste qui mène aux villages d'Irépoué, Oulidié, Pataké, Djhimbo, etc.

Les habitants de ces villages indiquent que les camions privés ne peuvent pas circuler la nuit, après 18h, même s'ils sont vides. Pourtant, il y a de nombreux petits planteurs, et les rares véhicules que l'on peut trouver

dans ces villages sont souvent ce type de camions, qui permettent de transporter le caoutchouc produit. Les agents de sécurité indiquent qu'il s'agit d'une mesure pour empêcher le vol, mais les riverains dénoncent des abus, restreignant leur liberté de circulation.

Un cas récent a été reporté : en mars dernier, une femme enceinte d'Irépoué a dû de se rendre à l'hôpital pour accoucher. Sa famille l'a transporté dans le seul véhicule disponible : un de ces camions. Le véhicule a été bloqué au corridor de la SOGB, les agents de sécurité ont refusé de la laisser passer. Elle a dû marcher jusqu'à la route principale, et attendre le passage d'un véhicule, pour atteindre l'hôpital. Les conséquences sur sa santé et celle de son bébé auraient pu être très graves.

La situation est donc délicate pour les habitants vivant dans ces villages, car ils doivent obligatoirement emprunter les pistes de la plantation pour atteindre leurs maisons. L'entreprise a donc un certain contrôle sur leurs mouvements.

La lutte contre le vol de caoutchouc ou de noix de palme est une source de tensions régulières, dans plusieurs pays.

Dans ce même secteur (Dolé 2), M. Tina a été arrêté et a fait 3 mois de prison en 2015 pour avoir ramassé des morceaux de caoutchouc sur le bord de la route principale (axe Klotou-Ouéoulo), qui étaient tombés des camions de la SOGB, comme régulièrement lors du transport.

Il déclare que le responsable de la SOGB lui aurait dit, au moment de l'arrestation, que cela "risquait d'encourager le vol dans les plantations".



## 2.3. Violences faites aux femmes



Dans les situations de conflit, ou lorsque le contexte permet certains abus de pouvoir, les femmes sont toujours particulièrement touchées. C'est également le cas pour les femmes des communautés riveraines de certaines plantations agro-industrielles. Certaines plantations de Socfin ne font pas exception.

Des abus ont été dénoncés lors des conflits récents en Sierra Leone, autour de la plantation SAC. Lors de ces tensions en janvier 2019, la Présidente de l'association MALOA et deux autres femmes ont été arrêtées et détenues pendant plusieurs jours.

Dans un article publié par Culture Radio<sup>32</sup>, la présidente explique comment elle a été violentée par le personnel de sécurité au moment de son arrestation, tirée du lit au milieu de la nuit, frappée par les agents de sécurité, et forcée de dormir à même le sol.

Aminata Finda Massaquoi témoigne dans cet article des violences subies particulièrement par les jeunes femmes dans les villages riverains de la plantation.

Les nombreux témoignages, recueillis en Sierra Leone, au Cameroun et au Liberia<sup>33</sup> explique que les femmes sont victimes d'abus dans plusieurs cas :

- Quand elles se retrouvent en situation de dépendance d'un acteur, (agent de sécurité,

responsable, chef d'équipe, etc.) qui abuse de sa position de pouvoir pour les contraindre. C'est le cas quand elles travaillent ou veulent travailler pour l'entreprise par exemple, ou encore quand elles doivent traverser la plantation, pour atteindre leur champ ou aller collecter des denrées, pour aller pêcher sur les rivières qui traversent les plantations. Certains villages se trouvent au cœur de la plantation, et leurs habitants sont contraints de traverser régulièrement les barrières de l'entreprise.

- Les femmes qui bénéficient de leurs propres cultures de palmiers à huile transforment parfois les régimes collectés en huile de manière artisanale, ou utilisent directement les noix de palme pour la cuisine. De nombreux cas de violences ont été dénoncés par des femmes, expliquant que les agents de sécurité (ou les militaires en charge de la sécurité sur les plantations) s'étaient introduits dans leurs maisons, les accusant de vol.

Elles sont particulièrement menacées lorsqu'elles circulent avec leurs régimes ou de l'huile transformée.

L'occupation par les plantations de terres que les familles utilisaient, particulièrement les femmes, pour

<sup>32</sup> <https://www.farmlandgrab.org/post/view/28769-malen-women-cry-for-help>

<sup>33</sup> Socfin's Rubber Plantations in Liberia and the Responsibility

of Swiss Companies, 2019  
<https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/briser-le-silence-harcelement-violences-sexuelles-et-abus-a-lencontre-des->

[femmes-a-linterieur-et-autour-des-plantations-industrielles-de-palmiers-a-huile-et-dheveas/](https://www.farmlandgrab.org/post/view/28769-malen-women-cry-for-help)

nourrir leurs familles, a rendu la situation précaire pour nombre d'entre elles. Cela les place dans une situation fragile, car elles sont d'autant plus dépendantes des quelques ressources dont elles disposent encore. La peur de perdre ce qu'il leur reste pousse beaucoup d'entre elles au silence, ce qui ne permet souvent pas de détecter l'ampleur du problème ou de faire évoluer la situation.

En Avril 2019, une plainte<sup>34</sup> a été constituée au Cameroun auprès de la Direction Générale de la Socapalm ainsi que du processus de plainte de Socfin (Socfin Transparency), sur ces questions spécifiques. La plainte liste une dizaine de cas concrets :

En 2007, Nayi Mbo Lucie, une habitante du village Bikondo, proche de la plantation Socapalm Kienké, au Cameroun, a été violée et tuée par des agents de sécurité alors qu'elle était à la pêche aux crevettes. La rivière fait la limite entre le village et la plantation, et elle avait accosté sa pirogue sur les rives de la plantation, pour mener à bien cette activité de pêche, qui permettait alors aux familles de subvenir à une partie de leurs besoins. Son fils explique que la Socapalm a fourni à la famille 150 000fcfa (230€), pour lui permettre de l'enterrer. Il a tenté pendant des années de suivre l'affaire au parquet de Kribi, en vain. Aucune conclusion à l'affaire ne leur a jamais été donnée.

<sup>34</sup> "Nous avons aussi droit à la vie" – Requête et Revendications des femmes vivant autour et à l'intérieur des plantations de la Socapalm, Cameroun, 2019

- Des veuves victimes d'appropriation de leurs terres
- Des confiscations de produits cultivés et de l'huile produite, accompagnées de l'interdiction de pratiquer le pressage artisanal
- Des abus et violences

Plusieurs femmes ont accepté que leur nom soit cité, mais d'autres souhaitent encore rester anonymes.

Aucune réponse n'a été faite à ce jour de la part de la Socapalm ni de Socfin.

## 2.4. Relation avec les petits planteurs

Selon Socfin, les huileries de palme et les usines de transformation de caoutchouc naturel du groupe Socfin se fournissent auprès de petits planteurs dans 3 pays, sur les 10 où le groupe a des plantations : le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Liberia. Le rôle des petits planteurs dans les activités de la Socfin est donc encore limité.

Par ailleurs, au Liberia, les paysans riverains de la plantation LAC, qui ont des cultures d'hévéas, expliquent qu'ils ne vendent pas leur production



directement à l'entreprise, mais à des intermédiaires, et n'ont donc aucun contact direct avec la direction et très peu de marge de manœuvre. Ainsi, les petits producteurs qui ont été rencontrés vendent toute leur production à Morris Neesend, qui traite avec l'entreprise. Ces paysans dénoncent la marge dont un tel intermédiaire bénéficie, tandis que les prix sont déjà bas, et leur dépendance à cet intermédiaire. Mais selon

eux, la direction de LAC refuse de leur acheter directement la production. Cela pose également des questions sur la traçabilité du caoutchouc fournit, avec plusieurs intermédiaires entre les producteurs et l'entreprise, pour qui les producteurs réels peuvent alors être inconnus.

Au Cameroun, selon les informations fournies par Socfin<sup>35</sup>, il y a 768 petits planteurs qui fournissent des noix de palme à la Socapalm. Pour la Safacam, c'est très marginal, avec 5 petits planteurs fournissant de l'huile, et 4 planteurs fournissant du caoutchouc.

De nombreux planteurs rencontrés indiquent que la relation avec la Socapalm est loin d'être idéale pour eux, mais qu'ils n'ont pas le choix. La plupart d'entre eux n'a pas osé témoigner en étant identifié, de peur de représailles car étant en situation de dépendance. Pourtant, ils dénoncent :

- Le non-entretien des pistes de collecte sur plusieurs secteurs,
- Le manque de transport de leurs produits pour atteindre l'usine, alors que c'était un service qui était rendu précédemment,
- Des prix fixés unilatéralement par la Socapalm qui sont très bas selon les petits planteurs
- Les difficultés d'accès aux intrants et au matériel agricole

- Le prix élevé et la difficulté d'accès aux plants de palmiers (pas de système d'aide ou de crédit par exemple)
- Le manque de formation sur des dimensions techniques et de gestion dont les petits planteurs disent avoir besoin.

Par ailleurs, les riverains dénoncent également la pression sur les personnes utilisant leurs propres pressoirs pour transformer les noix de palme en huile<sup>36</sup>, qui augmente la dépendance des petits planteurs vis-à-vis de la Socapalm.

En Côte d'Ivoire, c'est 3801 petits planteurs qui fournissent la SOGB en caoutchouc. Ce qui représente, avec les collecteurs, 69% du caoutchouc produit par la SOGB. 60 coopératives<sup>37</sup> organisent la grande majorité des planteurs. Plusieurs petits planteurs expliquent qu'entre juillet 2018 et début 2019, la SOGB a imposé des quotas de livraison : certains n'ont pas pu obtenir l'autorisation, et n'ont donc pas pu livrer leur production à l'entreprise. Ceux qui ont pu avoir une autorisation de livraison ont vu leur quantité de production livrable fortement

limitée. Les coopératives elles-mêmes ont dû fonctionner selon ces quotas.

D'autres planteurs expliquent que cette dernière année, le délai de paiement après la livraison pouvait atteindre jusqu'à un mois, ce qui les mettait en difficulté. Ils expliquent également que la livraison est parfois difficile, car la SOGB ne met pas à disposition des véhicules, et les plus petits planteurs ne disposent pas de camions de livraison. Un membre du bureau exécutif de la SOCOPHE-GB, la plus grande coopérative, explique que non seulement les planteurs se débattent pour livrer leur production, mais ils doivent payer des frais de livraison au pont bascule. Il indique qu'il s'agit



<sup>35</sup> <https://www.socfin.com/dashboard/traceability/>

<sup>36</sup> "Nous avons aussi droit à la vie" – Requête et Revendications des femmes vivant autour et à l'intérieur des plantations de la Socapalm, Cameroun, 2019

<sup>37</sup> La plus grande coopérative est la SOCOPHE-GB, avec derrière la SOCAPHE-GB, la CODEGB, la CAHT, la COPHES, etc.

aujourd'hui de 1fcfa/kg de caoutchouc (et jusqu'à l'année dernière il s'agissait de 10fcfa). Selon lui, c'est entre 7000T et 8000Tonnes de caoutchouc qui sont livrées chaque mois par les petits planteurs, ce qui représente des sommes très importantes.

Concernant la SCC (Sud Comoé Caoutchouc) en Côte d'Ivoire, elle ne bénéficie pas de plantations propres, et 100% de sa production provient de 192 petits planteurs, 5 collecteurs, et 26 domaines privés (« Estate »). Ces chiffres, donnés par les documents de Socfin, concernent la période du 01/09/2017 au 30/04/2018<sup>38</sup>, et sont contradictoires avec le rapport de développement durable 2017 du groupe Socfin qui indique que la SCC a construit des partenariats avec 6 500 petits planteurs.

On note également que dans ce même rapport, Socfin indique soutenir 60 petits planteurs au Liberia, sur la plantation SRC, ainsi que 40 000 plants fournis, alors que cette même plantation est indiquée comme n'ayant pas d'usine (et donc aucun document de traçabilité disponible) sur le Transparency Dashboard de Socfin. Selon les informations collectées sur place, l'entreprise SRC possède une usine pour transformer le caoutchouc collecté en blocs, mais par pour le deuxième processus de transformation du caoutchouc. Il serait important que Socfin explique le processus de traçabilité, dans la mesure où l'entreprise se fournit à différents producteurs, l'origine du latex semble pertinente.

Au Cambodge, bien que le groupe Socfin n'achète pas le caoutchouc produit par les petits planteurs (l'usine étant en fonction depuis peu), il y a un lien de dépendance entre plusieurs d'entre eux et le groupe Socfin. Au moment de l'implantation du groupe, suite à la concession foncière accordée par le gouvernement au groupe KCD en 2008, et la joint-venture conclue entre KCD et Socfin, les 850 familles Bunong qui occupaient les terres se sont vues proposer 3 options :

- Des compensations (environ 200\$ par hectare)
- La relocalisation
- Des contrats appelés « rubber family ».

Environ 300 familles ont fait ce dernier choix en 2008, et les premiers contrats ont été signés en 2009-2010. Beaucoup y ont renoncé depuis au vu des difficultés rencontrées, et elles ne sont plus que 62 familles aujourd'hui à être sous ce type de contrat avec Socfin.

### Le piège des Rubber-Familles

Le contrat stipule que Socfin fournit des parcelles de terres avec des hévéas, ainsi que des intrants (engrais, herbicides), des plants, et de la formation.

Le caoutchouc sera racheté au prix du marché.

En échange, à partir des premières récoltes, les familles sous contrat doivent rembourser cette aide donnée sous forme de prêt, avec des intérêts (8% puis 5%). Le contrat stipule également que les familles « louent » la terre, qui reste la propriété de Socfin.

Tout d'abord, le projet a été repoussé pendant des mois, voire des années (2009, 2010, 2011). La plupart des familles, alors largement dénuées de terres, ont donc dû attendre entre 1 et 3 ans avant de pouvoir débiter ce travail visant à leur permettre de subvenir à leurs besoins, et certains ont attendu encore bien plus longtemps pour connaître les terres qui leur furent accordées dans le cadre de ces contrats, le processus étant compliqué par un certain nombre de problèmes.

Certaines des terres fournies à ceux qui en ont eu la chance ont été considérées par ces derniers comme incultivables : soit des terres rocailleuses, soit des terres trop humides, ou trop pauvres.

De plus, très peu de formations ont été dispensées et les intrants promis n'ont pas été fournis pour certains. Ils n'ont donc jamais pu cultiver leurs parcelles, et ont fini par abandonner ce projet, et accepter la compensation (dont Socfin a augmenté le montant par hectare en 2011).

Ceux qui sont encore sous contrats doivent rembourser des intérêts importants et ils ne possèdent pas leurs terres.

<sup>38</sup> [www.socfin.com/dashboard](http://www.socfin.com/dashboard)

En Sierra Leone, un programme de soutien aux petits planteurs devait être mis en œuvre de manière prioritaire, selon les premiers engagements de Socfin, notamment dans l'étude d'impact environnemental de 2011<sup>39</sup>, et dans le protocole d'accord (Memorandum of Understanding) signé entre Socfin et le gouvernement en 2012

Or, aucune des dépenses prévues au départ par Socfin pour ce programme n'a été engagée<sup>40</sup>, ce programme n'est donc toujours pas mis en œuvre en 2019, près de 10 ans après l'implantation de l'entreprise, alors même que l'on sait que la culture d'arbres comme le palmier à huile ou l'hévéas nécessite plusieurs années avant de produire et donc de fournir des revenus.



---

<sup>39</sup> Environmental Social and Health impact assessment for the establishment of oil palm and rubber estate in the Malen region – Star Consult, January 2011

<sup>40</sup> Accaparements de terres et huile de palme en Sierra Leone – Analyse du cas SOCFIN à la lumière des droits humains – FIAN, 2019

A photograph of a riverbank with large trees and exposed roots. The water is brownish and reflects the surrounding greenery. The text '3 | EXPANSIONS ET TENSIONS FONCIERES' is overlaid in blue.

# 3 | EXPANSIONS ET TENSIONS FONCIERES

## 3.1. OCCUPATION DES TERRES

La pression foncière appliquée sur les communautés locales par l'implantation des différentes plantations, contrôlées aujourd'hui par Socfin, que ce soit il y a plus de 40 ans pour certaines, ou ces dernières années pour d'autres, est la source principale des tensions actuelles. Le groupe détient 387 939 hectares de concessions pour ces plantations. Si les zones où ces plantations sont implantées sont des zones rurales, avec une densité moindre, elles n'en étaient pas pour autant inoccupées. Il s'agit de 42 villages affectés au Cameroun, 13 villages en Côte d'Ivoire, 7 villages (850 familles) au Cambodge, 52 villages en Sierra Leone et 81 villages au Liberia.

Sur ces 5 pays, c'est déjà près de 200 villages touchés par les activités de cette agro-industrie.

Si les données démographiques sont parfois difficiles à obtenir, les villages vont d'une cinquantaine à plus de 400 personnes. En ajoutant les 5 autres pays où le groupe est présent, ce sont donc des milliers de personnes impactées par ces plantations.

Nous n'avons pas pu trouver de données sur la population totale impactée par les plantations du groupe, dans les documents de Socfin. Il semblerait pourtant essentiel d'avoir une telle évaluation pour des études d'impact pertinentes.

Les populations qui occupaient ces terres vivaient essentiellement de cultures vivrières, et de l'utilisation des ressources naturelles de la forêt et des rivières (plantes comestibles et médicinales, fruits, bois, gibier, poissons, etc.). Quelques groupes, comme les pygmées

au Cameroun au niveau de la Kienké, vivaient essentiellement de ces ressources, et donc dépendaient très fortement de la forêt et de leur environnement, faune et flore comprise.

Privés d'une partie de ces ressources, ces communautés se sont vues privées de l'essentiel de leurs moyens de subsistance. Les promesses de développement des villages et d'emplois faites il y a des dizaines d'années avaient pu faire accepter aux habitants de l'époque l'installation de ces plantations (qui a cependant parfois dû se faire par la force, comme en témoignent les communautés du Liberia), mais les générations qui ont suivi ont constaté l'ampleur de ce que ces pertes représentaient sur le long terme, que les quelques infrastructures ou emplois ne peuvent selon eux plus compenser.

Il est important de comprendre également qu'une source importante de conflits est le rapport entre les surfaces pour lesquelles le groupe détient des concessions, et les surfaces plantées.

Les limites des plantations étant très souvent mal indiquées, selon les témoignages des communautés, les limites visibles pour les riverains sont les limites des espaces plantés. Ainsi, lorsque les entreprises exploitent de nouveaux espaces, situés sur leurs concessions, les riverains vivent cela comme des extensions, car cela représente concrètement autant de forêts ou de champs qu'ils ne peuvent plus utiliser. Ainsi, l'augmentation de près de 50% des surfaces plantées entre 2009 et 2018 a exacerbé les tensions autour de l'occupation des terres.



## 3.2. RETROCESSIONS AU CAMEROUN

C'est pour ces raisons que la question du foncier est aujourd'hui un enjeu central dans la résolution des conflits avec les communautés locales.

En 2005, un avenant au bail emphytéotique entre la Socapalm et l'Etat du Cameroun est signé, apportant modifications du bail de 2000, effectué suite à la privatisation de l'entreprise. Ce premier bail concédait 78 529ha à la Socapalm. L'avenant de 2005 indique : "Après avoir procédé à l'évaluation des terres mises en bail avec l'appui de l'administration chargée des domaines, la SOCAPALM a proposé [...] le retrait d'un

certain nombre de terres du bail emphytéotique". Ainsi, 20 466ha sortent alors de la concession accordée.

Les communautés locales, conscientes de ce changement de concession, demandent depuis plusieurs années la preuve que ces rétrocessions ont été effectives, au vu de leurs besoins croissants de terres. Ces espaces n'étant pas visibles pour les communautés, elles doutent qu'ils aient été libérés après 2005.

En 2017, le Groupe Socfin a publié les cartes de ses plantations, qui indiquent, pour le Cameroun, les espaces rétrocedés. Un travail de cartographie participative<sup>41</sup>, réalisé à partir de l'analyse des limites indiquées par ces cartes, a soulevé plusieurs problèmes.

Sur la plantation de Dibombari, l'espace de Kake<sup>42</sup>, est

indiqué comme rétrocedé. Cependant, sur le terrain, des plantations y sont implantées, appartenant à d'anciens cadres de la Socapalm, qui ne sont pas des autochtones des villages affectés par l'implantation de l'entreprise. Les ressortissants des communautés locales concernées ont exprimé leur inquiétude sur le fait de considérer comme rétrocedées des terres que les communautés locales elles-mêmes ne peuvent pas utiliser, et qui ne sont pas libérées.

La zone de Yato est constituée essentiellement d'un grand marécage qui contourne le bloc G7 et longe le fleuve Mounjo. Il s'agit de terres qui ne sont pas utilisables ni pour des cultures vivrières, ni pour des cultures pérennes, ni pour la construction d'habitations. La petite partie de terre ferme sur ce secteur est occupé par l'entreprise Camwater, qui puise de l'eau dans le fleuve pour alimenter la ville de

**Nous vivons sur cette terre depuis des générations, bien avant la Socapalm. Comment la Socapalm peut dire qu'elle nous a rétrocedé des terres qui ont toujours été à nous ?**

Une habitante de Mbonjo 1, Cameroun

Douala notamment, en eau courante. Ces terres dites « rétrocedées » ne peuvent donc en aucun cas répondre aux besoins des communautés locales, qui expliquent manquer de terres pour subvenir aux besoins de leurs familles, et de forêts pour pratiquer la



<sup>41</sup> Voir cartes en annexe

<sup>42</sup> Voir carte en annexe

chasse et la cueillette de plantes ou de feuilles essentielles à leurs pratiques traditionnelles.

Au niveau de l'espace de Mbonjo, indiqué là encore comme rétrocedé selon Socfin, on trouve :

- le campement N1 de la Socapalm pour les ouvriers (les maisons appartiennent à la Socapalm)
- des parcelles plantées par la Socapalm : le bloc G4 75/76, le bloc F4 et le bloc F5.
- la chefferie du village Mbonjo 1, avec environ 250 familles, qui étaient présentes sur ce secteur bien avant que la Socapalm ne s'implante. Ce village n'a jamais été déplacé, ses habitants ont donc exprimé leur étonnement quand il leur a été indiqué que cet espace avait été rétrocedé par la Socapalm.

Des études identiques ont été effectuées sur les plantations de Mbambou et Mbongo, et des problèmes similaires apparaissent<sup>43</sup>. De nombreux ressortissants des villages riverains de la Socapalm ont donc exprimé leur inquiétude sur la correspondance des cartes publiées par la Socfin avec la réalité, au vu de ces premiers éléments.

Par ailleurs, un des problèmes principaux est le manque de bornage physique des limites des plantations, à l'origine de nombreux conflits fonciers (on ne sait pas notamment si les premières bornes posées, dont certaines sont encore visibles, ont été posées avant ou après 2005, et donc quelle surface elles indiquent). La Socapalm a entrepris un travail de

bornage ces dernières années, de manière unilatérale, sans impliquer les communautés locales. Ces travaux ont été contestés dans plusieurs secteurs, et les équipes venues poser des bornes ont parfois été chassées par les villageois protestant contre le processus<sup>44</sup>.

Au vu de ces tensions, les communautés s'attachent également fortement à ce qui devait être défini, selon l'article 6-h/ du bail emphytéotique, comme un espace vital autour des villages. Ces espaces concernés par un encadrement particulier correspondaient, selon le bail, à des "parcelles de 250ha situées autour des communautés villageoises". Or, certains villages, comme Mbambou, sont collés à la plantation, les palmiers venant jusqu'à moins de 10m de certaines maisons. La régénération de ces espaces a provoqué de nouveaux conflits en 2016, qui n'ont été que partiellement résolus.

De nombreux villages riverains de la Socapalm réclament aujourd'hui ces espaces vitaux.



### 3.3. EXPANSIONS

Au Liberia, la plantation LAC a voulu effectuer de nouvelles expansions fin 2015 : la Commission Foncière ainsi que le Ministère de l'Agriculture, ont communiqué un projet de protocole d'accord (Memorandum of Understanding) aux populations. L'annonce publique annonçait deux réunions rassemblant les différents acteurs concernés les 12 et 13 Décembre 2015, pour appliquer le processus de Consentement Libre, Préalable et Informé pour l'acquisition de 27 400 hectares de terres par

<sup>44</sup> Voir lettre chef de Mbana à la Socapalm

l'entreprise LAC. Les habitants ont refusé de participer à cette réunion, rejetant en bloc le projet, dénonçant les circonstances dans lesquelles les expansions précédentes (2004) s'étaient déroulées, le manque de

**Plus de 10 ans après le protocole signé en 2007 sur les dernières expansions, aucune promesse n'a été tenue. Comment on pourrait envisager de négocier de nouvelles expansions ?**

Une habitante de Wonwulu, LAC, Liberia

représentativité et de transparence du processus notamment. Les habitants des secteurs concernés n'ont plus eu de nouvelles depuis lors, mais craignent un passage en force, sans leur accord.

**On a bien vu comment ils ont signé l'accord de 2007 : ils ont écarté tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec leurs propositions, et ont fait signer des personnes qui n'avaient pas le droit de parler au nom de nos villages**

En Côte d'Ivoire, des habitants de Pataké témoignent d'une extension récente des terres plantées, qui n'étaient, selon leur compréhension, pas comprise dans la concession. Il s'agirait selon eux de 273ha de jachère, qui ont été nettoyés au cours de l'année 2017, et des palmiers y ont été plantés par la SOGB. Les habitants utilisaient cette jachère pour leurs rizières et autres cultures vivrières.

Dans le cas où il s'agirait bien d'un espace compris dans la concession de la SOGB, Socfin s'est engagé à travers sa politique de gestion responsable à ne réaliser aucun nouveau développement ("greenfield") tant :

- que les cartographies et études identifiant les zones HCS, HVC et de tourbières ne sont pas finalisées et publiques ;
- que le processus de CLIP n'est pas finalisé ;
- qu'un conflit non-résolu est en cours pour les zones en question ; à moins qu'un processus de résolution des conflits acceptable ne soit mis en œuvre et consenti librement par les parties concernées.

Or, en Côte d'Ivoire, comme indiqué précédemment, les études concernant les zones HCS et HVC ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, les habitants considèrent qu'il y a des désaccords concernant l'occupation de cette espace, et dénoncent donc la mise en œuvre du processus de consultation.

Un autre cas d'extension de surfaces plantées (développements) a été reporté au village d'Irèpoué : en 2018, la SOGB est venue tracer les limites sur un espace aux abords du villages. L'espace n'a pas encore été nettoyé, mais une partie des habitants dénoncent cette extension, sur des terres qu'ils utilisent, notamment avec des champs de manioc. Leur cimetière devrait également être détruit par ces limites nouvellement indiquées.

Cela a apporté de nouvelles tensions au sein du village, alors que les habitants dénoncent le manque de place pour leurs cultures vivrières et leurs difficultés d'accéder à une alimentation saine et suffisante.



## 3.4. OCCUPATION DES BAS-FONDS

Concernant l'occupation des terres, une autre source de conflits est l'occupation de ce que les communautés locales appellent les bas-fonds, qui constituent la plupart du temps des marécages abritant des tourbières.

Ces espaces sont longtemps restés inutilisés par les entreprises du groupe Socfin, permettant aux communautés de conserver quelques espaces pour des cultures vivrières notamment. Mais ces dernières années, les plantations s'étendent de plus en plus dans ces espaces, n'offrant plus cette mince alternative aux familles pour subvenir à leurs besoins. Par exemple, sur la plantation de Dibombari au Cameroun, des expansions en 2012 ont amené la Socapalm à détruire les cultures des paysans sur les blocs D3, C3, D2, E4 et E5. Aucun dédommagement n'a jamais été payé jusqu'à ce jour pour ces paysans. La destruction a été reconnue par la délégation régionale du Ministère de l'Agriculture et du Développement durable, qui a dressé des procès-verbaux pour une quinzaine de paysans, indiquant précisément le nombre de plants (manioc, palmiers, manguiers, bananiers, avocatiers, ananas, ignames) détruits et les montants dus, s'élevant pour la plupart à plus d'un million de francs CFA par paysan<sup>45</sup>. De tels cas d'occupation des bas-fonds se multiplient sur plusieurs plantations, augmentant la pression foncière ressentie par les communautés. Il en est de même au Cambodge, où les riverains indiquent que Socfin assèche les marécages pour cultiver de l'hévéa.

En décembre 2018, la compagnie SRC au Liberia a diffusé un message sur les radios locales interdisant aux communautés locales de cultiver les bas-fonds et zones marécageuses, sur les limites de la plantation. Les familles se servent de ces espaces pour leurs cultures vivrières de subsistance, n'ayant que très peu de terres cultivables disponibles.

En Sierra Leone, les habitants de la région de Malen expliquent que l'utilisation de produits chimiques par Socfin touche de nombreux marais, les rendant inutilisables. Ils étaient jusqu'ici utilisés essentiellement par les femmes des villages riverains de la plantation.

En Côte d'Ivoire, les communautés indiquent que la plupart des bas-fonds sont aujourd'hui asséchés et



<sup>45</sup> Voir Procès Verbal d'expertise agricole en annexe

utilisés par la SOGB. Auparavant, les gens utilisaient les ressources qu'ils pouvaient récolter dans ces espaces, ou y installaient quelques cultures. Ainsi, un secteur important entre les villages de Klotou et Oulidié a vu ses bas-fonds disparaître.

La même situation a été présentée pour le secteur entre Irépoué et Iboké, et entre Oulidié et Nyoné 1.

Les habitants d'Irèpoué ont soulevé un problème particulier en découlant : ils utilisaient auparavant les ressources des bas-fonds (rafia, bambou) pour construire les toitures des maisons ou tout autre bâtiment. Avec l'occupation et l'assèchement des bas-fonds, ces ressources ne sont plus disponibles. Ils sont alors obligés d'acheter des tôles pour couvrir les toitures, mais certains ne bénéficient pas de l'argent nécessaire. Là encore, les communautés se retrouvent face à de nouveaux problèmes de ressources, qu'ils ne connaissaient pas auparavant, lorsqu'ils pouvaient s'appuyer davantage sur les ressources naturelles les entourant. Plusieurs habitants expliquent que leur situation économique ne leur permet pas de subvenir à ces nouveaux besoins.

Une grande partie de ces bas-fonds a été exploitée dans les années 2007-2008, ce qui avait provoqué de fortes tensions entre les communautés et la SOGB.

### 3.5. DESTRUCTIONS ET COMPENSATIONS

Début 2019, de nombreuses destructions subies par les communautés locales restent sans compensations. Des communautés autochtones ont vu leurs sites sacrés, cimetières, cultures et parfois maisons détruites, lors de l'installation des premières plantations, reprises ensuite par la Socfin, ou plus récemment lors d'expansions des plantations du groupe.

#### Destruction des sites sacrés

Au Cameroun, les cultures détruites dans les années 1970 avaient été compensées (même si les villageois dénoncent de faibles compensations), mais les tombes, les cases, les chapelles et autres sites sacrés n'ont jamais, jusqu'à ce jour, fait l'objet de compensation.

Ainsi, à Dibombari, le site de Beyang Mbonjo a été entièrement détruit, les maisons, ainsi que les tombes et la chapelle. Sans aucune compensation.

Le village Ntondo a été rasé de la même manière. Les communautés demandent la restitution des 2 cimetières en tant que sites sacrés, essentiels aux pratiques traditionnelles.

A Bayon Mbonjo, le cimetière a été également détruit et est désormais au sein de la plantation.

Au niveau de la division 5, c'est le village Manoka, à Tilo, qui a été détruit, cimetière et maisons.

A la cité « camp maîtrise », la majorité du village a été détruit, quelques rares maisons sont restées.

A Souza, le village Moukoumba a été rasé, maisons et cimetière. Encore une fois sans compensations.

Sur la plantation d'Edéa, au village Apouh, le cimetière a été détruit également et se retrouve remplacé par des palmiers.

La liste pourrait encore être rallongée.

Aujourd'hui, les communautés locales demandent la reconnaissance et la restitution de ces nombreux sites, sacrés selon leurs pratiques ancestrales.



Cérémonie sur un ancien site sacré, Bu Sra, Cambodge

Au Cambodge, ce sont plus de 10 cimetières et espaces de forêts sacrées qui ont été détruits au cours de l'implantation de Socfin. Des compensations ont été mises en œuvre, notamment pour permettre des cérémonies pour apaiser les esprits de ces sites sacrés : sacrifice d'un buffle et remise d'environ 250\$ pour la cérémonie sur le site du cimetière de Pa Tui, un buffle et une vache sacrifiés lors de la cérémonie du site Piing Prök en décembre 2010, et 4075\$ remis à la communauté, 5962\$ répartis entre les 2 villages de Bu Nam et Teak Puuk en 2011 par l'officier de la province en mai 2011, ainsi qu'un buffle et une jarre de vin. Mais les habitants d'un autre village indiquent qu'ils n'ont rien reçu afin de dédommager la destruction de leur cimetière, qui fait maintenant partie intégrante de la plantation et de nombreux Bunong considèrent que ces compensations ne sauront entièrement dédommager les préjudices subis.

En Côte d'Ivoire, un site sacré du canton Wapo à Irobo, entre Irépoué et Djihimbo a été détruit au moment de l'implantation de l'entreprise. Les communautés ont perdu cet espace où ils se recueillaient.

A Dibablè, le village entier a été détruit, avec toutes les tombes.

Lors des extensions de 2007-2009, le site sacré de Sokogby a été détruit, des palmiers y poussent aujourd'hui. Il n'y a eu aucune compensation spécifique pour ces sites sacrés détruits.

### Cultures et destructions non compensées

Au Liberia, les expansions de la plantation LAC dans les années 2004-2007 touchant notamment les villages de

Mbgafein Town, Zorwee, Ceezohn, Wonwulu ou encore Klayleyea ont entraîné de forts conflits, qui ont tout de même amené à l'évaluation précise des cultures détruites des communautés. Chaque paysan s'est vu remettre un document listant les plans de bananiers, cocotiers, palmiers, etc. qu'il possédait, précisant que 6\$ par plant serait payé en dédommagement. Mais près de 10 années plus tard, les paysans n'avaient toujours rien reçu. Après s'être organisés au sein de l'association LACDISTFAC et mobilisés plusieurs fois pour interpeller la direction de LAC sur ce problème, l'entreprise a finalement payé à chacun en 2016, 50% de l'argent dû, indiquant que l'Etat serait responsable de payer les 50% restant (3\$ par arbre). Les paysans touchés indiquent qu'il n'est indiqué de manière officielle dans aucun document ni accord le fait que l'Etat serait responsable de payer une partie des cultures détruites. La direction n'a jamais pu fournir aux paysans qui ont demandé une telle preuve. En conséquence de ce flou, le gouvernement et l'entreprise se renvoyant la balle, jusqu'à ce jour, les nombreuses requêtes effectuées par les paysans auprès de la direction de Lac et du gouvernement n'ont pas apporté de solution, et le reste de l'argent n'a toujours pas été payé. Cela représente 54 381\$, pour plus d'une centaine de paysans.

A noter que le Ministère de l'Agriculture définit un prix de compensation de 6\$ par plant pour les cultures vivrières ("food crops") (riz, manioc, ignames, etc.), et 12\$ par arbres pour les cultures dites "rentables" ("cash crops"). Les riverains détenaient pourtant également ce dernier type de cultures.

Autour de la plantation SRC, des destructions similaires avaient eu lieu au moment de l'installation de la plantation en 1959, puis lors d'expansions au cours des années suivantes.

En 2003, un processus de paiement en compensation des cultures détruites en a été engagé. Sur plusieurs villages, des paysans concernés expliquent que les montants dus n'étaient pas clairs, et qu'ils n'étaient pas à la hauteur de la valeur des cultures détruites.

De plus dans plusieurs villages comme Gbonolu Town, Dennis Farm, Gornemah et Nyanluyah, environ 300 petits paysans qui ont vu leurs cultures détruites n'ont jamais été compensés jusqu'à ce jour.

**On nous a donné un peu d'argent, et on nous a forcé à signer des papiers que l'on ne comprenait pas, si on voulait cet argent**

Une habitante de Queyah Town

En Côte d'Ivoire, un protocole d'accord a été signé en Septembre 2009 entre la SoGB et des représentants des "villages déguerpis". Un des engagements de l'entreprise concernait la reconstruction des villages déplacés par les plantations (Tiépé, Haméné 1 et 2, Ibo, Hinklo, Petit Boua, Trahé, Debablé, Djimbo, Soklogbleke, Klo, Héké). A ce jour, aucune maison n'a été construite par la SoGB, aucune compensation n'a été effectuée correspondant à ces dommages. Des cultures de café, cacao, etc. avaient également été détruites, sans aucune compensation.

# 4 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET INFRASTRUCTURES SOCIALES



L'implantation des monocultures s'est souvent faite en s'appuyant sur les promesses d'amélioration du cadre de vie, pour faire accepter aux occupants des terres d'en céder une partie, ou parfois de déplacer des villages entiers. De nombreuses maisons détruites lors de ces déplacements n'ont pas été compensées, ni reconstruites. Les communautés espéraient un développement important de leurs villages. 50 ans après pour certains, ils expliquent que leur cadre de vie n'est pas à la hauteur de ce que leurs parents leur avaient promis, et que s'ils avaient su à l'époque ce qu'ils laisseraient aux générations futures, ils n'auraient pas accepté de laisser leurs terres si facilement.

Socfin indique dépenser des sommes considérables en matière d'infrastructures sociales. De nombreux villageois rencontrés expliquent que dans leur quotidien, ces dépenses ne sont pas visibles, ou ne répondent pas pleinement aux besoins.

Il est important de noter que ces plantations représentent de dizaines, parfois des centaines de milliers d'hectares, en zones rurales. De telles entreprises bénéficient souvent d'infrastructures qui ne sont pas disponibles dans la région. Dans des pays comme au Cameroun, les premières plantations, contrôlées aujourd'hui par la Socfin (Socapalm) étaient contrôlées par l'Etat. Cette entreprise d'Etat jouait donc un rôle important de fourniture de services publics. L'article 8.4.2 de la Convention de cession, signée au moment de la privatisation de la Socapalm en 2000, définit les "*obligations en matière de poursuite*

*des missions de service public connexes à l'action de l'entreprise*".

Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

*"Mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement"*.

Ainsi, les attentes des riverains vis-à-vis de cette entreprise ne découlent pas uniquement des promesses de développement des villages faites au moment de l'implantation, mais d'une obligation de service public qui était intégrée aux missions de l'entreprise.

D'autre part, il faut également expliquer que Socfin ne distingue pas toujours, concernant les montants des dépenses pour des infrastructures sociales, les dépenses effectuées au sein de ses plantations, à destination de ces propres villages de travailleurs, et celles touchant les communautés locales.

En effet, sur ces centaines de milliers d'hectares, Socfin héberge la quasi-totalité de ses travailleurs, mais aussi leurs familles. Dans beaucoup de plantations, la très grande majorité de travailleurs ne sont pas originaires



des communautés locales. Socfin indique héberger 91 765 personnes <sup>46</sup> au sein de ses "villages plantations" : travailleurs logés, ayant-droits, et "occupants illégaux". Une telle population nécessite des infrastructures conséquentes, notamment en termes de services publics, les plantations étant souvent très loin de tout centre urbain.

Les membres des communautés locales estiment, pour nombre d'entre eux, que l'entreprise effectue de très grandes dépenses pour ses propres villages (camps de travailleurs), mais bien moins pour les communautés environnantes.

<sup>46</sup> Rapport de développement Durable Socfin 2018

## 4.1. ACCES A L'EDUCATION

Malgré les promesses faites aux communautés locales et les avancées mises en avant dans les différents rapports par Socfin concernant le soutien au système d'éducation, les membres des communautés locales de plusieurs villages soulignent que l'accès à l'éducation de leurs enfants est encore un problème à grande échelle, et ce qui a pu être fait jusqu'ici est loin de répondre aux besoins des populations.

Il est important de noter également que la diminution des ressources venant de l'exploitation des terres, occupées aujourd'hui par Socfin, entraîne une difficulté financière supplémentaire pour certains pour subvenir à l'éducation de leurs enfants.

C'est la raison principale mise en avant par les villageois interrogés en Sierra Leone, où de nombreuses familles

expliquent avoir retiré un ou plusieurs enfants de l'école faute de moyens.

Au Liberia, autour de la plantation LAC, les villageois de la division 3 soulèvent le problème d'accès à l'école pour leurs enfants depuis septembre 2016. Des promesses ont été faites, mais la construction de l'école qui devait résoudre réellement les blocages n'est toujours pas effective, plus de 2 ans après. 650 enfants ont été recensés dans ces différents villages comme étant privés d'éducation à cause du manque d'écoles accessibles. Les parents ne peuvent parfois pas payer les frais de scolarité de l'école de la plantation quand elle est accessible (mais les classes sont bondées et donc limitées ces dernières années), ou ne peuvent prendre en charge le transport très cher depuis les villages très isolés. Autour de la plantation SRC, c'est 700 élèves qui ont été recensés comme ayant quitté l'école pour des raisons similaires, et

*New Educational Facilities: LAC agrees to:*

- *Construct a Primary School building, plastered and painted, that will include classrooms, administrative offices and library space. The primary school will enroll grades K through 6.*
- *Build houses to accommodate teachers who will be hired initially to operate the school.*

*Extrait du protocole d'accord de 2007 entre des communautés locales et LAC, Liberia*

accompagnant pour certains leurs parents dans des travaux ménagers, aux champs, ou parfois pour les aider dans leurs contrats de journaliers auprès de l'entreprise.

Ainsi, parmi les 37 villages riverains de la plantation LAC, 18 n'ont pas d'école primaire. Parmi eux, 11 sont situés à plus d'une heure de marche d'une école, et aucun moyen de transport n'est disponible. Autour de SRC, ce sont 26 villages sur les 44 villages riverains de la plantation qui n'ont pas d'école primaire, dont 12 villages sont privés de tout moyen de transport collectif et sont à plus d'une heure de marche de toute école. Les transports des élèves de la compagnie sont réservés aux employés de la plantation, très peu nombreux parmi les riverains.

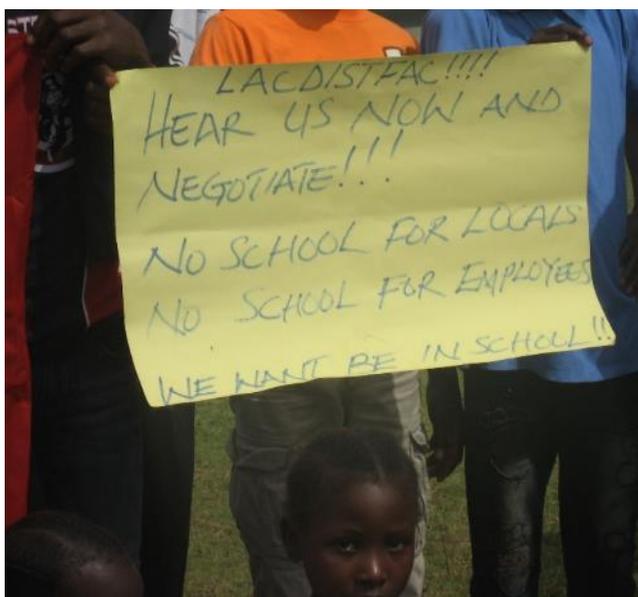
Les habitants des villages exposent des besoins non seulement de construire des écoles, mais également de les équiper, de fournir du matériel scolaire, et de pouvoir payer les enseignants. A Trodain par exemple (autour de LAC, Division 4.3), les habitants ont pu construire une école, qui pourrait accueillir les enfants de 5 autres villages, mais il manque les enseignants, le matériel scolaire et les équipements (tables, chaises, et



tableau noir, etc.) pour que l'école primaire puisse fonctionner.

D'autres villages comme Gorgor David, Tehteh Town, Borbor Siah Town et Gargar Village sont touchés par le même problème : une école publique a été construite, mais elle est abandonnée faute d'enseignants.

Autour de la plantation SRC, l'école publique primaire de Massaquoi Town peut accueillir environ 250 élèves des villages environnants (Paynes Town, Dennis Farm, Sanah Town, etc.). De même pour l'école de Dokoai's Town, construite par une élite de la région, qui peut accueillir jusqu'à 150 élèves. Un projet de la Banque Mondiale a permis la construction d'une école à Zankaquellah Town, qui accueille une centaine d'élèves du village et des villages voisins. Mais ces écoles manquent tout de même d'enseignants qualifiés salariés, d'équipements et de matériel scolaire.



Au Cameroun, malgré l'obligation de fourniture de service public en matière d'éducation intégré dans la Convention de Cession, plusieurs villageois témoignent de difficultés d'offrir à leurs enfants un accès satisfaisant à l'éducation. Sur la plantation de Dibombari, à Monbjo 2, très enclavé, il n'y a pas d'école publique. Les parents d'élèves avaient construit une salle d'école provisoire dans les années 2000, pour que les élèves puissent suivre les premières années avant d'aller à l'école de Mbonjo 1 à 4km (2h de marche par jour). Mais cette classe ne fonctionne plus faute de moyens. Donc les plus jeunes élèves ne peuvent pas se rendre à l'école, ne pouvant effectuer cette distance à pieds, car il n'y a pas de transport disponible, et beaucoup de villageois n'ont pas leur propre véhicule.

Sur l'ensemble de cette plantation, des villageois ont exprimé le besoin de construire une école secondaire publique : le lycée public le plus proche est celui de Grand Souza, à près de 20km de distance pour les villages les plus éloignés.

Il y aurait selon eux également besoin d'un collège d'enseignement secondaire pour les 2 groupements : Mbonjo et Souza. Les élèves des 20 écoles de Nkapa Socapalm, Mbonjo 1, Souza pourraient ainsi bénéficier d'un tel enseignement. Aujourd'hui, uniquement les élèves dont les parents travaillent pour la Socapalm bénéficient d'un transport pour se rendre aux collèges de Grand Souza, Bekoko et Douala Bonaberi, les enfants des riverains y étudiant sont donc moins nombreux, faute de moyens de transport.



Sur le village de Mbonjo 1, il y a une école primaire, la Socapalm a ajouté 4 salles de classes en 2018. Les autres classes font partie de l'école publique administrée par un fonctionnaire d'état. Ces 4 nouvelles classes sont administrées par l'assistant de plantation de la division 1 de la Socapalm Dibombari, ce qui pose certaines difficultés : le directeur explique ne pas avoir la gestion de ces classes, alors que le matériel (bancs, tables) appartient à l'école publique. Ceci entame les moyens de l'école publique, qui peut donc recevoir moins d'élèves.

Autour de la plantation Kienké, quelques villages comme Lendi, Bidou 2 et 3, Bikondo et Bissiang ont des écoles primaires publiques.

Certains riverains, des villages très isolés rencontrent de grandes difficultés pour envoyer leurs enfants à l'école. C'est le cas de Mabenanga, Edougangomo et Ribvouni. Les habitants de ces villages doivent traverser la rivière de la Lobé pour se rendre soit à la Socapalm au niveau du V1, soit à Kribi, pour trouver des écoles primaires et secondaires.

A cause de l'occupation des terres par les plantations, les Bunong de Bousra (Cambodge) doivent aller de plus en plus loin de leurs villages pour trouver des espaces cultivables, ou pour faire paître les troupeaux. Aujourd'hui, c'est un minimum de 10 kilomètres, parfois jusqu'à 15km, que les paysans doivent parcourir, dans de nombreux cas à pied (surtout durant la saison des pluies), car il n'y a pas de routes praticables.

**Il faut qu'on aille vraiment très loin pour que nos animaux puissent manger, parce que si mes bœufs vont dans la plantation, la compagnie va les tuer**

Un fermier de Bu Sra, Cambodge

Il n'est donc pas possible de résider au village et cultiver son champ (près de trois heures de marche pour rejoindre le champ). Certaines personnes quittent ainsi leur village pendant une saison (6 mois), s'installant dans un campement, et ne revenant au village que quelques jours chaque mois. Pendant ce temps, certains emmènent leurs enfants avec eux, n'ayant pas d'autre choix. Ils ne peuvent donc pas aller à l'école durant toute cette période. D'autres paysans ont la possibilité de faire garder leurs enfants au village. Mais pour ces derniers, comme pour tous les enfants le reste de l'année, l'accès à l'éducation n'est pas aisé. L'école se tient de 7h à 11h, de la maternelle à la section 3, et pose donc des difficultés aux parents qui travaillent tout au long de la journée. Un villageois engagé en faveur de l'accès à l'éducation considère qu'un espace où les parents pourraient faire garder

leurs enfants le reste de la journée pourrait être très utile.

Le Directeur de l'école publique de Bu Sra indique que sur la dernière année scolaire, le taux d'inscription a diminué de 7%. Le Directeur estime qu'environ 30% des enfants en âge d'aller à l'école ne fréquentent pas. Il indique que certains fréquentent de manière irrégulière, parce qu'ils doivent suivre leurs parents aux champs, particulièrement entre les mois de juin à novembre.

Sur l'ensemble de la commune de Busra, il y a 2 écoles publiques (une école primaire et une secondaire), situées aux villages IV et VI pour les 7 villages. L'école située au village VI accueille plus de 500 élèves.

Socfin KCD a initialement fourni de l'aide pour l'accès à l'éducation (soutien au salaire des enseignants les premières années, rations de riz) mais ce soutien semble s'être arrêté, selon le directeur de l'école, qui indique avoir demandé le soutien de Socfin de nombreuses fois depuis 2018, sans réponse positive. Ces dernières années, les investissements de l'entreprise en matière d'éducation semblent être concentrés (avec l'exception du village de Vil Yong) sur



*Ecole de Trodain, au Liberia, qui ne fonctionne pas faute d'enseignants et de matériel scolaire*

les écoles de la plantation, qui s'adressent aux enfants des employés et non pas à ceux des villageois.

En Côte d'Ivoire, les villages d'Oulidié et Irépoué n'ont pas d'école primaire. Les élèves de ces 2 villages doivent parcourir environ 5km à travers la forêt et les plantations pour atteindre l'école de Dolé 3. En conséquence, les enfants ne fréquentent l'école qu'à partir d'un certain âge, où ils sont en mesure de faire la route seuls.

La situation est similaire pour le village de Tékélébo, où les enfants vont à l'école à Klotou, à 2km.

Les villages de Djoro et de Hinklo également n'ont pas d'école primaire.

Par ailleurs, les écoles primaires des villages de Djihimbo, Klotou et Ouéoulo nécessitent la réhabilitation des bâtiments, école et logements de maîtres selon les parents d'élèves.

Ces derniers expriment également des besoins concernant l'école secondaire, car l'école publique secondaire la plus proche est à Grand Béréby, à plus d'une heure de route de certains villages.

## 4.2 ACCES A LA SANTE

L'accès à la santé est un problème encore soulevé par de nombreux habitants des villages riverains des plantations du Groupe Socfin.

Socfin indique, dans son rapport de développement durable 2017, que la plupart des communautés bénéficiant de très peu d'infrastructures de base, "**dans certains pays**, [leurs] services de santé fournissent également des soins, curatifs et préventifs, **à un prix accessible**, aux populations vivant dans les environs du domaine".

Ces deux éléments ont leur importance et laissent comprendre que l'accès à leurs centres de santé n'est pas automatique dans tous les pays, et que les soins sont payants. Ce dernier point peut paraître normal, mais rappelle donc que l'on ne se situe pas dans un processus de "compensation" des ressources dont les

habitants ont été privés.

Concernant l'accès à la santé, cette dimension est particulièrement importante dans la mesure où les communautés s'appuient sur des méthodes traditionnelles de soins, faisant

appel aux ressources naturelles de leur environnement (plantes, feuilles, racines, etc.). Les communautés indiquent que ces ressources disparaissent, et les soins de santé représentent ainsi de nouvelles dépenses, qui n'existaient pas auparavant.



**New Health Facilities:** Again, with a majority of the inhabitants of the villages being children having no access to primary health care, LAC agrees to:

- Construct, plaster and paint a Clinic in the new town where the villagers will resettle.
- Equip a laboratory in the clinic with necessary equipment to diagnose such common ailments as malaria and typhoid fever and to carry out HB and pregnancy tests.
- Supply a 10 KVA generator for the clinic.
- Build houses to accommodate nurses who will start the operation of the Clinic.
- After all of the above, the clinic will be turned over to the Ministry of Health to operate.

*Extrait du protocole d'accord de 2007 entre des communautés locales et LAC, Liberia*

Ainsi, au Liberia, sur les 2 plantations LAC et SRC, pour la plupart des villages, l'accès aux soins peut se faire uniquement auprès des cliniques de l'entreprise. Mais les personnes n'étant pas salariées par l'entreprise doivent payer 25% plus cher les services et produits, selon des ressortissants des villages riverains. Ce qui rend les soins difficiles d'accès. De nombreux patients témoignent également du manque de médicaments dans ces cliniques.

Autour de la plantation SRC, un centre de santé communautaire existe au village de Massaquoi Town, accessible pour les villages du secteur, mais des habitants qui ont eu recours à ce centre de santé ces dernières années expliquent qu'à cause du manque d'équipement et de médicaments, les soins ne répondent pas aux besoins. Ce besoin a été exprimé à la direction de l'entreprise à plusieurs reprises, particulièrement car les villageois sont affectés

régulièrement par les produits chimiques utilisés sur les plantations, essentiellement à travers l'eau consommée.

Pour pouvoir accéder à certains soins, les patients doivent se rendre jusqu'à Kakata, à près de 45 minutes de route des villages les plus proches de l'axe principal, et donc à près de 2h de route pour certains villages, ou même jusqu'à Monrovia.

Autour de la plantation SRC, des habitants d'une vingtaine de villages se disent très touchés par les difficultés d'accès aux soins<sup>47</sup>, étant les plus éloignés d'un centre de santé ou d'une clinique. Autour de la plantation LAC 16 villages ont soulevé ce problème<sup>48</sup>.

Au Cambodge, un centre de santé est disponible pour les 7 villages de Bu Sra riverains de Socfin-KCD. Socfin a peint le bâtiment, et actuellement près de 6 infirmières y travaillent. Mais il n'y a pas de médecin, et des patients indiquent que le matériel médical manque. En

**Les taxis refusent de transporter les malades qui ont un problème grave de santé et les urgences. Il faut forcément que l'on prenne l'ambulance, mais ça coûte très cher. C'est pareil si quelqu'un décède, pour transporter son corps**

Un habitant de Bu Sra, Cambodge

conséquence, en cas de problème de santé sérieux, les membres des villages doivent se rendre à la ville la plus proche (40km), ou parfois jusqu'à Phnom Penh, qui est

<sup>47</sup> Paynes Town, Dennis Farm, Fahn Paper, Massaquoi Town, Gehgeh Town, Dorcas Town, Queetehkpor, Gbonolu Town, Blomu partly, Zankaquelleh, Ansa, Kolleh, Jugbelehsue, Deelin

à près de 400km. L'ambulance pour se rendre à l'hôpital provincial de cette ville coûte entre 150\$ et 200\$, et pour Phnom Penh, jusqu'à 700\$. Cela représente un coût énorme pour les habitants des villages. Une ONG offre un soutien pour ce transport, mais le processus est très complexe.

Socfin a son propre centre de santé où les besoins de base de ses employés sont pris en charge.

Au Cameroun, les riverains de la plantation Safacam se plaignent que le centre de santé de Koungué, construit en 2013, et inauguré le 11 juin 2014, ne soit toujours pas opérationnel. Pendant plusieurs années, le centre n'a pas pu fonctionner faute de personnel affecté et de matériel. Les habitants du village ont pourtant demandé à plusieurs reprises que la Safacam accompagne les démarches nécessaires pour faire fonctionner le centre que l'entreprise a construit. Début 2019, de nouvelles discussions sur la question ont fait avancer la situation : l'Etat a alloué un infirmier, et un médecin devrait passer 3 fois par semaine. La Safacam s'est engagée à fournir les équipements nécessaires aux soins de base. Mais la situation est toujours bloquée, faute de matériel, et le centre de santé n'est donc toujours pas opérationnel au mois de Mai 2019.

En Côte d'Ivoire, l'accès à des soins gratuits est une demande qui a été exprimée par les ressortissants des 13 villages déguerpis depuis plusieurs années, en

Town 1&2, Gornemah, Marshall Farm, Urey Farm, Quayé's Town

<sup>48</sup> , Mgbafien Town, Ceezohn, Zorwee, Klaylehyea, Wonwulu, Queeyah, Karnga, Whea, Duoh's Town, Trodain, Tehteh,



compensation des terres occupées. Les ressortissants des villages riverains ont accès au centre de santé de la SOGB, qui était jusqu'à 2018 le seul centre de santé du secteur. Mais les soins sont payants, et certains habitants n'ont pas les moyens pour des soins satisfaisants. La mise en place d'un système de gratuité des soins pour les ressortissants des villages dont les terres ont été occupées par la SOGB, a été discutée plusieurs fois avec la direction, mais le processus d'identification notamment semble rendre la mise en œuvre difficile. La situation n'est pas résolue à ce jour. En 2018, dans le cadre des projets communautaires mis en œuvre pour le dédommagement des terres occupées (2000fcfa/hectare par année), les villages de Klotou et Djihimbo ont pu mettre en place des centres de santé. Ils sont tous les deux construits, et le premier est déjà en fonctionnement.

Gargar Village, James Town, David Suah, Gorgor David, Borbor Siah

## 4.3 ELECTRIFICATION

Au Liberia, 90% de la population vivant dans des villages riverains des plantations SRC et LAC n'a pas accès à l'électricité. Les seuls villages hébergeant des communautés locales qui bénéficient de l'électricité sont les camps qui sont à l'intérieur même de la plantation (Nain Camp, Come Back Hill et Saw Mill à LAC). En dehors de ces villages, aucun n'a d'accès à l'électricité.

Au Cameroun, le réseau d'électricité est plus développé, et la plupart des villages ont accès à l'électricité. Cependant, certains, dans des zones très reculées, n'ont pas été connectés au réseau par l'Etat, et demandent le soutien de la Socapalm et de la Safacam depuis plusieurs années pour les connecter. C'est le cas des villages Nseppe, Mbanga, et d'une partie du village Lac Ossa.

Le village de Mbimbe, après plusieurs années de négociations, est en train d'être connecté.

Autour de la plantation Kienké, 7 villages riverains sur les 13 n'ont pas de connexion au réseau d'électricité : Bikoondo, Bilolo, Bissiang, Mabenanga, Edougangomo, Ribvouni, Lendi.

Seul le village de Pongo a bénéficié du soutien de la Socapalm pour accéder au réseau électrique.

Sur les 13 villages dits "déguerpis" par la SOGB en Côte d'Ivoire, seuls 3 ont accès à l'électricité, fournie par le

L'électrification des régions éloignées constitue un autre défi. Souvent, l'électrification se limite aux capitales et aux grandes villes sans parvenir jusqu'aux zones agricoles. En 2018, le Groupe Socfin a consacré 4 millions € pour pallier à ce manque.

*Extraits du rapport de développement durable Socfin 2018*

Conseil Régional : Héké 19, Ouéoulo, et Klotou. Les 10 autres villages sont toujours privés d'électricité en 2019.

## 4.4 ACCESSIBILITE DES VILLAGES

Socfin indique que toutes ses entreprises construisent, entretiennent et réparent les routes et les ponts, "même en dehors de leurs concessions"<sup>49</sup>. Là encore, les dépenses effectuées par le groupe, au vu de l'ampleur des plantations et des villages concernés, ne semblent pas répondre de manière satisfaisante aux besoins des communautés locales.

De nombreux villages autour des plantations LAC et SRC au Liberia sont très isolés, et la question de l'accès, par des routes praticables, est un enjeu fort pour leurs habitants. L'accessibilité et l'entretien des voies



d'accès restent un point important des demandes des communautés locales.

Autour de la plantation LAC, 10 villages ne sont pas accessibles en véhicule, mais uniquement à pied (Queeyah, Garpu, Ceezohn, Zorwee, Klalylehya,

Neesend Village, Wonwulu, etc.).

Autour de la plantation SRC, ce sont 6 villages où les habitants doivent se rendre à pied (Gbonolo, Gehgeh, Quayes Town, Tommy Town, Fornatee, Gorbo).

**On a l'impression que l'entreprise ne se préoccupe que des routes qui mènent à ses champs, mon village n'est pas loin de la plantation, mais cette route ne les intéresse par, alors leurs machines ne passent jamais pour l'entretenir**

Un habitant de Trodain, Liberia

D'autres villages de ces deux plantations sont accessibles en véhicule à deux roues, mais pas en voiture ni en camion, comme David Suah, Deelin 1 et 2, ou Jugbehlehsue.

Le village de Tuku, dans la division 3.3 de LAC, au Liberia, est complètement coupé du secteur de Karnga's Town depuis plus d'un an, à cause de la destruction du pont. Les habitants doivent contourner

<sup>49</sup> Rapport de développement durable Socfin 2017

par la route de Fetuah-Saint John pour rejoindre les autres villages.

De l'autre côté de la plantation, au niveau du district #4, le village de Trodain est touché par le même problème, les personnes qui empruntent la route doivent traverser la rivière sur un tronc d'arbre, les habitants du village le plus proche se sont organisés pour aider à faire passer les motos des voyageurs malgré la difficulté.

Ceci affecte fortement les paysans de ce secteur, qui ne peuvent plus amener leur production au marché ou aux différents points de vente.

La route qui relie Kolheh Town à Blomu est impraticable, ainsi que celle de Fornatee, ou encore la route reliant Quaye's Town à Tama Joe Town, Deeling Town et Gornemah.

Les membres des communautés ont exprimé à la direction le besoin de réhabilitation en priorité des accès aux marchés, sans succès.



Des habitants des 7 villages riverains de Socfin KCD au Cambodge, dans la région de Bu Sra, ont exprimé le manque d'entretien des routes : seules les pistes de la plantation seraient entretenues par l'entreprise, rien ne semble fait au niveau des pistes dans les villages, qui sont partiellement en très mauvais état. L'accès à certains villages est malaisé, et il est difficile d'accéder aux fermes dès qu'elles sont situées à l'écart des axes de circulation de la plantation.

Au Cameroun, la route principale de Souza qui va à la division 1 (Dibombari) n'est pas entretenue par la Socapalm selon les habitants qui l'empruntent régulièrement. C'est, semblerait-il, l'entreprise Bo Plantation, située à Mbonjo 2, qui l'entreprendrait à minima.

Sur la plantation de la Safacam, c'est une revendication qui a été portée par les comités de développement des villages riverains et par la Synaparcam ces dernières années. Depuis les mobilisations qui ont donné lieu à des négociations en 2015 puis 2016, l'entretien des routes est effectué du côté de Koungué Somse et Dikola. Mais le président du Comité de Développement de Koungué se plaint de devoir chaque année interpellier la direction et insister pour que l'entretien de leurs pistes soit effectué. Ils ne le font jamais automatiquement.



Autour de la plantation de la Kienké, des habitants de l'axe de la Lobé : Mabenanga, Edougangomo et Ribvouni, expliquent que la route est en très mauvais état, particulièrement en saison des pluies où elle devient impraticable.

Des habitants de Lendi et Pongo remarquent également que l'axe principal, allant de Kribi à la Socapalm, est en mauvais état. Ils expliquent cela notamment par le passage de très nombreux camions.

En Côte d'Ivoire, les ressortissants de certains villages riverains indiquent qu'il est très difficile d'accéder à leur village : de Ouléké à Iratékéké par exemple, la route est en train mauvais état, particulièrement dès qu'il pleut. La route n'est pas praticable en voiture.

De même pour aller à Pitikié.

Des petits planteurs indiquent également que la plupart des routes pour accéder à leurs plantations villageoises ne sont pas praticables, et pas entretenues par la SOGB. Certains ont témoigné qu'en février 2019, des techniciens de la SOGB se sont déplacés dans les différents secteurs pour un travail d'évaluation et ont indiqué que les routes pour atteindre les plantations villageoises allaient être refaites.

Plusieurs mois après, ils n'ont pas encore pu voir ces travaux effectués, mais espèrent que la situation s'améliorera suite à ces premières démarches.

### Sanitaires, case communautaire, terrain de jeux :

Les villages riverains des plantations manquent parfois d'infrastructures les plus basiques. Les habitants ont exprimé des demandes pour la construction de telles infrastructures, pour répondre au « développement » des villages qui leur avait été promis en échange de l'occupation des terres ou du déplacement des villages, parfois sans succès.

Au Liberia par exemple, des habitants de l'ensemble des villages riverains de la plantation SRC ont soulevé ces problèmes, le manque de toilettes étant le plus flagrant pour ces derniers.

La situation est similaire dans plus d'une dizaine de villages riverains de LAC. Dans certains villages visités, les habitants ont réussi à construire les bases d'une case communautaire mais manquent de tôles pour le toit, ou demandent de l'aide pour bétonner le sol d'un espace qui permettrait de tenir des rassemblements au sein du village.

### *Improved Water and Sanitation:*

- *LAC agrees to provide the resettled villagers with roofed pit latrines and hand pump dug wells for safe drinking water. Replacement of these amenities in the future will be public sector responsibility.*

*Extrait du protocole d'accord de LAC de 2007, Liberia*



# 5 | ACCES A L'EMPLOI





L'économie des communautés locales, avant l'arrivée des plantations, était essentiellement une économie de subsistance, basée sur l'agriculture et la pêche. Avec l'occupation d'une grande partie des terres et des forêts qui étaient utilisées par ces communautés, l'entreprise a créé un besoin d'emplois. Ce rapport ne se concentre pas sur les conditions de travail au sein des différentes plantations, une enquête plus approfondie serait nécessaire, et plusieurs

rapports et reportages ont déjà décrit certains problèmes liés à cette question (voir la bibliographie).

De très nombreux membres des communautés locales dénoncent plusieurs problèmes liés à l'emploi :

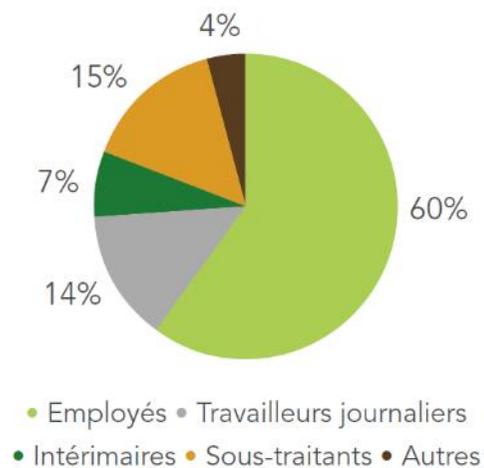
- L'embauche faible des ressortissants des communautés, par rapport aux travailleurs déplacés d'autres régions
- L'embauche à des postes très bas, avec peu de possibilité de monter les échelons. Le manque

de cadres ressortissants des communautés locales

- Les conditions d'emplois précaires (contractuels, journaliers, parfois sans contrats)
- Les conditions difficiles de travail et des salaires parfois très bas à cause notamment de contrats précaires ou d'objectifs impossibles à atteindre pour les tâcherons

Socfin embauche 48 511 travailleurs <sup>50</sup>, dont 29 143 permanents. Le reste des travailleurs sont des travailleurs précaires, qui, très souvent, ne sont pas couverts par les organisations syndicales et sont peu protégés par le cadre du travail national. Il s'agit de 40% des travailleurs pour l'ensemble du groupe, mais le taux est plus élevé sur certaines plantations : 53% au Liberia (SRC et LAC), près de 60% en Sierra Leone (SAC) et à la Socapalm au Cameroun, 67% au Ghana (PSG) et jusqu'à 87% au Nigeria, sont dans des conditions de travail précaires.

Emplois directs et indirects par statut



• Employés • Travailleurs journaliers  
• Intérimaires • Sous-traitants • Autres

Extrait du Rapport de Développement durable Socfin 2018

### 19 368 travailleurs des plantations de Socfin sont des travailleurs précaires

En Sierra Leone, 2414 emplois devaient être créés. Plusieurs recherches académiques indiquent que les résultats ne sont pas à la hauteur.

<sup>50</sup> Rapport de Développement durable Socfin 2018

Au Liberia, la très grande majorité des ressortissants des communautés locales sont embauchés par les plantations (LAC et SRC) en tant que contractuels, souvent journaliers (parfois pendant des années), et non en tant qu'employés. Sur la plantation de LAC, seulement 3 membres des communautés locales ont pu être identifiés comme « employés par la plantation directement » (permanents).

L'entreprise SRC, quant à elle, semble n'employer presque aucun ressortissant des communautés locales, selon l'ensemble des personnes interrogées. Les travailleurs seraient uniquement embauchés par les sous-traitants à l'heure actuelle.

*Une centaine de travailleurs ressortissant des villages riverains de la SRC ont été licenciés entre 2016 et 2018 alors qu'ils avaient pour certains travaillé pendant plus de 30 ans pour l'entreprise en tant que contractuels pour la plupart. Ils indiquent qu'on leur avait promis de les embaucher à nouveau lorsque le marché du caoutchouc s'améliorerait, mais ils attendent toujours, certains depuis près de 3 ans.*

Au Cambodge, très peu d'autochtones travaillent pour la compagnie. Un chef d'équipe interrogé estime à environ 3% le taux de Bunong (staff et saineurs), mais aucun chiffre exact n'est disponible. Des villageois originaires de Bu Sra travaillant pour Socfin-KCD décrivent des conditions de travail difficiles.





Plusieurs anciens membres du staff ont également expliqué qu'ils n'avaient pas bénéficié du montant qui devait leur être alloué (5\$/mois) à la fin de leur contrat, après avoir quitté leur emploi.

Par ailleurs, chaque membre du staff est évalué sur la base d'un « pourcentage de satisfaction » chaque année. Ce pourcentage sert de base à l'attribution d'un supplément qui s'ajoute au 13<sup>ème</sup> mois. Des travailleurs ont reporté, début 2019, qu'on leur avait indiqué qu'ils toucheraient cet argent seulement à la fin de leur contrat, mais qu'ils n'ont rien touché. En février 2019, un travailleur s'est plaint de ne pas avoir touché son dernier mois de salaire, et jusqu'ici aucune explication ne lui a été fournie. Un autre explique qu'il n'y a pas de perspective d'évolution.

#### Seuls les postes de sous ouvrier, ouvriers et conducteurs de tracteurs sont proposés aux riverains

Un habitant de Koung Somse, Cameroun

Au Cameroun, les personnes interrogées dénoncent principalement le manque de ressortissants des communautés locales embauché, ainsi que le manque d'emplois qualifiés ou de cadres pour ces derniers. Plusieurs demandes de chiffres précis ont été effectués à la Socapalm et à la Safacam, sans réponse jusqu'ici.

Les mêmes problèmes sont dénoncés en Côte d'Ivoire autour de la SOGB.

**Les objectifs à atteindre pour un saigneur sont trop élevés : 1 personne est responsable d'environ 600 arbres par jour. On doit utiliser nos propres moyens de transport pour nous rendre à la plantation. Et nous touchons au final le même salaire que les travailleurs venant de l'extérieur et qui sont logés au sein de la plantation, ont accès à l'eau et à l'électricité. Nous ne bénéficions pas de ce genre d'avantages.**

Un travailleur du Cambodge

# CONCLUSIONS





Ce rapport tente de donner de la visibilité au quotidien de certains ressortissants des communautés locales, aujourd'hui encore affectés par les activités des plantations agro-industrielles des Groupes Bolloré et Socfin.

L'association ReAct espère qu'il sera entendu par les différents acteurs liés aux activités de ce groupe, qui peuvent avoir une influence sur ses décisions, et qu'il permettra de contrebalancer d'une certaine manière les informations fournies de manière unilatérale par le groupe. Des informations suffisamment précises n'ont pas pu être collectées pour les 5 autres pays où le groupe Socfin est implanté. Mais des voix s'élèvent de certains d'entre eux, et permettent d'affirmer que des conflits y sont également présents, comme au Ghana, au Nigeria, ou encore en Guinée, où l'implication du groupe Socfin est sensiblement différente. Il devrait être de la responsabilité de l'entreprise de rendre l'ensemble des personnes impactées visibles, plutôt que de chercher à les faire taire.

Les auteurs ne feront pas de recommandations spécifiques, ni à l'endroit des autorités publiques, ni à l'endroit des institutions internationales, ni à l'endroit du groupe lui-même.

Si l'association ReAct essaie à travers ce rapport de relayer la voix de certaines personnes dans le but de les amplifier, elle ne souhaite pas prendre leur place pour ce qui est d'obtenir ce qu'elles désirent. Des centaines de personnes dans les pays touchés se disent prêtes à négocier, le groupe Socfin sait d'ores et déjà où les trouver. Elles ne se cachent pas. Le ReAct continuera à les accompagner, autant que possible, pour qu'elles se rassemblent, se fassent entendre, et construisent un pouvoir citoyen à même d'obtenir ce qu'elles revendiquent.

# LISTE DES ACRONYMES

**APE** - Agence de Protection de l'Environnement de Sierra Leone

**BIPA** – Bunong Indigenous People Association, Cambodge

**CADHP** - Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

**CLIP** - Consentement libre, informé et préalable

**FAO** - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**LAC** – Liberian Agricultural Company

**LACDISTFAC** – District Three and Four Affected Communities of LAC plantation, Liberia

**MALOA** - Malen Affected Land Owners and Land Users Association

**ONG** - Organisation non gouvernementale

**ONU** - Nations Unies

**PIDESC** - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU)

**SAFACAM** - Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun

**SOCAPALM** – Société Camerounaise des Palmeraies, Cameroun

**SOGB** – Société des caoutchoucs de Grand-Béréby

**SYNAPARCAM** – Synergie des Paysans et Riverains du Cameroun

**SAC** - SOCFIN Agricultural Company Sierra Leone Ltd

**SRC** – Salala Rubber Corporation, Liberia

**UVD** – Union des Villages Déguerpis, Côte d'Ivoire



# ANNEXES

ROYAUME DU CAMBODGE  
NATION RELIGION ROI

Admin de la Province de Mondulakiri  
Admin du District de Pêchreada  
Service Administratif de la Commune de Bousra

N° 102/15 ន.ន.ត.ត/ស.ក

Bousra, le 21 septembre 2015

Décision  
Sur

la nomination de la composition du Comité Tripartite  
entre la Population, la Société et les Autorités territoriales

- Vu le Code Royal N° ន.ន.ត.ត.០៣០១/០៥ du 19 mars 2001 promulguant la Loi sur la Gestion administrative communale.
- Référant à la mémoire de la 39<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil de la Commune du 15 septembre 2015.

Décide

**Article 1 :** Le Conseil de la commune de Bousra décide de nommer la composition du Comité Tripartite entre la population, la société et les autorités territoriales comme ci-dessous :

1. Monsieur **YIN Thanh**, membre du Conseil de la commune de Bousra ..... **nommé Représentant de la Commune**
2. **Représentants du village de Poutieuth :**  
Madame **NGANG Yin** nommée **Présidente permanente**.  
Monsieur **KEL Krak** nommé **Vice-président**.
3. **Représentants du village de Pouraing :**  
Madame **BY Déng** nommée **Présidente permanente**.  
Monsieur **PLOUY Nhon** nommé **Vice-présidente**.
4. **Représentants du village de Bousra :**  
Monsieur **KREUS Kvoen** nommé **Président permanent**  
Monsieur **PLANE Sovan Rath** nommé **Vice-président**.
5. **Représentants du village de Pouchar :**  
Madame **KLOEK Keo Singeam** nommée **Présidente permanente**.  
Madame **KVETH Yân** nommée **Vice-présidente**.
6. **Représentants du village de Poulouk :**  
Monsieur **MALY Kim** nommé **Président permanent**.  
Madame **SÂN Dvén** nommée **Vice-présidente**.

**Article 2 :** Le rôle du Comité Tripartite est comme ci-dessous :

1. Arrangement de tous les litiges de terre et différents litiges entre la communauté et la société.
2. Collaborer avec les autorités territoriales et l'organisation concernée.
3. Tous les arrangements doivent être résolus avec la méthode pacifique et la non-violence.
4. Tous les arrangements doivent avoir la clarté et le PV précis.

**Article 3 :** Toutes normes de lettre contraires à cette décision sont abrogées

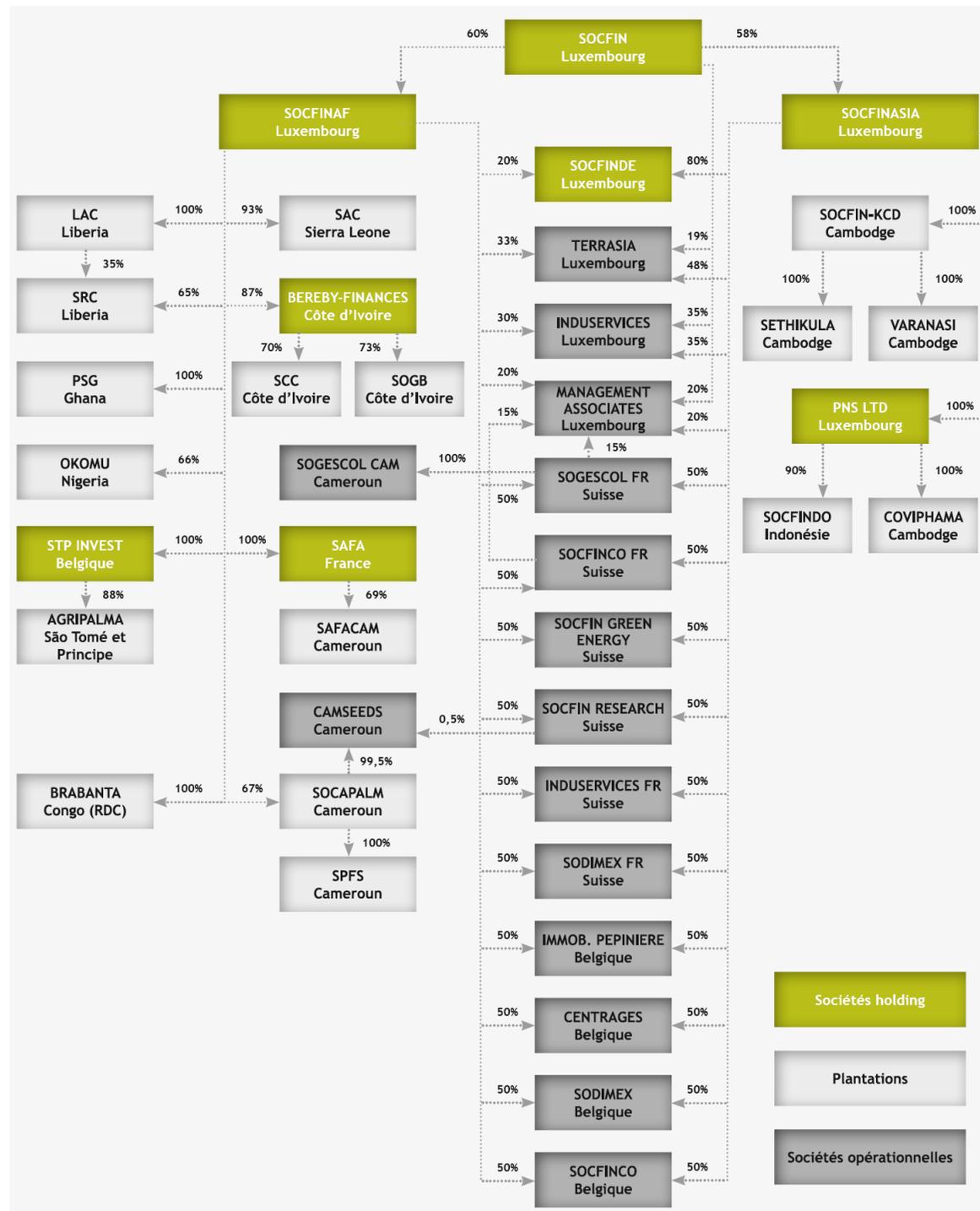
**Article 4 :** La composition de l'Article 1 doit appliquer cette décision avec efficacité à partir de date de signature.

**Président du Conseil de la Commune**  
Signature et tampon

**YEUTH Sarine**

**Copies à :**

- Service administratif de la prov. de Mondulakiri.
- Gouverneur du district de Pêchreada.
- Conseil du district de Pêchreada.
- Conseil de la commune de Bousra.
- Société. (Pour info)
- Intéressés comme dans Article 1. (Pour attribution)
- Archives.



DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME

PREFECTURE D'EDÉA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
JURIDIQUES ET POLITIQUES

B.P. : 74 TEL : 33 46 41 15  
EMAIL : departementsanagamaritime@minatd.cm.gov

SANAGA MARITIME DIVISION

EDEA DIVISIONAL OFFICE

JUDICIAL ADMINISTRATIVE AND POLITICAL  
AFFAIRS SERVICE

P.O. BOX : 74 TEL : 33 46 41 15

DECISION PREFECTORALE N° 382 / DP / C18 / SAAJP

Portant création d'une plate-forme tripartite permanente de dialogue entre les plantations SOCAPALM de DIZANGUE, les riverains desdites plantations et l'Etat du Cameroun.

\*\*\*\*\*

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 90 / 54 du 19 décembre 1990 relative au maintien de l'ordre ;  
Vu la loi n° 90-055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques ;  
Vu le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
Vu le décret n° 2008/ 377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;  
Vu le décret n° 2014 / 186 du 04 juin 2014 portant nomination de Monsieur DIKOSSO-SEME Fritz, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga Maritime ;  
Considérant les conclusions de la réunion de sortie de crise tenue le 28 avril 2015 dans la salle de réunion du CEREPAH-Piwi Dizangue entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale d'une part, et les populations riveraines d'autre part ;  
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, créée une plate-forme tripartite permanente de dialogue entre les plantations SOCAPALM de DIZANGUE, les riverains desdites plantations et l'Etat du Cameroun ci-après désignée « la plate-forme ».

Article 2 : La plate-forme a pour mission d'assurer une cohabitation pacifique entre les plantations SOCAPALM de DIZANGUE, les riverains desdites plantations dans le respect des lois de la République.

De manière spécifique, ladite plate-forme est chargée de :

- ✓ Faire respecter par les plantations SOCAPALM de DIZANGUE, les obligations contenues dans la convention de cession et ses annexes relativement aux droits des riverains ;
- ✓ S'assurer qu'en marge des obligations sus-indiquées, la société accompagne les populations sur les plans sanitaires, éducatifs, socio-économiques et environnementaux dans le cadre de sa responsabilité sociale ;
- ✓ Examiner et résoudre les problèmes qui pourraient survenir dans les rapports entre les plantations et les populations riveraines dans la limite de ses compétences ;
- ✓ S'assurer qu'en contrepartie, les populations riveraines s'abstiennent de tout acte pouvant hypothéquer le bon fonctionnement des plantations, ou encore impacter de manière négative sur leur rendement ;
- ✓ Faire le point sur les besoins primordiaux notamment en matière de rétrocession des terres et en assurer la diligence vers les instances supérieures compétentes ;
- ✓ Tout autre problème portant atteinte à l'ordre public et aux libertés fondamentales.

LES ASSOCIATIONS DES POPULATIONS RIVERAINES DES PLANTATIONS DE LA SOCAPALM  
LES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE LA SOCAPALM

Contacts :

SYNAPARCAM  
BP 103 Nkapa - CAMEROUN

Mail : [palmespoir@palmespoir.org](mailto:palmespoir@palmespoir.org)

Amicale « Les Riverains » d'Edéa  
BP 339 Edéa - CAMEROUN

Site web: [www.palmespoir.org](http://www.palmespoir.org)

Au Président  
de l'Organisation Internationale de Normalisation  
Secrétariat Central de l'ISO - Genève (Suisse)

Objet : Requête contre la certification ISO 14001 : 2004 de la Socapalm

Monsieur le Président,

Par la présente, nous, associations de défense des droits des populations riveraines de la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM), venons attirer votre attention sur la certification ISO 14001 : 2004 de la Socapalm délivrée par le Bureau Veritas le 14 avril 2017, Affaire n° CT160810A (voir pièce jointe n°1).

En effet, la Socapalm avait obtenu, par le biais du Bureau Veritas, une première certification valable du 5 mars 2014 au 6 mars 2017 avec pour champs de couverture les plantations et la production d'huile de palme (voir pièce jointe n°2). La validité de cette certification était conditionnée au « **fonctionnement continu et satisfaisant du système de management** » de la Socapalm. Seulement, pendant la durée de cette certification, plusieurs irrégularités et anomalies ont été répertoriées dans le système de management environnemental de cette agro-industrie ; lesquelles exposent quotidiennement les populations riveraines que nous sommes aux maladies graves et aux nuisances diverses. Actuellement encore, de non-conformités environnementales perdurent dans tous les six (6) sites de la Socapalm (Edéa, Kienké, Dibombari, Mbongo, Mbambou et Eséka). Une situation qui est contraire à l'esprit de la norme ISO 14001. Cette dernière repose sur l'amélioration continue de la performance environnementale globale.

Nous avons répertorié quelques cas flagrants de non-conformité aux exigences de la norme ISO 14001 : 2004, adossés sur les principes généraux en matière de protection de l'environnement, sur les exigences légales et réglementaires de la république du Cameroun, mais également sur les conventions liant l'Etat à la Socapalm :

**a) Le fonctionnement défectueux des lagunes de décantation sur tous les sites**

Les lagunes de décantation de la Socapalm ont été mal conçues et incorrectement installées. Par conséquent certaines n'ont jamais fonctionné et d'autres très inefficaces pour le traitement des déchets provenant de leurs usines (voir pièce jointe n°3). Cet état des choses est une grave violation des dispositions contenues à l'article 43 (1) de Loi cadre relative à la gestion de l'environnement du 05 août 1996.

**b) Les rejets aqueux des lagunes ne sont pas neutralisés**

En effet, l'abondant flux de déchets liquides provenant des usines contient de grandes concentrations de produits chimiques et phytosanitaires utilisés par la Socapalm dans sa chaîne de production d'huile de palme. A cause du fonctionnement défectueux des lagunes de décantation, ces déchets ne sont pas neutralisés et se retrouvent dans la nature contrairement à ce que préconise la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement en son article 42, ainsi que l'article 18 de la Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

**c) La contamination des eaux de surface**

Les déchets stockés dans les lagunes sont finalement déversés dans les cours d'eau alimentant les villages riverains sans traitement approprié. Or, l'article 29 de la Loi cadre relative à la gestion de l'environnement ainsi que l'article 5 de la Loi n° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau interdisent ce genre de pratique. La contamination des populations en aval entraîne la multiplication exponentielle des victimes de maladies hydriques. En 2016, nous avons fait effectuer par le Centre Pasteur de Yaoundé, des analyses sur des échantillons prélevés dans des cours d'eau à proximité des

usines Socapalm de Edéa et Kienké. Les résultats et commentaires sont alarmants (voir pièces jointes n°4 et n°5).

**d) Le Déversement dans les lagunes non fonctionnelles des matières fécales vidangées dans les fosses septiques**

La Socapalm procède annuellement à la vidange des fosses septiques des toilettes des camps de logement de ses travailleurs. Pour éviter de créer ses propres stations d'épuration pour traiter ce type de déchets, la Socapalm déverse le contenu des fosses septiques dans les lagunes en violation flagrante du Décret n° 2001/165/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution (voir pièce jointe n°6).

**e) L'utilisation des sacs d'engrais pour la collecte des fruits détachés ou perdus**

Lors de la récolte des régimes de noix de palme, des fruits se détachent et se répandent au sol. Pour ne pas les perdre, la Socapalm fait recours aux enfants mineurs et aux femmes pour les ramasser en mettant à leur disposition des sacs contaminés par des produits toxiques dangereux (pesticides, engrais, herbicides...); les exposant ainsi aux maladies causées par ces produits et contaminant au passage une partie considérable de leur récolte. Ceci étant contraire à la Loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire en ses articles 19 et suivants qui préconise un traitement spécifique pour ce type de déchet dangereux.

**f) La non-prise en compte des préoccupations posées par les victimes**

Nous, populations riveraines et principales victimes des dysfonctionnements mentionnés ci-dessus, avons toujours posé ces problèmes et bien d'autres encore à la Socapalm. Cette dernière n'a jamais daigné y apporter des solutions durables, ne serait-ce que par respect de ses obligations contenues à l'article 8 alinéas 1 et suivants de la Convention de cession de 90% des actions détenues par l'Etat dans le capital de la Socapalm signé le 30 juin 2000. La seule chose qui lui importe c'est d'engranger des profits en se servant impunément du label ISO ; un label qu'elle est loin de mériter. Pourtant, d'après la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

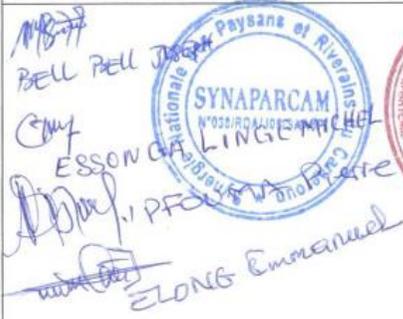
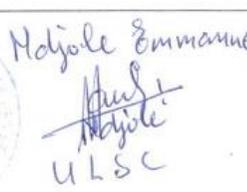
Nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention de l'organisme certificateur sur ces non conformités : Un rapport d'enquête sur les exactions de la Socapalm, ainsi que des exemplaires de notre magazine trimestriel portant sur ces malfaçons de l'entreprise leur ont été transmis. D'ailleurs, au moment du passage de l'équipe de l'audit de renouvellement de cet organisme dans les plantations Socapalm de Kienké et Mbongo, le 10 février 2017, les lagunes défectueuses laissaient encore couler, comme cela est le cas depuis plusieurs années déjà, des eaux souillées aux odeurs nauséabondes (voir pièce jointe n°7). Malgré ces signaux d'alerte flagrants, cet organisme a quand même consenti à renouveler la certification ISO 14001 : 2004, Affaire n° CT160810A, sans que la Socapalm n'ait procédé à la correction de ces graves dysfonctionnements.

Las de souffrir des conséquences de cette incompréhensible légèreté de la part de l'organisme certificateur de la Socapalm et au nom du « Principe de participation », nous nous en remettons à vous afin que vous puissiez user de votre influence et contribuer à ce que cette certification frauduleuse, que nous dénonçons avec la dernière énergie, soit suspendue jusqu'à ce que la Socapalm se conforme de manière effective à toutes les exigences liées à la détention du label ISO 14001 : 2004. Et qu'au nom du principe « Pollueur-payeur », principe internationalement reconnu, cette entreprise soit obligée de remettre en l'état les sites pollués. En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre requête, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Liste des éléments joints à la réclamation :**

- Pièce n° 1 : Certificat ISO 14001 :2004 de la Socapalm de 2014
- Pièce n° 2 : Certificat ISO 14001 :2004 de la Socapalm de 2017
- Pièce n°3 : photos des lagunes non fonctionnelles de la plantation Socapalm de Dibombari
- Pièce n°4 : photos du déversement des matières fécales dans les lagunes de la Socapalm à Kienké
- Pièce n°5 : Résultats + commentaires des analyses par le Centre Pasteur des prélèvements à Edéa
- Pièce n°6 : Résultats + commentaires des analyses par le Centre Pasteur des prélèvements à Kienké
- Pièce n°7 : photos des écoulements des eaux souillées et nauséabondes des lagunes non fonctionnelles de la plantation Socapalm de Mbongo.

Signataires :

Représentants SYNAPARCAM	Représentants Amicale « Les Riverains » d'Edéa
  BELL BELL JAMES ESSON LONG Emmanuel	  BEDIME BEDIME
Représentants des Chefs traditionnels	Représentant des Syndicats de travailleurs
  S.M. BAJEME S.M. ETATIANE ETATIANE Janvier	  Majole Emmanuel U.L.S.C
Représentant du Magazine d'information Des riverains « Trait d'Union »	
  Samuel Théophile EBOBISSE	

Fait à Edéa, le 20 décembre 2017

**Copies :**

- Secrétaire Général de l'ISO
- Bureau Veritas
- Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et du Développement durable,
- Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation,
- Ministre de l'agriculture et du développement rural,
- Ministre des domaines, du cadastre et des affaires foncières,
- Ministre de la Santé publique
- Groupes Bolloré et Socfin
- Direction générale de la Socapalm

BAIL EMPHYTEOTIQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE  
DES PALMERAIES  
(SOCAPALM)

Article 6 - Obligations du Preneur

Le présent bail est consenti aux clauses et conditions suivantes que le Preneur s'oblige formellement à respecter et à exécuter. Il s'engage à :

a) - prendre les terres données à bail dans l'état où elles se trouvent actuellement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour bon ou mauvais état du sol ;

g) - veiller lors des extensions des plantations à prendre en considération les exigences de la protection de l'environnement et associer les institutions nationales compétentes aux études y relatives qu'il initiera.

h) - à ne pas replanter sur les parcelles d'une superficie totale de 250 hectares situées autour des communautés villageoises sans qu'au préalable l'Administration ait distrait toute parcelle pressentie comme espace vital. La superficie exacte de chacune des parcelles concernées sera déterminée par l'Administration et le Preneur.  
L'Administration désignera dans chaque cas la communauté villageoise bénéficiaire.

Convention de cession de 90% des actions détenues par l'Etat dans le capital  
de la Société Camerounaise des Palmeraies  
(SOCAPALM)

Article 8 - Obligations du Repreneur

8.1 Obligation du Repreneur de maintenir une participation majoritaire dans SOCAPALM

Le Repreneur s'engage irrévocablement par les présentes à conserver une participation dans la Société égale à au moins 51% du capital social pendant une période de cinq ans à compter de ce jour.

8.4 Obligations en matière de poursuite de mission de service public connexes à l'activité de l'entreprise

8.4.1 Le Repreneur se porte fort de manière ferme et inconditionnelle :

- à faire poursuivre l'exécution de toutes les missions de service public assurées par SOCAPALM à la date de signature des présentes, au minimum dans les conditions et niveaux actuels,
- et à faire continuer et à assumer la charge financière correspondante.

8.4.2 Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

- la mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement,
- l'appui au développement et à la vulgarisation agricole du palmier. Dans ce volet, le Repreneur s'engage en particulier à formuler périodiquement des propositions en matière d'extension de plantations villageoises
- la collecte et l'achat de l'ensemble des productions des plantations villageoises dans un rayon de 60 km autour des plantations de SOCAPALM.
- l'entretien des infrastructures routières de SOCAPALM et l'appui logistique en matière de sécurité.



**SYNAPARCAM**

**Synergie Nationale des Paysans**

**Et Riverains du Cameroun**

BP 103 Nkapa Cameroun

661829987/699968396

[synaparcam@gmail.com](mailto:synaparcam@gmail.com)



**International Alliance  
Of Local Communities**

**Mardi, 01/11/2016**

**A Monsieur le Gouverneur  
de la Région du Sud**

**Objet : Sollicitation pour intervention auprès du préfet du département de l'Océan**

Nous, population riveraine de l'agro-industrie Socapalm Kienké rassemblée au sein de la SYNAPARCAM, venons très respectueusement auprès de votre bienveillance solliciter votre intervention auprès du Préfet du département de l'Océan pour débloquer une situation qui est source de tension dans les villages.

La SYNAPARCAM (Synergie Nationale des Paysans et des Riverains du Cameroun) est une association légalisée de membres qui a pour objectif de mettre en synergie les différentes communautés riveraines des agro-industries pour défendre leurs intérêts et trouver des solutions durables aux conflits qui naissent entre ces communautés et ces entreprises du fait de leurs activités. En vue de pacifier nos rapports avec la Socapalm, nous sollicitons un dialogue constructif depuis plusieurs années dans toutes les plantations où l'entreprise est présente. Cependant, ce n'est que l'année dernière à la suite de nos mobilisations pacifiques dans plusieurs plantations que la promesse du dialogue a été formulée.

Malheureusement, cette promesse a tardé à se concrétiser à la plantation de la Kienké malgré le dépôt de la demande de création d'une plateforme de dialogue le 15 Juin 2015. C'est finalement à la suite de la dernière mobilisation du 1<sup>er</sup> Juin 2016 qui a rassemblée les populations de plus de onze villages riverains que le préfet et le directeur de plantation ont promis la création de cette plateforme de dialogue tripartite au plus tard dans deux semaines.

Ladite plateforme devait mettre sur la table de discussion les représentant(e)s des communautés riveraines touchées par les activités de la Socapalm (Chef de villages riverains et association de défense des intérêts des riverains, en l'occurrence la SYNAPARCAM) et les responsables de cette agro-industrie. L'administration devant jouer un rôle de facilitateur.

Cependant la plateforme a tardé à voir le jour et maintenant qu'elle commence à prendre forme, **les représentants légitimes des riverains qui maîtrisent mieux les enjeux et qui se sont battus pour l'ouverture de cette plateforme sont en train d'être écartés.**

Cette mise à l'écart délibérée des acteurs pertinents du dialogue alimente notre colère et donne le sentiment que nos efforts sont en train d'être détournés par des personnes qui ne se soucient guère de notre condition depuis des années. Nous ne nous sentons pas représentés dans cette plateforme qui ressemble davantage à un **monologue orchestré par la Socapalm Kienké.**

Par ailleurs, les demandes que nous avons adressées à la Socapalm conformément à ses engagements sociaux n'ont pas trouvé de leur de réponse jusqu'à présent.

Ainsi, **nous sollicitons vivement votre intervention auprès du préfet du département de l'Océan pour lui signifier l'importance de faire participer directement les populations riveraines à ce dialogue, à travers leur association SYNAPARCAM** où il militent par centaine, et non les faire représenter par des acteurs qui ne connaissent pas leur problème.

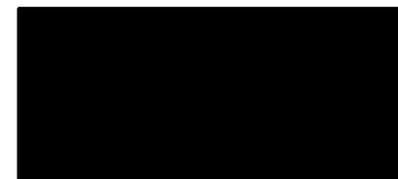
Monsieur le Gouverneur, nous nous sommes battus chaque jour pour obtenir des solutions concrètes aux problèmes causés par les activités de la Socapalm, nous nous sommes préparés et nous pensons que nous avons la capacité de nous défendre par nous-même. Votre médiation auprès du préfet pourrait infléchir la situation.

Dans l'attente d'une réaction de votre part Monsieur le Gouverneur, nous restons par l'entremise de nos leaders, disposé à répondre à toutes vos questions et préoccupations.

**Pièce Jointe**

- Copie de la lettre adressée au préfet
- Copie de la lettre pour l'ouverture de la plateforme
- Copie du récépissé de déclaration de la SYNAPARCAM

**Coordonnateur  
d'antenne locale**



Association régie par la Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association  
Déclarée le 27 Mai 2014 à Éséka au N° 038RDA/J08/SAAJP  
email : [synaparcam@gmail.com](mailto:synaparcam@gmail.com) – Tel : 674529387



# SYNAPARCAM

Synergie Nationale des Paysans  
Et Riverains du Cameroun  
BP 103 Nkapa Cameroun  
00 237 674529387 / 661 53 01 82  
efongproject@yahoo.fr  
www.palmespoirt.org



International Alliance  
Of Local Communities

Mbonjo, le 03 Décembre 2018



A L'ATTENTION DE  
Monsieur LE DIRECTEUR GENERAL  
DE SOCAPALM

S/C DU DIRECTEUR DE PLANTATION  
DE DIBOMBARI

**OBJET: NOTE DE LECTURE A LA REUNION RELATIVE AUX  
CERTIFICATIONS RSPO ET ETUDE HAUTE VALEUR DE CONSERVATION  
(HVC) ET HAUT STOCK DE CARBONE (HSC) POUR LA PLANTATION DE  
SOCAPALM DIBOMBARI.**

Chers élus locaux, Maires des Communes de Bonaléa et de Dibombari

Très chers Chefs Traditionnels de Premier, de Deuxième et de Troisièmes  
Degrés, gardiens des terres ancestrales,

C'est avec beaucoup de consternation que nous, riverains de la Socapalm  
réunis au sein de l'association SYNAPARCAM prenons la parole à cette  
réunion.

S'il les si vilités nous obligent à être reconnaissants pour l'invitation à nous  
adressée, le devoir de défense des droits de nos communautés nous exige  
de dire ce qui suit :

- 1) Nous sommes invités à une réunion pour la validation d'une étude  
dont nous n'avons pas connaissance du contenu. L'invitation à cette réunion  
devrait s'accompagner des résultats de l'étude HVC-HSC pour que nous  
puissions nous prononcer en toute connaissance de cause.
- 2) Qu'il nous soit permis de faire appel à quelques principes RSPO relatifs  
pour que

**Objectif d'Impact sur Les Populations : Moyens de subsistance  
durables et réduction de la pauvreté.**

### Objectifs et Résultats

Droits de l'Homme Protégés, Respectés et Remédiés. Le secteur de l'huile de  
palme contribue à la réduction de la pauvreté et la production d'huile de  
palme est une source de subsistance durable. Les droits de l'homme sont  
respectés. Les populations participent aux processus qui les concernent  
avec un accès partagé et des avantages. Chaque personne engagée dans la  
production d'huile de palme se trouve sur le même pied d'égalité que les  
autres pour la réalisation de son potentiel au travail et au sein de la  
communauté, avec dignité et dans l'égalité, et dans un environnement de  
travail et de vie sain.

Nous pouvons citer les principes suivants

**Principe 4 : Bien-être de la communauté**

**Principe 5 : Inclusion des petits producteurs**

**Principe 6 : Droits et conditions d'emplois des travailleurs**

Nous attendons des réunions élargies dans les différentes cases  
communautaires des villages riveraines de socapalm pour un consentement  
libre et préalable des populations; La socapalm préfère une démarche  
parallèle en invitant un poignet de personne afin d'engager les milliers de  
personnes pour faciliter leur obtention des certifications RSPO, HVC et HSC.

*Nous dénonçons cette démarche car les conflits sont latents*

Chers élus des peuples,

Chères autorités traditionnelles

Nous tenions à faire connaitre ces quelques préoccupations qui nous  
semblent importantes.

Merci de prendre en compte les problèmes des communautés et de trouver  
les solutions inclusives pour un développement durable de la filière huile de  
palme, hévéas et autres.

Merci pour votre attention.



DECISION N° **000948** MINDCAF/SG/D/1300/1320 du **20 JUIN 2017**  
Portant création, organisation et fonctionnement, d'un Groupe de Travail chargé de l'audit de la situation foncière et domaniale de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM)

**LE MINISTRE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°74/1 du 06 juillet 1974 fixant régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n°77/1 du 10 janvier 1977
- Vu l'ordonnance n°74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifié et complété par celle n°77/2 du 10 janvier 1977 ;
- Vu le décret 76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- Vu le décret 76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat, et ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- Vu la correspondance n°DC/ARB/DG/2017/00000680 en date du 15 mai 2017 du Directeur Général de la SOCAPALM.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé au sein du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, un Groupe de Travail chargé de l'audit de la situation foncière et domaniale de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM).

**Article 2 :** Placé sous l'autorité du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, le Groupe de Travail a pour missions de :

- recenser les actes d'attribution délivrés à la SOCAPALM;
- vérifier l'effectivité du paiement de la redevance domaniale ;
- s'assurer du reversement de la quote part des redevances domaniales ;
- contrôler l'exécution des obligations et engagements contenus dans les divers actes ;
- examiner la situation cadastrale de la SOCAPALM et déterminer ses limites réelles ;
- identifier les problèmes fonciers auxquels fait face la SOCAPALM ;
- procéder le cas échéant à des descentes sur le site querellé pour des investigations complémentaires ;
- proposer des mesures appropriées en vue de la résolution définitive des problèmes identifiés et du rétablissement de la sérénité.

**Article 3 :** (1) Présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, le Groupe de Travail est composé ainsi qu'il suit :

**Membres :**

- le Directeur des Affaires Foncières ;
- le Sous-Directeur des Expropriations et des indemnisations ;
- le sous-Directeur du Domaine privé de l'Etat ;

- le Sous-Directeur des Etudes et des Normes ;
- le Sous-directeur du domaine national ;
- un (01) représentant des Services du Premier Ministre ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Environnement ;
- un (01) représentant du Ministère du travail et de la Sécurité Sociale ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Agriculture ;
- un (01) représentant du Ministère des Finances ;
- le Délégué Départemental du MINDCAF/Sanaga-Maritime ;
- le Délégué Départemental du MINDCAF/Moungo ;
- le Délégué Départemental du MINDCAF/Océan ;
- le Délégué Départemental du MINDCAF/Nyong et Kellé ;
- deux (02) représentants de la SOCAPALM.

**Rapporteurs :**

- le Chef de service des Baux ;
- un cadre de la Cellule de Suivi ;
- un cadre de la Direction des Affaires Foncières.

(2) Le Président peut, en raison de ses compétences, inviter toute personne à prendre part aux travaux du Groupe de Travail.

**Article 4 :** Les membres du Groupe de travail sont désignés par les administrations et organismes auxquels ils appartiennent

**Article 5 :** (1) Le Groupe de Travail se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président ;

(2) Les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour, et éventuellement des documents à examiner, doivent parvenir aux membres du Groupe de Travail au moins 72 heures avant la date de la réunion.

**Article 6 :** Chaque réunion ou action du Groupe de Travail donne lieu à la rédaction d'un compte rendu ou d'un rapport adressé au Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

**Article 7 :** Les dépenses liées au fonctionnement du Groupe de Travail sont supportées par le budget de la SOCAPALM.

**Article 8 :** le Groupe de travail est dissout de plein droit dès le dépôt de son rapport final.

**Article 9 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

**Ampliations :**

- SG/PM;
- CAB/MINEPDED;
- CAB/MINFI;
- CAB/MINADER ;
- CAB/MINTSS;
- DG/SOCAPALM ;
- DDDCAF/SM ;
- DDDCAF/Ng et Kellé ;
- DDDCAF/Mgo ;
- DDDCAF/Océan ;
- Intéressés ;
- Chronos/Archives.

Yaoundé, le **20 JUIN 2017**



Le Ministre des Domaines,  
du Cadastre et des Affaires Foncières

*Josephine Koung à Bésiké*

**FRAMEWORK FOR RESETTLING GRAND BASSA COUNTY  
CITIZENS WHO MAY BE IMPACTED BY EXPANSION  
ACTIVITIES OF THE LIBERIA AGRICULTURAL COMPANY AT  
DIVISION 3.3 IN THE NORTH WESTERN PART OF THE SLOH  
RIVER**

**Preamble**

In continuation of the plantation expansion program started in 2004, the Liberia Agricultural Company (LAC) will be cultivating the area located at the northwestern part of the Sloh River in Grand Bassa County. The Company also plans to finance local inhabitants to develop and own small rubber plantations for themselves (smallholder project). Funding for both projects, i.e. LAC's own plantation expansion and the small holder project, may be provided by Agence Francaise de Development (the French Development Bank otherwise known as AFD).

Associated with these projects will be the construction of new roads, houses and other social amenities for the people.

A total investment outlay of US\$22 million is estimated for both projects and an average of 750 people will be employed during the development period and about 500 permanent workers thereafter. To satisfy the conditions of AFD, LAC commissioned and completed two studies - an environmental impact assessment and a study of the socio-economic impacts of the projects.

Cognizant of the need to resettle citizens who may be impacted by the expansion and realizing the positive economic impacts of these activities for people, communities and the nation, it is agreed, following extensive participatory and inclusive discussions between stakeholders (Grand Bassa legislators, local government, traditional leaders and other community representatives, youth representatives, civil society, LAC, etc) that were mediated by the Government through the Ministry of Agriculture that LAC develops a new town or community that will contain, among other things, new housing and educational and health facilities, offer employment opportunities for those affected, and compensate citizens for cash crops destroyed because of the expansion.

G.M.F.



The responsibilities of the parties to this Agreement are as follows:

**LAC Responsibilities**

**Economic Empowerment:**

- LAC plans to finance the development of a trial smallholder rubber project for local inhabitants. The size will be depended upon the social and the marketing environment that will prevail in the area. Each of the heads of households that are being resettled may have access to a rubber farm comprising 10 acres. The development cost will be repaid to LAC over a period of time to be designated in a contract.

**Improved Housing:**

- LAC agrees to build houses that will be constructed with compressed mud bricks, and roofed with aluminum sheets for the people in their new area of resettlement, which is the new town or community.

The new houses will replace those currently owned by the people living in the villages, an overwhelming majority of which are built with sticks daubed with mud and roofed with thatch. The following criteria will be used in the allocation of the houses:

- (1) Only citizens in the villages who presently own houses will be provided new houses.
- (2) Anybody who begins to build a new house in any of the villages after this Agreement has been signed or after the population and agricultural census has been completed, whichever is last, will not be entitled to a new house to be built by LAC because the objective of the scheme is to resettle those who have owned houses and lived in the concession over the years.
- (3) The size of the house to be allocated to any individual will be equivalent to the size of the house that he/she presently owns in his/her village.

**Improved Water and Sanitation:**

- LAC agrees to provide the resettled villagers with roofed pit latrines and hand pump dug wells for safe drinking water. Replacement of these amenities in the future will be public sector responsibility.

**New Educational Facilities: LAC agrees to:**

- Construct a Primary School building, plastered and painted, that will include classrooms, administrative offices and library space. The primary school will enroll grades K through 6.
- Build houses to accommodate teachers who will be hired initially to operate the school.

G.M.F.



**SYNAPARCAM**  
Synergie Nationale des Paysans  
Et Riverains du Cameroun  
BP 108 Nkapa Cameroun  
00237 674529387 / 661 53 01 82

le 11 DEC 2018

POPULATIONS DE MBAÑA

le 20 novembre 2018

DELEGATION GENERALE A LA SECURITE NATIONALE  
PORTS FRONTIERES DE LA SECURITE NATIONALE DE  
MOUANKO

COURRIER ARRIVEE  
DATE: 11 DEC 2018  
Enregistre S/N: 0595

le 06 DEC 2018

Enregistre S/N: 315

le 11 DEC 2018

Enregistre S/N: 315

**Objet: Opposition contre les accaparements de terre des villages Mbaña, Bikekle, Okokong.**

Monsieur le Directeur Général

le 11 DEC 2018

le 06/11/2018

Enregistre S/N: 125

Nous, populations des villages mbaña, Bikekle et Okokong, venons par la présente vous faire part de notre opposition pour votre infiltration clandestine sur nos terres.

En effet, nous, populations desdits villages, avons constaté la circonscription de nos villages, par le traçage des pistes et l'implantation de vos bornes sans consultation aucune.

Réunies en séance plénière en date du 30 octobre 2018, les populations des trois villages décident de l'arrêt total de tous travaux sur lesdites terres et de l'enlèvement immédiat de vos bornes.

Nous, qui ne vivons essentiellement que de l'agriculture, et la forêt étant notre seul patrimoine de survie, notre richesse présente et future, ainsi que celle de notre progéniture. Nous ne saurons donc accepter

Association régie par la Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association  
Déclarée le 27 Mai 2014 à Éséka au N° 038/RDA/IO8/SAAJP  
Siège Social : Éséka - email : [synaparcam@gmail.com](mailto:synaparcam@gmail.com)

l'expropriation de nos terres par cette multinationale qui ne cesse de causer du tort aux populations du Cameroun et à celles du reste du monde.

Eu égard à tous ce qui précède, les populations, soucieuses de leur jeunesse, vous disent NON contre toute tentative d'infiltration sur ces terres, même avec la complicité de quiconque.

Dans l'espoir que vous porterez une attention particulière à notre lettre, nous vous prions, d'agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre profond souhait.

**Chef du village**  
**Mbaña, Bikekle, Okokong**

**Synaparcam**

le Président

Ngando Patrice

**BIMON PIERRE**

**Ampliations:**

- Préfet de la Sanaga Maritime.
- S/préfet de l'Arrondissement de Mouanko.
- S/préfet de l'Arrondissement de Dizangué.
- Commandant de la Légion Militaire d'Edéa.
- Commissariat Spécial Edéa.
- D.D environnement.
- D.D. MINDCAF.
- D.D. MINAGRI.
- Chef de Canton Yakalag.
- Chef de village Mbanga.
- Synaparcam.
- Chrono.
- Archives.



**PUBLIC SERVICE ANNOUNCEMENT**

The Land Commission in collaboration with the Ministry of Agriculture, National Investment Commission and other land stakeholders will on December 3, 2015 to December 18, 2015 conduct mobilization and sensitization consistent with Free, Prior, and Informed Consent (FPIC) process in Grand Bassa and River Cess Counties to acquire additional 27,400 hectares of land for the expansion of the Liberia Agricultural Company (LAC).

Free, prior, and Informed Consent (FPIC), is generally understood as the right of indigenous peoples to approve or reject proposed actions or projects that may affect them or their lands, territories or resources.

Therefore, all those residing in villages and towns including Philip Town, Coconut Plantation, Gaga Bli, Wreah Bli, Baboon Camp, Yorcee Town, deh-dyu-gar Town, Dro, Joseph Charlie Town, David Foko Town, Numpueh Town, Willie Town, Bee Town, Smith, Joe Town, Bee Town, Deh Sua Town, Gaye Town, Bahn Town, Vue Town, Korkor David Town, and other surrounding towns and villages situated between the Slo River and Timbo River where the Liberia Agricultural Company land development operation will be implemented are kindly requested to participate in the town hall meeting scheduled for Saturday December 12, 2015 at 2pm at the Korkor David Public School in Korkor David Town, Neesun Chiefdom, Doegbahn Administrative District # 4.

In addition, those residing in Kweayah Town, Won Town, Wru Town, Changbakon, Kpah-Wra-duan, Budywagar's Town, and Monfleen Town, Barlingar Town, Dbarpa Town, Pii Town, Gbor Town, William Town, and other surrounding villages and towns are also requested to participate in the town hall meeting slated for Sunday December 13, 2015 at 2pm in the Auditorium of Ginda Elementary & Junior High School in Zondo Town district #4.

All inquiries concerning time of arrival to meet the inter-agency team should be directed to the following numbers indicated below:

Mr. Tiswen N. Snyenlentu  
 Program Officer for Land Administration  
 Land Commission  
 0886-544063/0776-544063

REPUBLIC OF LIBERIA)  
 GRAND BASSA COUNTY)

**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING**

**THIS MEMORANDUM OF UNDERSTANDING ("MOU")** is made and entered into this 8th day of December, A. D. 2015, between Liberia Agriculture Corporation (LAC), Republic of Liberia, a Liberian Domestic Corporation, (hereinafter referred to as the "Investor" ) represented by its Chief Executive Officer, Vijay Maira and Authorized Representatives of Grand Bassa and Rivercess Counties, Republic of Liberia, ( hereinafter referred to as "Authorized Representatives" )

**RECITALS:**

**WHEREAS**, the Government and Investor entered into a concession agreement ("Original Agreement") dated March 23, 1959 under the terms of which the Investor was granted a concession to engage in, inter alia, agriculture, forestry, and farming in all their branches and all activities in connection therewith, including planting, cultivating, harvesting, processing and marketing of products, especially rubber up to (120,000) hectares of land situated between the St. John River and the Cestos River in Grand Bassa County;

**WHEREAS**, in 2007, the Government informed Investor that it wished to review and amend the Original Agreement as part of the Government Program of reviewing all long-term agricultural concession agreements so that the agreement governing the Investor's concession will be consonant with current international norms, with Government's goal of contributing to the sustainable development of Liberia, in particular with contributing to the needed development of community and social infrastructure and services in the portions of Grand Bassa County where the Investor's Concession is located, and with taking into account the significant changes in the world commodity markets;

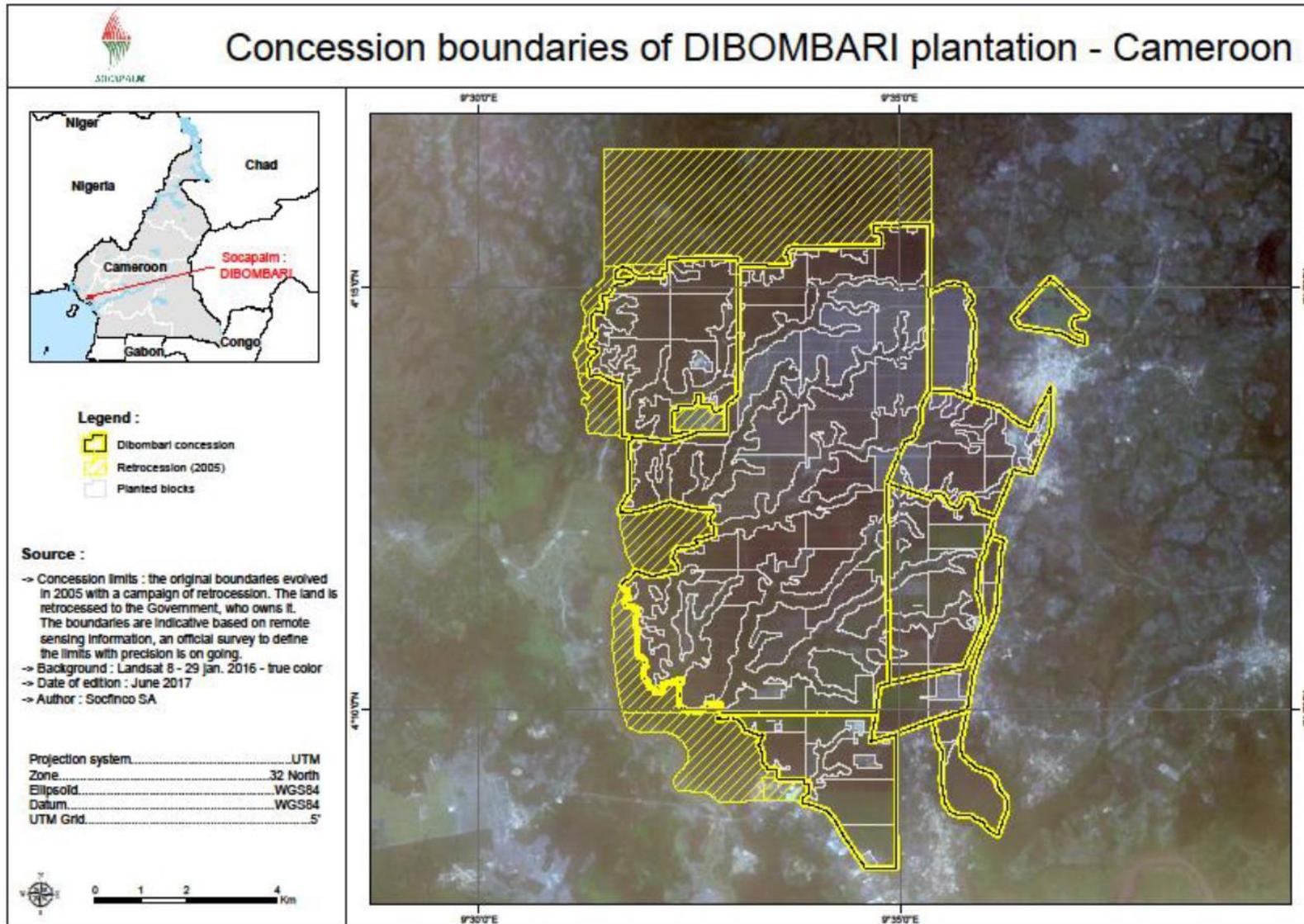
Whereas, presently, Investor is operating in the development area comprising of 22,600 hectares of land, and the Government desires that Investor more fully develop the area that was the subject of the original Agreement;

Whereas, Investor has presented to the Government a 10-year development plan under which Investor would expand the amount of land used for rubber production for up to 25,000 hectares, and the amount of land used for palm oil production up to 7,000 hectares, with a view to developing an aggregate of approximately (50,000) hectares of land, with the balance of the land that was the subject of Original Agreement to be released from the scope of the Concession Agreement;

**WHEREAS**, Investor and the affected communities of Grand Bassa and Rivercess Counties have agreed to jointly collaborate and identify 27,400 hectares of land for the development and or expansion of Investor and also identify additional land of 7,000 hectares, of which five thousand (5,000) hectares of

បញ្ជីឈ្មោះប្រមាណរដ្ឋបាលធានាសុខភាពសត្វល្អិតក្នុងតំបន់កៅស៊ូស្រុកស្រែកៅស៊ូ ខេត្ត កំពង់ចាម ឆ្នាំ ២០០៩-២០១០-២០១១  
 Lih rnhá bon lan i lé gèh don neh mir kaov su rnak sa ta tróm neh krúm hún tám nám 2009-2010-2011  
**Liste des petits planteurs compensés en 2009-2010-2011**

Column1	Column2	Column3	Column4	Column5	Column6	Column7	Column8	Column9	Column10	Column11	Column12	Column13	Column14	Column15
No	No PHF	Name	Name en khmer	Village	surface total	Nombre D'héha	Surface attribuée	Année planting	Clone		Localisation Block	Année correction	Année planting	Localisation Block
mro:	mrô mir kaovsu Rnaksá	Rnhá sák raso latáng	Rnhá sák raso drón	Bon	hui neh lé rngôch	Rnôh kon kaov su	hui neh lé bu pá	nám bu tám	ntil puch kaov su	Rnhá ntúk	ntúk lô	neh bu koi pá tay	nám bu tám	ntúk lô
1	PHF 001	Sraom krun	ស្រោម ក្រុង	5	1.270	0.706	0.380	2009	GT1	Varanasi	6.9D	0.890	2011	6.9C
2	PHF 002	Klang Pho	ក្លាង ផូ	7	2.700	1.500	1.000	2009	GT1	Varanasi	6.9D	1.700	2011	7.9B
3	PHF 003	Nhang Chreu	ញាង ច្រើ	2	5.600	3114	0.600	2009	GT1	Varanasi	6.9D	5	2011	6.9C
4	PHF 004	Aout Thom	អោត ថង	2	0.480	266	0.480	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
5	PHF 05-06	Chor Paew	ចរ ប៉ៅ	1	1.840	1023	1.840	2009	GT1	Varanasi	6.9D		2011	
6	PHF 007	Plang sin	ប្លាង ស៊ីន	5	1.130	628	1.130	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
7	PHF 08	?			0.866	481	0.866	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
8	PHF 009	Srush Heap	ស្រុស ហៀប	6	1.230	683	1.230	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
9	PHF 010	Tas Cheus	តាស ចើស	1	1.220		1.220	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
10	PHF 011	Seng Chantha	សេង ចន្ទា	SM	1.200		0.760	2009	GT1	Varanasi	6.9D	0.440	2011	3.10C
11	PHF 012	Dy Plan	ឌី ប្លង់	6	3.300		1.000	2009	GT1	Varanasi	6.9D	2.300	2011	
12	PHF 013	Ralaew Pob	រ៉ាលៅ ប៉ូប	2	1.400		0.810	2009	GT1	Varanasi	6.9D	0.590	2011	6.9C
13	PHF 014	Pyo Pen	ប៊ូ ពេន	6	6.200		1.050	2009	GT1	Varanasi	6.9D	5.150	2011	
14	PHF 015-16	Mlot Pheap	ម្លោត ភាព	2	1.410		0.920	2009	GT1	Varanasi	6.9D			
15	PHF 018	Chang Khang	ចាង ខាង	5	7.000		2.169	2009	GT1	Varanasi	6.9D	4.831	2011	



The Government of Cameroon created Socapalm in 1968 in order to reduce the country dependence on vegetable oil imports.

As a public company Socapalm accumulated losses and as such was privatised in 2000 in the context of a public offer.

At the time of privatization, Socapalm totalled 78 529 ha. More than 20 000 ha were retroceded to the legal owner, the State of Cameroon at the end of June 2005.

Today the company counts six concessions totalling 58 063 ha. The concession of Eseka was subsequently villagised. HCV areas and riparian forests are protected under our responsible management programme.

[KML file](#)

# PORTIONS D'ESPACES DITS RETROCEDES

## MBONJO DIBOMBARI

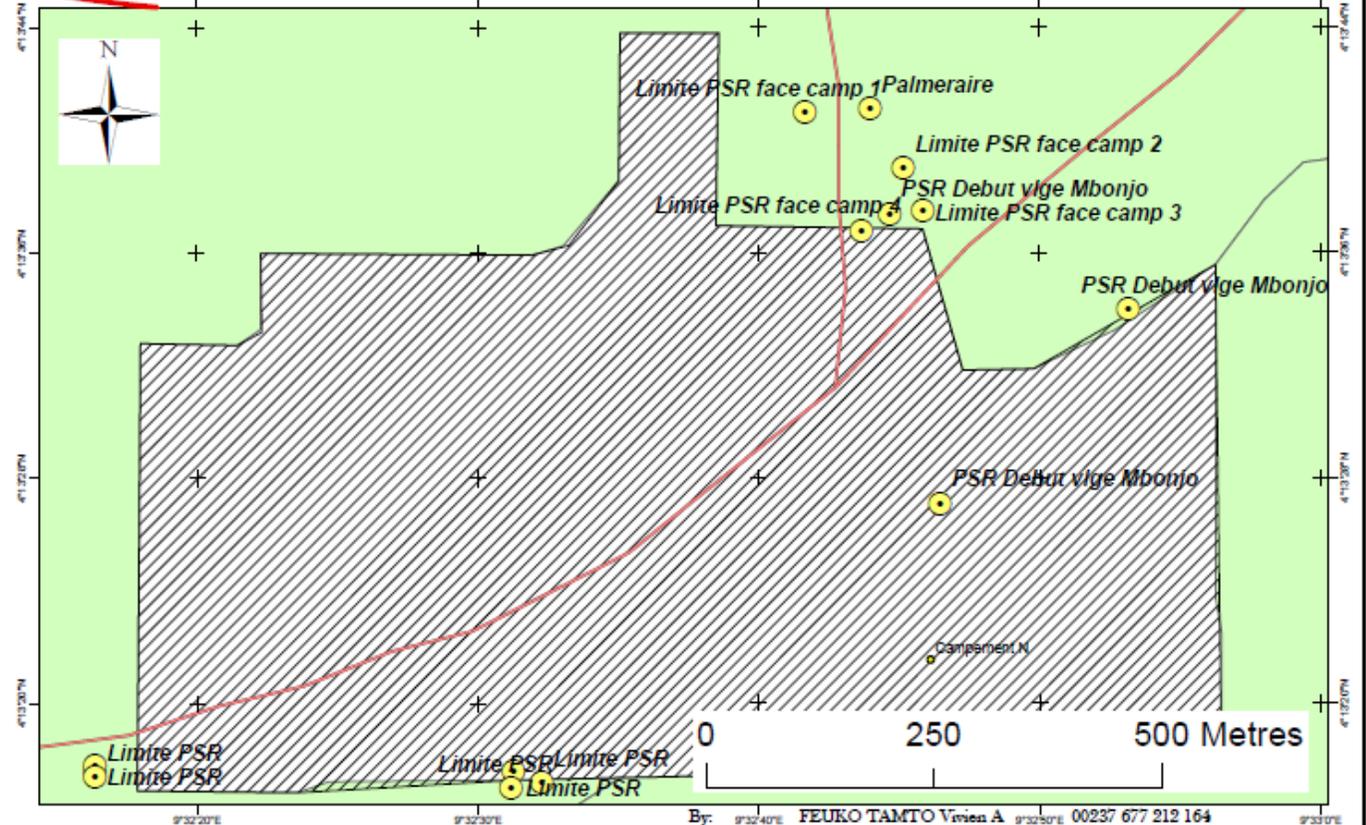
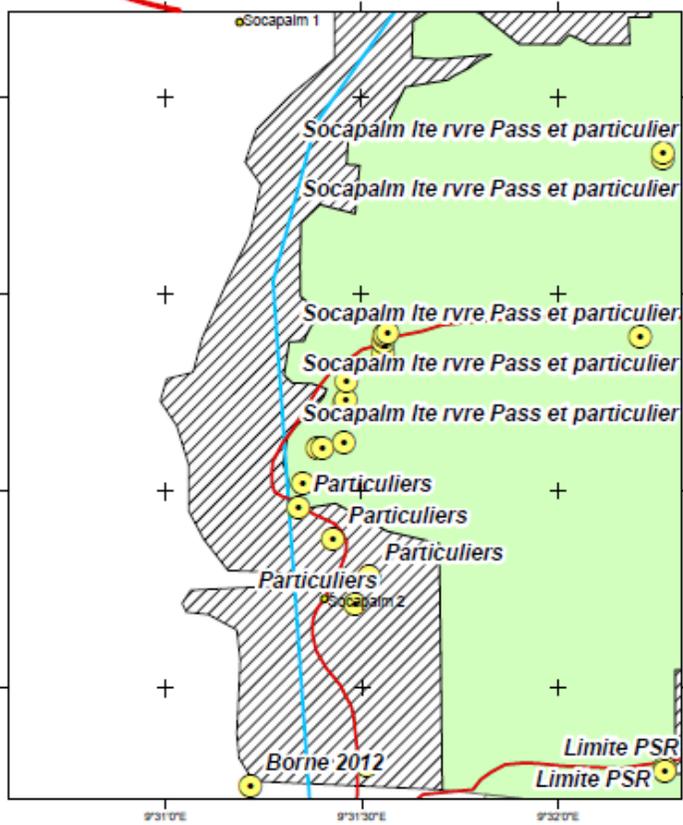
### Légende:

-  Point des portions Dibombari
-  Localites
-  Routes
-  affluents
-  Mer
-  Retrocession Dibombari 2005
-  Concession Dibombari 2005

*PSR = Partie Supposée Rétrocédée*  
*lte = limites*  
*rvre = rivières*

SOURCES:  
 Institut National de Cartographie  
 Socfinco SA  
 Mission de Enquete et Collecte terrain du FODER

Coordinate System: WGS 1984 UTM Zone 32N  
 Projection: Transverse Mercator  
 Datum: WGS 1984  
 Date: 21/06/2018



### PROCES-VERBAL D'EXPERTISE AGRICOLE

L'an deux mil douze et le dix huit du mois d'Avril, suite à la plainte verbale de Monsieur NGALLE NSIA Laurent pour destruction de cultures.

Nous, chef de poste agricole de Mbonjo, accompagnés du plaignant, sommes rendus sur les lieux. Nous avons constaté une destruction effective des cultures par le passage du bulldozer. Les négociations SOCAPALM - Populations de Mbonjo étant sans issue, l'intéressé revendique ses droits.

A cet effet, d'après le décret n°2003/418/ P.M du 25 Février 2003, l'évaluation et l'indemnisation se présentent ainsi, qui suit :

N°	Cultures	Age	Nombre	P.U.(F.cfa)	P.T (F.cfa)
01	Palmiers à huile	Adulte	35	35 000	1 225 000
02	Manioc	Adulte	300	300	90 000
03	Bananiers plantains	Adulte	25	1 200	18 000
04	Avocats	Adulte	02	35 000	70 000
05	Manguiers	Adulte	01	35 000	35 000
06	Ananas	Adulte	30	200	60 000
<b>TOTAL</b>					<b>1 444 000</b>

La destruction n'étant pas d'utilité publique, l'intéressé a droit à une indemnité forfaitaire de trois cent mille (300 000) Francs CFA.

Soit : 1 444 000 F.cfa + 300 000 = 1 744 000 F.cfa

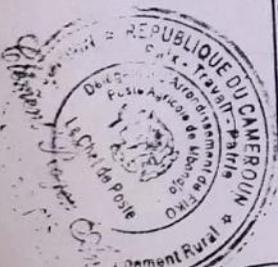
Arrêté le présent état à la somme de : **Un million sept cent quarante quatre mille Francs CFA.**

Fait à MBONJO, le 24-04-12

Le Chef de Poste

Ampliations :

Intéressés (2)  
DAADR, Fiko  
Archives



# Bibliographie

ActionAid. "Contract farming and out-grower schemes – appropriate development models to tackle poverty and hunger", 2015. Disponible sur [www.actionaid.org/sites/files/actionaid/contract\\_farming.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/contract_farming.pdf)

Bonanno, A. "Formalizing Freedom: Land Tenure Arrangements from the Perspective of Social Modes of Production" in Ndi, B. F, Fishkin, B. H and Ankumah, A. T (Eds.) *Living (In)Dependence: Critical Perspectives on Global Interdependence*. 2018.

Bread for all. *Struggle for Life and Land: Socfin's Rubber Plantations in Liberia and the Responsibility of Swiss Companies*. Bern. Février 2019.

CADHP. "SERAC & CESR v. Nigeria". Décision de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. [www.achpr.org/communications/decision/155.96/](http://www.achpr.org/communications/decision/155.96/)

Carrère Ricardo. "Le palmier à huile en Afrique, le passé le présent et le futur", 2010. <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/le-palmier-a-huile-en-afrique-le-passe-le-present-et-le-futur-2013/>

CCFD – Terre Solidaire. "Investissements Agricoles : sécurité alimentaire ou financière ?", 2013. <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/souverainete/investissements/>

Commission Européenne. *Study on the Environmental Impact of Palm Oil Production on Existing Sustainability Standards*. 2017. [www.ec.europa.eu/environment/forests/pdf/palm\\_oil\\_study\\_kh0218208enn\\_new.pdf](http://www.ec.europa.eu/environment/forests/pdf/palm_oil_study_kh0218208enn_new.pdf).

*Communication of the UN Special Rapporteurs on Human Rights Defenders, Freedom of Expression, and Freedom of Assembly and Association*. 17 décembre 2015 AL SLE 2/2015.

Deutsche Welthungerhilfe e.V, "Increasing Pressure for Land : Implications for Rural Livelihoods and Development Actors. A Case Study in Sierra Leone", October 2012. [https://www.fian.be/IMG/pdf/whh\\_study\\_land\\_investment\\_sierra\\_leone\\_october\\_2012.pdf](https://www.fian.be/IMG/pdf/whh_study_land_investment_sierra_leone_october_2012.pdf)

ERM (Environmental Resources Management), "Société des Caoutchoucs de Grand Béréby, Côte

d'Ivoire : Environmental and Social Due Diligence Assessment", 2015

Et "Liberia Agricultural Company, Liberia – Environmental and Social Due Diligence Assessment" 2015

Et "Salala Rubber Corporation (SRC), Liberia – Environmental and Social Due Diligence Assessment" 2015

Et "Sierra Leone Agricultural Company, Sierra Leone – Environmental and Social Due Diligence Assessment", 2015

FIDH. *Land cleared for rubber, Rights bulldozed – The impact of rubber plantations by Socfin-KCD on indigenous communities in Bousra, Mondulkiri*. 2011. [https://www.fidh.org/IMG/pdf/report\\_cambodia\\_socfin-kcd\\_low\\_def.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/report_cambodia_socfin-kcd_low_def.pdf)

FODER (Forêts et Développement Rural). "Impacts des plantations Agro-industrielles de la SOCAPALM sur les communautés locales des départements de la Sanaga Maritime et de l'Océan", 2016. [http://forest4dev.org/images/documents\\_pdf/Impacts\\_des\\_plantations\\_agro-industrielles\\_de\\_la\\_SOCAPALM\\_sur\\_les\\_communautes\\_locales.pdf](http://forest4dev.org/images/documents_pdf/Impacts_des_plantations_agro-industrielles_de_la_SOCAPALM_sur_les_communautes_locales.pdf)

Global Witness. "Rubber Barons", 2015.  
[www.globalwitness.org/en/campaigns/land-deals/rubberbarons/](http://www.globalwitness.org/en/campaigns/land-deals/rubberbarons/)

GERBER, Julien François. "Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale – Populations locales versus plantations commerciales d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun", 2008.

Grain and the WRM. "REDD Alert! How REDD+ projects undermine peasant farming and real solutions to climate change", 2015.  
<https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2015/10/REDD+WRMGrain.pdf>

Greenpeace. "Menaces sur les forêts africaines : les plantations de la Socfin au Cameroun et au Liberia", mai 2016.  
<https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/03/Socfin-Liberia-Cameroun.pdf>

Green Scenery. *Report on the incident of police arrest and highhanded measure of fifty seven citizens in Malen Chieftdom, Pujehun District*. Décembre 2013.

International Work Group for Indigenous Affairs. "The Indigenous World 2018", 2018.  
<https://www.iwgia.org/images/documents/indigenous-world/indigenous-world-2018.pdf>

Les Amis de la Terre. "Arnaque à l'huile de palme durable : 12 questions pour comprendre les enjeux" 2011. <https://www.amisdelaterre.org/Arnaque-a-l-huile-de-palme-durable.html>

Oakland Institute. "Socfin Land Investment in Sierra Leone, Land Deal Brief", 2012.  
<https://www.oaklandinstitute.org>

OECD Watch. "Calling for Corporate Accountability: A guide to the 2011 OECD Guidelines for Multinational Enterprises, 2017. [www.oecdwatch.org/publications-en/Publication\\_3962](http://www.oecdwatch.org/publications-en/Publication_3962)

Point de Contact National français de l'OCDE, Voir les différents communiqués sur la circonstance spécifique Socapalm.  
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Recherche?q=socapalm>

Proforest. "Baseline assessment and gap analysis of plantation Socfinaf Ghana", June 2015.

Public Eye, Pesticide Action Network UK and Asia Pacific. "Adverse health effects caused by Paraquat", 2017.  
[www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Syngenta/Paraquat/PE\\_Paraquat\\_2-17\\_def.pdf](http://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Syngenta/Paraquat/PE_Paraquat_2-17_def.pdf)

Turner, E.C, Snaddon, J.L, Ewers, R.M, Fayle, T.M, Foster, W.A. *The Impact of Oil Palm Expansion on Environmental Change: Putting Conservation Research in Context in Environmental Impact of Biofuels*. Dos

Santos Bernardes (Ed.). InTech. 2011.  
[eprints.soton.ac.uk/359401/1/19109.pdf](http://eprints.soton.ac.uk/359401/1/19109.pdf)

Schutter de, Olivier. "Large-scale land acquisitions and leases: a set of minimum principles and measures to address the human rights challenge", 2009.

Service National Justice et Paix. "Rapport d'enquête sur la Socapalm", 2016.  
<https://gredevel.fr/index.php/jstuff/file/116-2016-09-12-03-18-16>

Sherpa et al vs SOCAPALM/SOCFIN/SOCFINAF. "Complaint for breach of OECD Guidelines for Multinational Enterprises". [www.oecdwatch.org](http://www.oecdwatch.org)  
Et "L'impact de la privatisation de la SOCAPALM sur les communautés et l'environnement au Cameroun : Exposé de situation", 2010.

SOCFIN. *Rapports de développement durable de 2011 to 2018*. 2018. [www.socfin.com](http://www.socfin.com)

Survie et Agir Ici. "Dossiers Noirs n°14 : Le silence de la forêt", 1999.

UNDP. *2016 Human Development Index*.  
[www.hdr.undp.org/sites/default/files/2016\\_human\\_development\\_report.pdf](http://www.hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf).

UN General Assembly. *Need to ensure a healthy environment for the well-being of individuals.*

A/RES/45/94. décembre 1990.

[www.un.org/documents/ga/res/45/a45r094.html](http://www.un.org/documents/ga/res/45/a45r094.html)

United Nations Mission In Liberia. "*Human Rights in Liberia's Rubber Plantations : Tapping into the future*", 2006.

<https://www.refworld.org/docid/473dade10.html>

WRM. "Briser le silence : harcèlement, violences sexuelles et abus à l'encontre des femmes à l'intérieur et autour des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas", 2019. <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/briser-le-silence-harcelement-violences-sexuelles-et-abus-a-lencontre-des-femmes-a-linterieur-et-autour-des-plantations-industrielles-de-palmiers-a-huile-et-dheveas/>

[www.projet-react.org](http://www.projet-react.org)

